

Plan Local d'Urbanisme
Applicable au territoire de JARNIOUX
Modification n° 1

1. Notice explicative
complétant le rapport de présentation

Vu pour être annexé
à la délibération d'approbation
en date du 29 mars 2018.

Le Président,
Daniel FAURITE



PREAMBULE

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), de la commune de Jarnioux a été approuvée le 14 octobre 2004 suite à la révision du POS, Plan d'Occupation des Sol. Ce PLU n'a fait l'objet d'aucune modification depuis.

Le présent document expose les motifs de la modification n° 1 du PLU engagée par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône. En effet, l'Agglo gère les documents d'urbanisme applicables sur l'ensemble de son territoire regroupant dix-neuf communes depuis le 1^{er} janvier 2016, notamment la mise en œuvre des procédures réglementaires concernant l'élaboration, la révision et la modification des plans locaux d'urbanisme (PLU).

I. OBJET

La présente modification n° 1 du PLU a pour objet :

- ✓ des adaptations ponctuelles des dispositions fixées dans la partie écrite du règlement notamment celles concernant les piscines,
- ✓ des mises à jour du règlement (partie écrite et document graphique) suite aux différentes évolutions législatives et réglementaires, en particulier la recodification du code de l'urbanisme,
- ✓ la suppression de l'emplacement réservé n°12,
- ✓ la suppression des zones AU strictes sur les documents graphiques du règlement, n'ayant pas été ouvertes à l'urbanisation dans les 9 ans qui ont suivis l'approbation du PLU,
- ✓ le classement d'une zone AUCr non équipées en zone AUR.

Elle apporte donc des rectifications au niveau des pièces suivantes du dossier de PLU :

- « Rapport de présentation » (pièce 1), en le complétant par la présente notice explicative,
- « Règlement » (pièce 3), en vue de le remplacer ;
- « Document graphique » (pièce 4), en vue de le remplacer,
- « Liste des emplacements réservés » (pièce 7), en vue de la remplacer.

II. EVOLUTION DU « REGLEMENT »

La partie Règlement est modifiée sur les points suivants :

1. Prise en compte des évolutions législatives

Les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis l'approbation du PLU en octobre 2004 et en particulier le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), ainsi que l'ordonnance du 23 septembre 2015 entrée en application au 1er janvier 2016 justifient les corrections suivantes :

- La mise à jour des articles du code de l'urbanisme modifiés ou créés après abrogations étant précisé en préalable des dispositions générales que le règlement du PLU « est établi conformément aux prescriptions des articles R 123.4 à R. 123.12 du Code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 31 décembre 2015 conformément à l'article 12 du Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, maintenus en application jusqu'à la prochaine révision du PLU. » ;
- L'article 2 des Dispositions générales (Titre1) relatif aux « effets respectifs du règlement et des autres législations et réglementations relatives à l'occupation du sol » est actualisé. Les dispositions rappelées sont les articles applicables du Règlement National d'Urbanisme inscrits au code de l'urbanisme en vigueur qui demeurent opposables à tout projet bien que conforme aux dispositions du PLU opposable.
- L'article 3 est mis à jour ; il intègre les évolutions pour les zones agricoles et pour les zones naturelles et forestières.
- L'article 5 des Dispositions générales (Titre 1) est complété quant aux adaptations mineures supplémentaires prévues par la législation.
- Dans les préambules de chacun des chapitres des zones, les « Rappels » sont rectifiés.
- La définition du Coefficient d'Occupation des Sols (COS) et les COS inscrits aux articles 14 des zones UC (COS fixé à 0,3) et AU (COS fixé à 0,3 dans le secteur AUC et 0,5 dans le secteur AUa) sont supprimés au vu des dispositions de la loi ALUR de mars 2014 rendant d'application immédiate la suppression des COS dans les PLU.
- L'article 11 des zones UA, UC, AU, N relatif à l'aspect extérieur des constructions, aménagement de leurs abords, et prescription de protection est mis à jour pour rappeler l'article R.°111-27 du Règlement National d'Urbanisme inscrit au code de l'urbanisme en vigueur.
- Les définitions sont actualisées avec le remplacement de la notion de surface hors œuvre nette par surface de plancher, des anciens articles par les nouveaux du code de l'urbanisme, l'ajout de la définition d'une piscine (liée à une habitation et recul mesurée par rapport au bassin), la surface minimale d'assujettissement pour les exploitants et non plus la SMI.
- Les annexes du Titre 8 sont mises à jour avec la suppression de l'annexe 1 (évolutions liées à la réforme de 2007 et autres évolutions suivantes), de l'annexe 2 (rappel des articles du RNU au titre 1) et de l'annexe 3 (prenant en compte certains articles de la loi ALUR d'application immédiate concernant les lotissements), ainsi qu'avec l'actualisation des annexes 4 et 5 suite à la recodification du code de l'urbanisme notamment.

2. Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Les articles 7 de l'ensemble des zones du PLU sont précisés pour réduire les cas où les règles générales ne sont pas exigées.

Ainsi, il est ajouté un nouvel alinéa c) avant les six cas où la règle d'implantation soit en limite sous conditions soit en recul n'est exigée. Ce dernier vise en effet à réglementer l'implantation de piscines afin qu'elles soient installées avec un recul minimum de 2 mètres par rapport aux limites séparatives, étant précisé que la distance est mesurée à partir du bassin.

En effet, le recul d'au moins quatre mètres par rapport aux limites séparatives peut être contraignant voir rendre impossible la construction d'une piscine sachant qu'une implantation sur limite n'est techniquement pas possible à mettre en œuvre. La réduction à deux mètres facilitera l'aménagement des abords des constructions.

Pour les autres cas, seuls les aménagements et reconstructions de bâtiments existants, et, les ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services collectifs et les constructions à usage d'équipement collectif, pourront ne pas se voir exiger les règles générales.

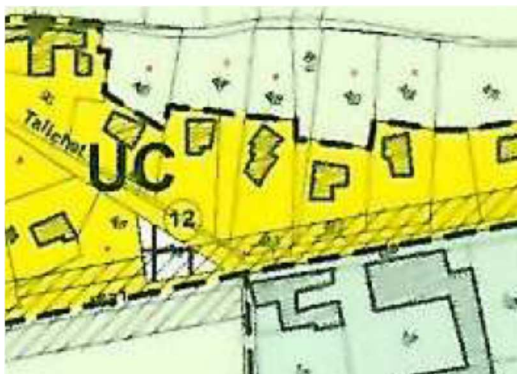
Aussi, les annexes à l'habitation, les constructions réalisées en continuité de celles existantes dans une propriété contigüe, ainsi que les projets d'ensemble d'au moins cinq logements, devront respecter une implantation conforme aux règles générales, sur limite séparative avec une hauteur inférieure à quatre mètres (suivant schéma), ou en recul d'au moins la moitié de la hauteur sans être inférieur à quatre mètres.

Ces évolutions visent à préserver permettre une intensification du tissu urbain sans porter atteinte à qualité du cadre de vie et au caractère patrimonial du territoire.

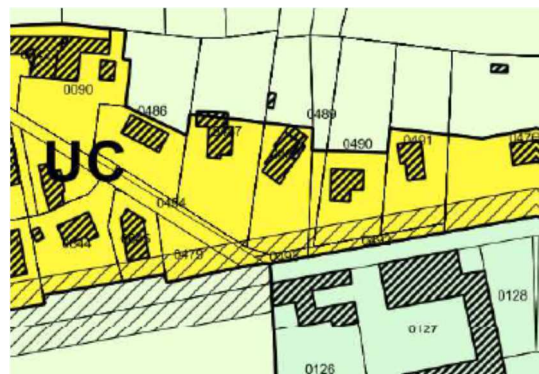
III. EVOLUTION DU ZONAGE

1. Suppression de l'ER 12

L'emplacement réservé n° 12, situé dans le lieu-dit Le Bois Franc, est supprimé au vu de l'aménagement réalisé.



Avant modification n° 1



Modification n° 1

2. Suppression des zones AU non ouvertes à l'urbanisation

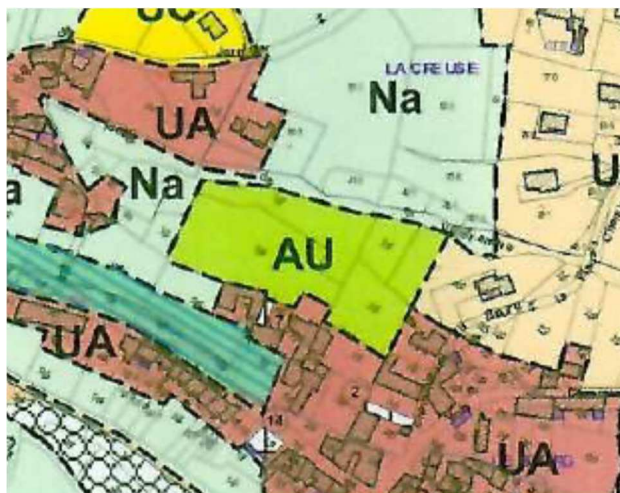
Le PLU de Jarnioux avait identifié trois zones d'urbanisation future AU « strictes » c'est-à-dire inconstructibles en l'état du PLU pour répondre aux besoins de constructions de logements le cas échéant. L'une d'entre-elles est classée AUr, affichant un risque géologique traduisant l'étude géologique réalisée conjointement à l'étude du PLU. Il est à préciser que ces zones ne bénéficient pas dans leurs périphéries immédiates de tous les équipements d'infrastructures nécessaires (y compris capacité suffisante).

En application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), les zones d'urbanisation future dite zones AU « strictes » de plus de neuf ans ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation que par révision du document d'urbanisme, sauf si la commune ou l'EPCI, directement ou par le biais d'un opérateur foncier, a réalisé des acquisitions foncières significatives.

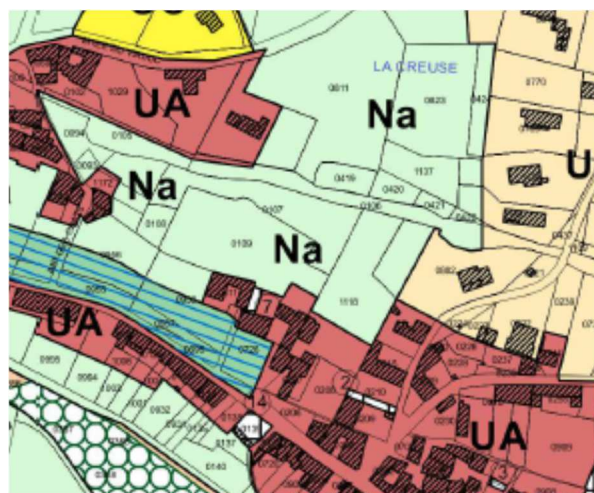
Aussi, prenant en compte que les trois zones AU ou AUr du PLU n'ont pas été ouvertes à l'urbanisation durant les neuf années qui ont suivi leur création en octobre 2004 liée à l'approbation du PLU, et qu'elles n'ont pas non plus fait l'objet d'une acquisition foncière significative de la part de la commune ou d'un établissement foncier, leur ouverture à l'urbanisation est donc subordonnée à une révision du PLU.

Les zones AU et AUr sont donc à considérer comme des zones agricoles ou naturelles et forestières. En conséquence, la modification n° 1 du PLU rattache ces trois zones aux zones environnantes en cohérence avec le risque géologique identifié pour l'une :

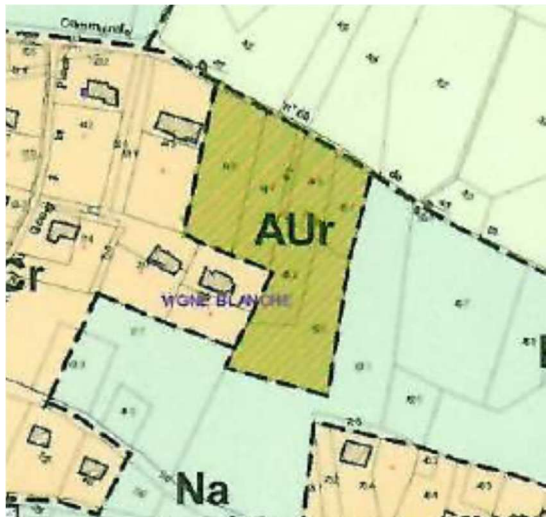
- la zone AU entre la voie du Tacot et la RD 116 à la zone Na (0,8 hectare),
- la zone AUr affectés par les risques géologiques (1 hectare), au Sud de la route de Vigne Blanche, à la zone Nar.
- la zone AU à l'Est du hameau du Bois de la Gorge (1,4 hectare), à la zone A.



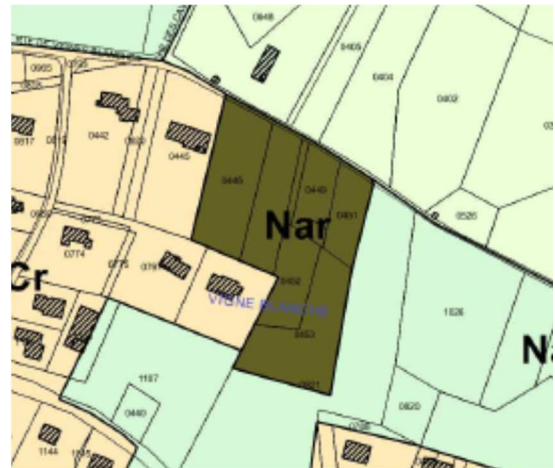
PLU de 2004



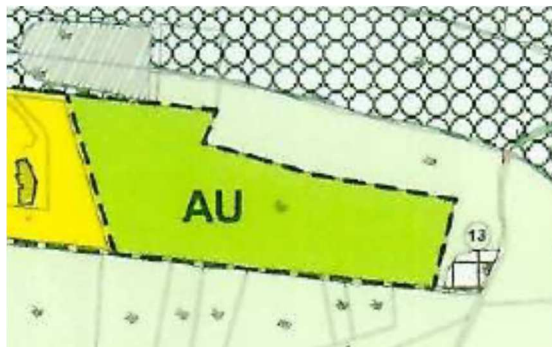
Modification n° 1



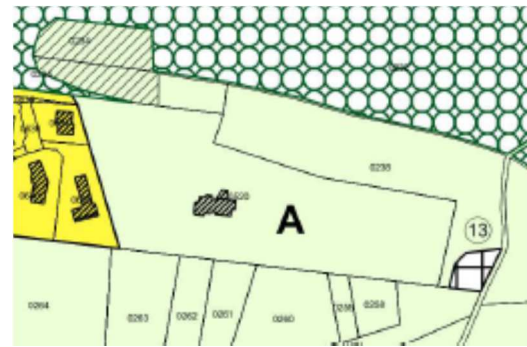
PLU de 2004



Modification n° 1



PLU de 2004

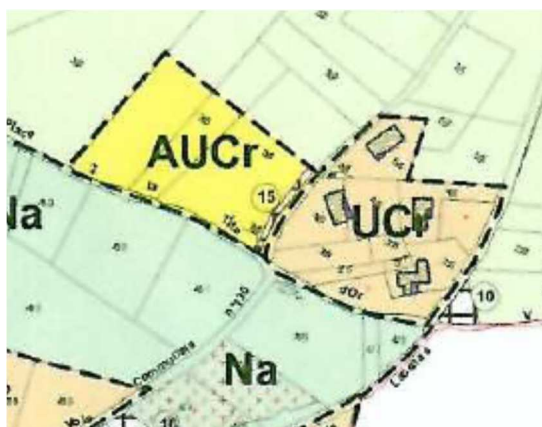


Modification n° 1

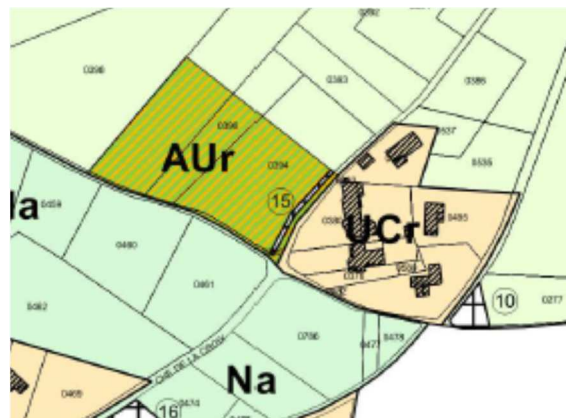
3. Reclassement de la zone AUCr en AUr

La zone AUCr localisée au Nord de la route de Vigne Blanche ne dispose pas dans sa périphérie immédiate de tous les équipements d'infrastructures nécessaires pour permettre son urbanisation.

Aussi, conformément à l'article R 123-6 du code de l'urbanisme (version antérieure au 1^{er} janvier 2016), la zone est classée en AUr en l'attente.



PLU de 2004



Modification n° 1

IV. Evolution des surfaces

Le tableau suivant montre les évolutions des zones liées à la modification n° 1 du PLU par rapport au document opposable de 2004 sur la base des superficies calculées à partir du cadastre numérisé en SIG.

	PLU de 2004		PLU après modification n°1	
	Zones	Superficie (ha)	Zones	Superficie (ha)
Zones urbaines	UA	9,1	UA	9,1
	UAr	1,3	UAr	1,3
	UC	7,2	UC	7,2
	UCr	7,6	UCr	7,6
	UCr1	2,1	UCr1	2,1
	Sous-total	27,3	Sous-total	27,3
Zones à urbaniser	AU	2,2	AU	0,0
	AUa	0,9	AUa	0,9
	AUCr	2,1	AUCr	1,3
	AUr	1,0	AUr	0,8
	Sous-total	6,2	Sous-total	3,0
Zones naturelles	Na	98,8	Na	99,6
	Nar	0,4	Nar	1,4
	Nas	4,5	Nas	4,5
	Nav	3,3	Nav	3,3
	NI	2,5	NI	2,5
	Sous-total	109,5	Sous-total	111,3
Zones agricoles	A	281,3	A	282,7
		281,3		282,7
TOTAL		424,3		424,3

Les évolutions concernent le classement en zone A de 1,4 hectare, en zone Na de 0,8 hectare et en zone Nar de 1 hectare initialement classés en zones AU et AUr, ainsi que le reclassement en zone AUr de la zone AUCr du Nord-Est du Bourg représentant 0,8 hectare.

V. PROCEDURE

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a décidé, conformément au code de l'urbanisme, notamment aux articles L. 153-36 et suivants (suite à la recodification liée à l'Ordonnance n° 2015-1174 du 23 septembre 2015) de modifier le règlement, les documents graphiques et la liste des emplacements réservés du PLU applicable au territoire de la commune de Jarnioux sans toutefois :

- changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière,
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Ayant pour effet, en particulier, de supprimer un emplacement réservé, de préciser des dispositions pour l'implantation des piscines par rapport aux limites séparatives, de rendre des espaces initialement dédiés au développement urbain futur aux zones naturelles et agricoles et de prendre en compte l'insuffisance d'équipements pour ouvrir une zone à l'urbanisation, le projet de modification peut être adopté selon une procédure de droit commun.

Ce projet au regard des évolutions proposées ne porte pas atteinte à l'environnement.

Le dossier de projet de modification n° 1 du PLU est notifié au Préfet et aux personnes publiques associées avant l'ouverture de l'enquête publique du projet.

Le dossier d'enquête publique comprenant en particulier le projet de modification, la note de présentation, le rappel des textes, et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées sera mis à disposition du public pendant au moins un mois en vue de permettre la formulation d'observations.

L'enquête publique de cette modification n° 1 sera réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement et selon les dispositions de l'Arrêté du Président.

La Commission d'enquête émettra un avis sur ce projet de modification ainsi que sur les observations formulées portant sur le présent dossier.

Le projet pourra être modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public. Puis, il sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU RHONE

Atelier d'urbanisme M.Drossart – 71100 CHALON SUR SAONE

PLAN LOCAL D'URBANISME

JARNIOUX

RAPPORT DE PRESENTATION



1.

Vu pour être annexé notre arrêté ou
délibération en date du 14/10/2004

POS APPROUVE LE

30/11/1983

MODIFICATION
APPROUVEE LE

04/03/1985

REVISION PRESCRITE LE

02/08/1999

Pour copie conforme
Le 14 OCT 2004

REVISION DU PLU
ARRETEE LE

19/12/2001

REVISION DU PLU
APPROUVEE LE

14 OCT 2004

EXECUTOIRE LG

21 OCT 2004



SOMMAIRE

A. LA COMMUNE DE JARNIOUX	5
I. LA POPULATION DE JARNIOUX.....	5
II. LES LOGEMENTS A JARNIOUX.....	8
III. LE TERRITOIRE COMMUNAL	9
III.1 Le relief	9
III.2 La couverture végétale.....	12
III.3 La géologie	12
III.4 L'hydrologie.....	15
III.5 Les sites bâtis	17
III.6 Les équipements.....	22
III.7 Les servitudes d'utilité publique	26
III.8 Les vestiges archéologiques.....	27
III.9 Les nuisances et les risques	27
B. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT.....	32
I. OBJECTIFS SUPRACOMMUNAUX – LE SCHEMA DIRECTEUR DU VAL DE SAONE/BEAUJOLAIS.....	32
I.1 Développement économique local	32
I.2 Habitat.....	33
I.3 Transports, communication et accès aux fonctions urbaines.....	33
I.4 Environnement et ressources naturelles	33
II. LES OBJECTIFS COMMUNAUX	34
II.1 protection des paysages	34
II.2 Vers un développement organisé du village	34
II.3 Vers une économie de l'utilisation de l'espace.....	34
II.4 Prise en compte des risques naturels	34
C. LES DISPOSITIONS DU PLU.....	35
I. LES ZONES URBAINES	35
I.1 Le centre bourg	35
I.2 La périphérie urbanisée du bourg	35
I.3 Les hameaux	35
II. LES ZONES NATURELLES.....	36
II.1 Les zones d'urbanisation future	36
II.2 Les zones agricoles	36
II.3 Les zones strictement protégées	36
III. TABLEAU DE SUPERFICIE DES ZONES	37



PLAN DE SITUATION – 1/200 000°

JARNIOUX est une petite commune du département du Rhône, située à 9 kms à l'Ouest de Villefranche-sur-Saône dans les monts du Beaujolais.

Vaste de 4,2 km², le territoire communal est constitué d'un vaste plateau au Nord, de la vallée du ruisseau de l'Ombre au site pittoresque où se trouvent le bourg et le château, d'une succession de collines au Sud.

JARNIOUX appartient au pays des pierres dorées, matériau utilisé dans l'architecture traditionnelle qui colore les rues du village d'un ocre très chaleureux.

On l'aura compris, le village de JARNIOUX possède une grande qualité urbanistique dans un site dominé par le château qui surplombe la vallée du ruisseau de l'Ombre.

La commune est peuplée de 536 habitants en 1999, majoritairement concentrés au bourg situé au cœur du vignoble où s'égrènent quelques hameaux et quelques constructions viticoles isolées.

HISTORIQUE

La commune de JARNIOUX a été créée en 1869, elle a été séparée de Ville sur Jarnioux.

Un mécène, M. Auguste GUINON (qui devient le 1^{er} maire) acheta 30 hectares de terrains vers 1850 et fit construire un magnifique manoir daté de 1864, au lieu-dit Bois Franc. Grâce à ses dons évoqués sur une plaque gravée à la mairie (307 000 Francs Or), il fit bâtir le bâtiment mairie-école, la poste (salle de réunion actuelle), l'église, le lavoir, élargir la route, etc ...

Cette séparation de communes et ces constructions sont un événement considérable dans l'histoire de Jarnioux.

Mais si sous l'ancien régime, Ville sur Jarnioux, patronyme évoquant une villa romaine, était paroisse, Jarnioux avait le château, c'est-à-dire la Seigneurie. La première famille connue est les De Gleteins.

Un événement dramatique marqua l'histoire de Jarnioux et la marque encore de nos jours.

Vers 1337, suite à l'assassinat du fils du Seigneur, une chapelle fut édifée qui ensuite fut agrandie. Cette chapelle, fondée en prébende dura jusqu'à la Révolution. Toutefois, au 19^{ème} siècle, vers 1840, alors que Jarnioux n'était pas une commune, devint paroisse et la chapelle devint église paroissiale jusqu'à l'édification de la nouvelle église en 1889.

Cette chapelle vendue par le Diocèse et divisée familialement est en cours de rachat par exercice du droit de préemption pour sa partie la plus ancienne du 14^{ème} siècle.

Le 20^{ème} siècle commença par l'inauguration de la ligne de chemin de fer du Beaujolais (1901), Villefranche-Tarare, qui passe à Jarnioux. Le viaduc est une des constructions emblématiques de Jarnioux.

La gare a été vendue par la commune dans les années 70.

En 1914, « La Grande Guerre » stoppa net la construction des maisons en pierres.

Jusqu'en 1960, trois cafés étaient en activité au village et depuis 2000 le dernier a fermé.

On peut remarquer sur la rue principale, l'emplacement d'anciennes devantures de magasins, vestiges de l'activité commerciale de la fin du 19^{ème} siècle et de la première moitié du 20^{ème} siècle.

La boulangerie, le tabac-presse, le marchand de combustibles continuent cette présence commerciale. Mais l'attraction de Villefranche est forte.

Un plombier, un électricien, deux maçons, un plâtrier sont présents.

La viticulture est un élément majeur sur la commune, sa portion dans la population est devenue minoritaire.

Beaucoup d'habitants vont travailler à Lyon ou dans le secteur de Villefranche-sur-Saône.

A. LA COMMUNE DE JARNIOUX

I. LA POPULATION DE JARNIOUX

	1975	1982	1990	1999
Population sans double compte	377	458	542	537
Variation absolue		+81	+84	-5

(source INSEE)

La population de JARNIOUX a fortement augmenté entre 1975 et 1990, gagnant 165 habitants.

Depuis 1990, la population stagne et se trouve même en très légère baisse avec 5 habitants de moins.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Variation annuelle due au mouvement naturel %	-0,14	+0,28	+0,19
Variation annuelle due au solde migratoire %	+2,94	+1,85	-0,29
Taux de variation annuel total %	+2,81	+2,13	-0,10

Depuis 1982, le mouvement naturel est devenu positif, mais il fléchit sensiblement dans la dernière période intercensitaire.

Le solde migratoire était très largement positif, il est devenu négatif depuis 1990. JARNIOUX n'accueille plus de population venue de l'extérieur, mais subit le phénomène de décohabitation.

Après avoir été fortement positif, le taux de variation annuel total est devenu négatif depuis 1990, le mouvement naturel ne parvenant pas à compenser le solde migratoire.

- Population par tranche d'âge

	1990	1999
0-19 ans	29,8 %	24,6 %
20-39 ans	29,9 %	22,6 %
40-59 ans	25,1 %	32,6 %
60-74 ans	10,0 %	14,0 %
75 ans et plus	5,2 %	6,2 %

En 1990, la population de JARNIOUX était très jeune. Après une période de croissance démographique, près de 60 % des habitants étaient âgés de moins de 40 ans.

Depuis 1990, la situation a très sensiblement évolué :

- les tranches d'âges jeunes, moins de 20 ans et 20-39 ans, ont fortement diminué.
- la population âgée de 40 à 59 ans a considérablement augmenté et représente en 1999 le tiers de la totalité des habitants.
- les personnes âgées de plus de 60 ans sont passées de 15 à 20 % de la population.

Comme c'est souvent le cas lorsqu'une période d'absence de dynamique démographique fait suite à une période de croissance forte, la population de JARNIOUX vieillit. Le phénomène est très marqué sur la commune.

La population active ne représente que 50,2 % de la population totale ce qui est faible et témoigne du vieillissement de la population.

La proportion des chômeurs est en augmentation passant de 5,7 % en 1990 à 7,8 % en 1999.

- **Taille des ménages (en 1999)**

1 personne	16,2 %	4 personnes	14,8 %
2 personnes	40,0 %	5 personnes	5,7 %
3 personnes	22,9 %	6 personnes et +	0,5 %

Les ménages de deux personnes et moins sont largement majoritaires puisqu'ils représentent 56,2 % de la totalité. Ce taux est le témoin d'une forte quantité de ménages assez âgés où les enfants ont quitté le foyer.

Le nombre moyen d'occupants par logement est en diminution et est passé de 2,9 en 1982, à 2,8 en 1990 et à 2,6 en 1999. On insiste donc bien sur JARNIOUX à un phénomène de décohabitation.

II. LES LOGEMENTS A JARNIOUX

- Catégories de logements (en 1999)

Résidences principales	210 soit 87,9 %
Résidences secondaires	25 soit 10,5 %
Logements vacants	4 soit 1,6 %
Total logements	239

On note le faible nombre de logements vacants. Par la qualité de son site, de son urbanisme et de son architecture, JARNIOUX est un village attractif et le parc de logements est bien occupé.

- Statut d'occupation (en 1999)

Propriétaires	156 soit 74,3 %
Locataires	35 soit 16,7 %
Logés gratuitement	19 soit 9,0 %
Total résidences principales	210

Les trois quarts des résidences principales sont occupés par leur propriétaire. Le nombre de locataires et de personnes logées gratuitement n'est cependant pas négligeable puisqu'il représente 54 logements.

- Epoque d'achèvement des résidences principales (en 1999)

Avant 1949	159 soit 66,5 %
De 1949 à 1971	16 soit 6,7 %
De 1975 à 1981	39 soit 16,3 %
De 1982 à 1989	20 soit 8,4 %
1990 et après	5 soit 2,1 %

Le parc est majoritairement ancien, deux tiers des logements datent d'avant 1949.

Parallèlement, on note que le rythme de construction neuve a été soutenu entre 1975 et 1989, période de croissance démographique.

Après 1990, le rythme de construction neuve s'est effondré, il est de quatre fois inférieur à celui connu au cours de la période intercensitaire précédente.

- Niveau de confort des résidences principales (en 1999)

Avec WC intérieur	98,1 %
Avec bain ou douche	99,5 %
Avec chauffage central	62 %

Non seulement le parc de logements est bien occupé, mais le niveau de confort est satisfaisant. On ne trouve qu'un seul logement sans baignoire ou douche. Par contre, 38 % des résidences principales ne sont pas dotées du chauffage central.

III. LE TERRITOIRE COMMUNAL

III.1 Le relief

Il est prépondérant pour l'occupation humaine puisque le village occupe les lieux les plus escarpés.

Au Nord du territoire communal, on trouve une zone de plateau qui couvre une grande partie de la commune. Il s'agit de terrains approximativement plans, seulement entaillés de petites dépressions. C'est dans cette zone que l'on trouve les points hauts du territoire.

En partie centrale, se situe la vallée du ruisseau de l'Ombre orientée Est-Ouest. Cette petite vallée creusée dans la roche est assez encaissée. Ses versants accusent une pente forte avoisinant les 30 %. C'est dans ce lieu, sur les versants et au fond de la vallée que se sont implantés le château et le village.

La partie Sud du territoire est la plus chahutée. Elle se compose de collines entrecoupées de vallons. Depuis les points hauts du village, on jouit d'une belle vue sur cette partie pittoresque de la commune.



LE TERRITOIRE COMMUNAL – 1/25 000°



III.2 La couverture végétale

La vigne occupe une part importante du territoire communal. JARNIOUX est en effet classée en appellation d'origine contrôlée Beaujolais.

La vigne occupe le plateau au Nord et les collines au Sud, mais est absente de la vallée du ruisseau de l'Ombre.

Au Nord, la vigne est mêlée à des parcelles cultivées et boisées, alors qu'au Sud elle s'impose sur la totalité du territoire.

Dans la vallée du ruisseau de l'Ombre, on trouve des prairies et un ruban boisé ourlant les rives du cours d'eau en dehors des sites urbanisés.

III.3 La géologie

Située à la porte des Pierres Dorées, JARNIOUX possède des affleurements de calcaire Aalénien, calcaires à entroques et silex blancs. On les rencontre sur les versants du ruisseau de l'Ombre et au Sud de la commune.

La partie Nord est constituée d'un épandage pelliculaire de cailloutis anguleux, siliceux ou cristallins, patinés.

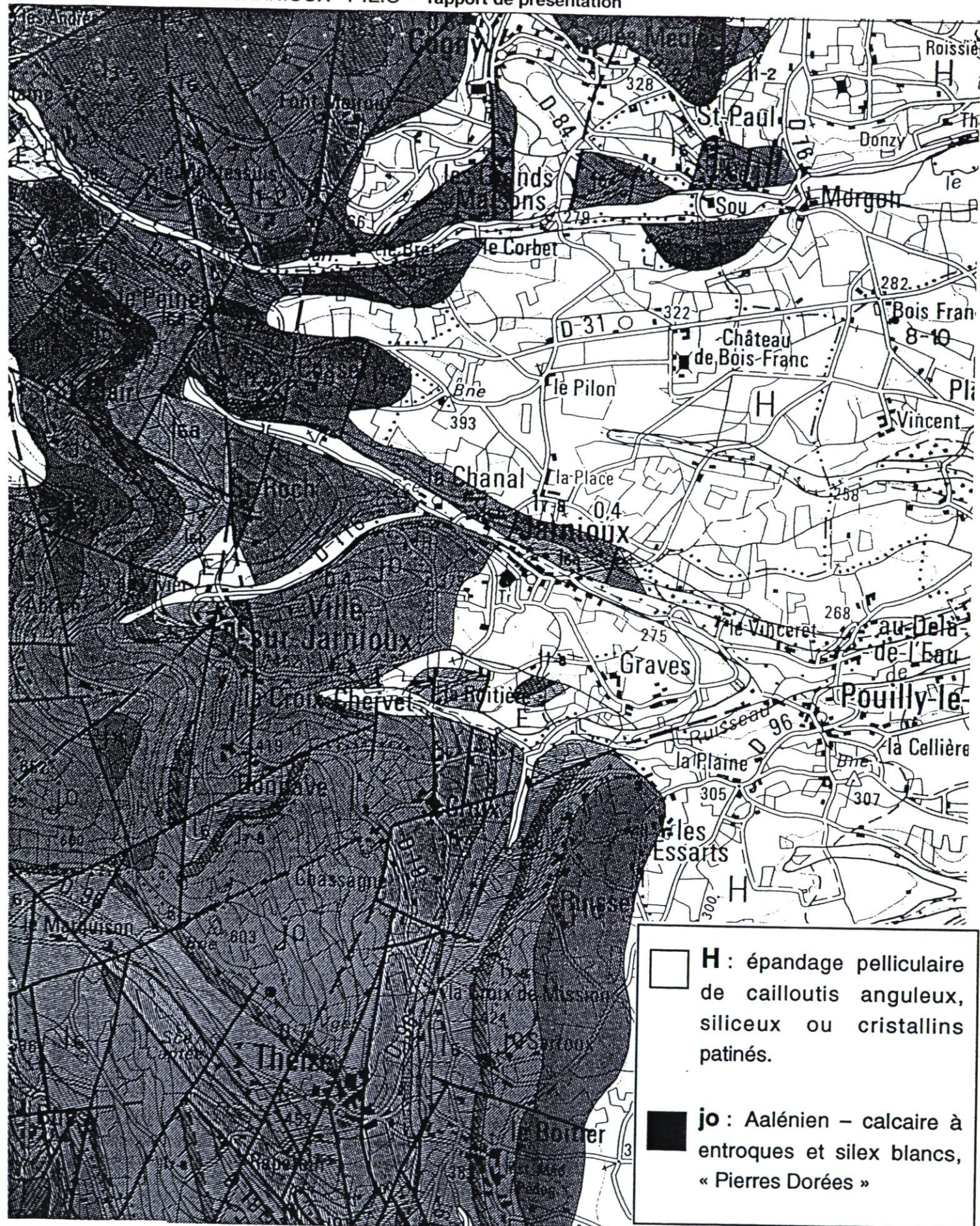
Le fond de la vallée est constitué d'alluvions modernes.



**CARTE DES APPELLATIONS
CONTROLEES**

échelle 1/15000°

Act'urbain -



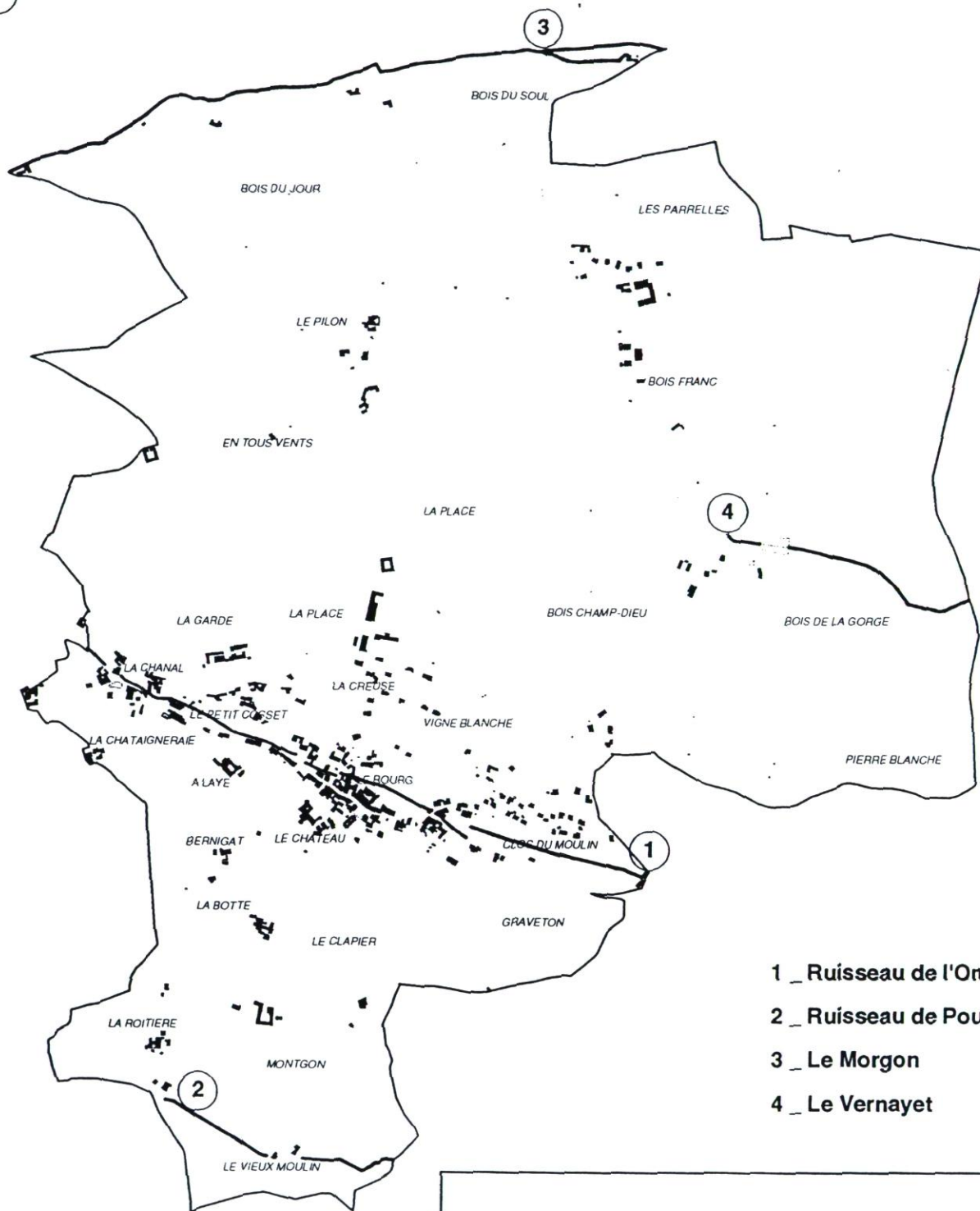
CARTE GEOLOGIQUE

III.4 L'hydrologie

Le ruisseau de l'Ombre traverse la commune d'Est en Ouest dans sa partie centrale. Il s'agit d'un cours d'eau à régime torrentiel sortant facilement de son lit étroit. Une étude hydraulique définissant les zones d'aléas faible moyen ou fort a été menée parallèlement à la révision du POS.

Au Nord, la limite communale coïncide avec une partie du cours du ruisseau de Morgon plus paisible que le ruisseau de l'Ombre.

Au Sud, c'est le ruisseau de Pouilly qui prend naissance sur le territoire de JARNIOUX.



- 1 _ Ruisseau de l'Ombre
- 2 _ Ruisseau de Pouilly
- 3 _ Le Morgon
- 4 _ Le Vernayet

L'HYDROLOGIE

échelle 1/15000°

III.5 Les sites bâtis

a) le bourg

Il se développe sur les versants et dans le fond du ruisseau de l'Ombre. Il est composé d'un tissu urbain dense dominé par l'imposante silhouette du château. Les rues sont étroites et bordées de constructions à l'alignement par leurs façades ou leurs pignons reliés par de hauts murs.

L'ambiance générale est très minérale et c'est la pierre dorée des murs et des façades qui domine le paysage conférant une lumière chaude tout à fait remarquable.

La partie basse du village s'étire en un cordon linéaire le long de la RD 116 parallèle au ruisseau de l'Ombre.

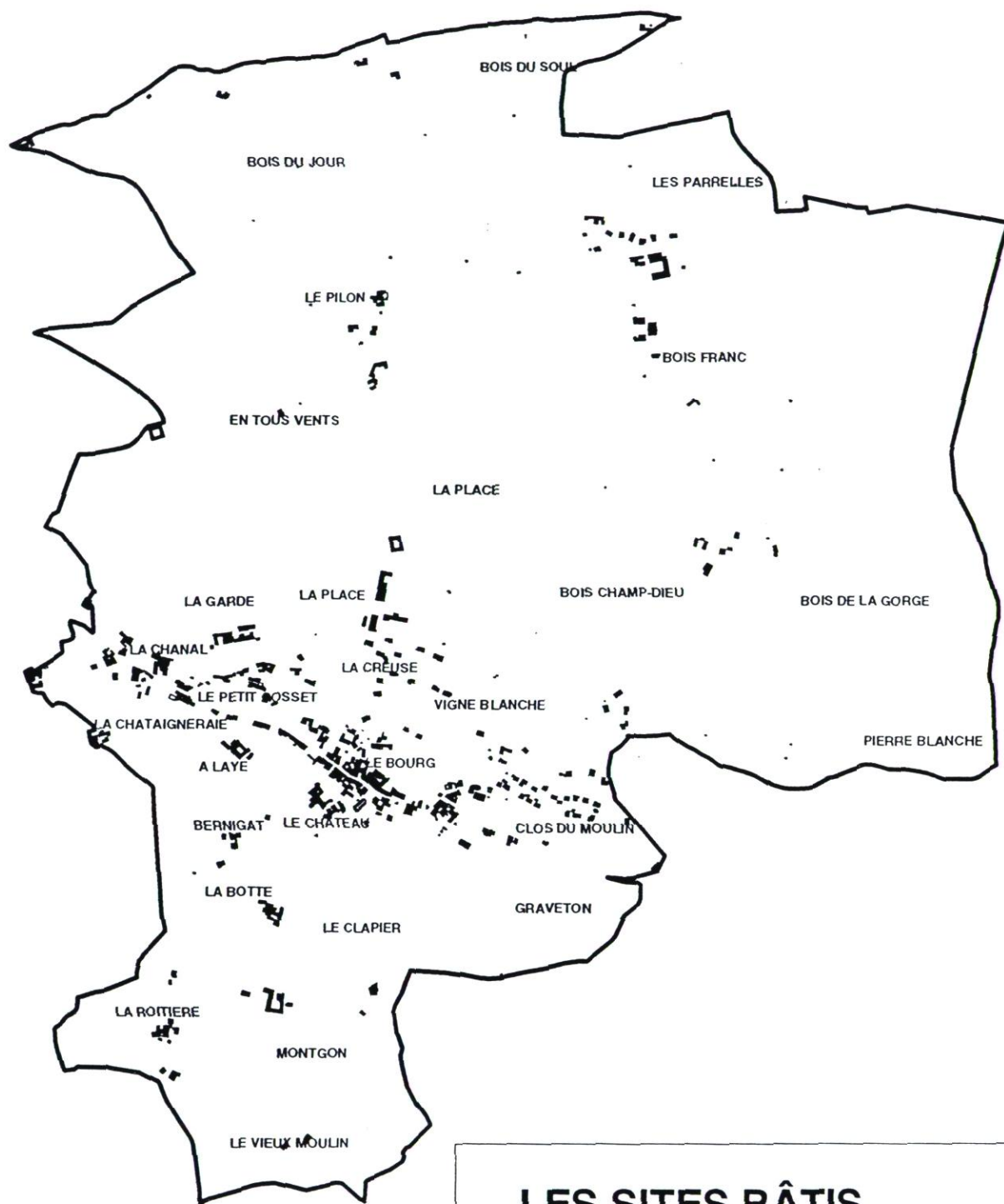
Les parties hautes escaladent les versants avec une silhouette plus découpée.

Le bourg de JARNIOUX est agrémenté d'un certain nombre d'édifices remarquables. On a cité le château implanté sur le versant Sud du ruisseau de l'Ombre, vaste et haute demeure ornée de plusieurs tours avec en arrière plan un vaste parc abondamment boisé. L'origine du château remonte au 14^{ème} siècle et il a été remanié par la suite jusqu'au 18^{ème} siècle.

On peut également noter les grosses demeures de La Garde et de la Place implantées au-dessus du village sur le versant Nord ainsi que le viaduc en pierres dorées sur l'ancienne voie ferrée qui enjambe un vallon entre le bourg et le quartier de la Chanal.

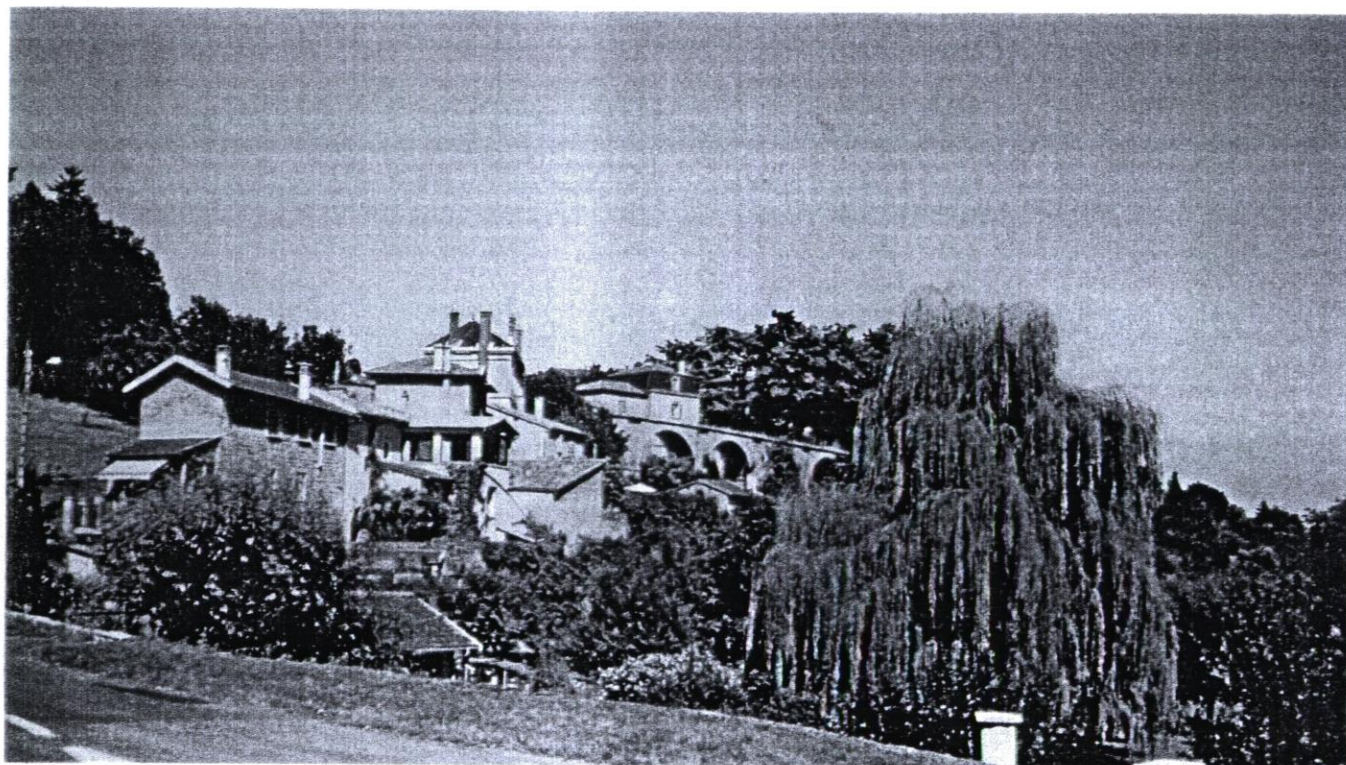
En dehors de ces éléments remarquables, l'architecture traditionnelle est tout à fait représentative de cette région du Beaujolais.

On trouve des volumes simples comportant souvent un niveau plus comble sur rez-de-chaussée traités en pierres apparentes ou enduits de la couleur ocre chaude typique des pierres dorées. Les toitures sont à faible pente et couvertes de tuiles canal de ton ocre s'harmonisant avec la teinte des façades. On rencontre quelques maisons à galeries et les bâtiments annexes, toujours en pierres apparentes, sont organisés pour former une cour fermée par un mur avec le bâtiment principal.



LES SITES BÂTIS

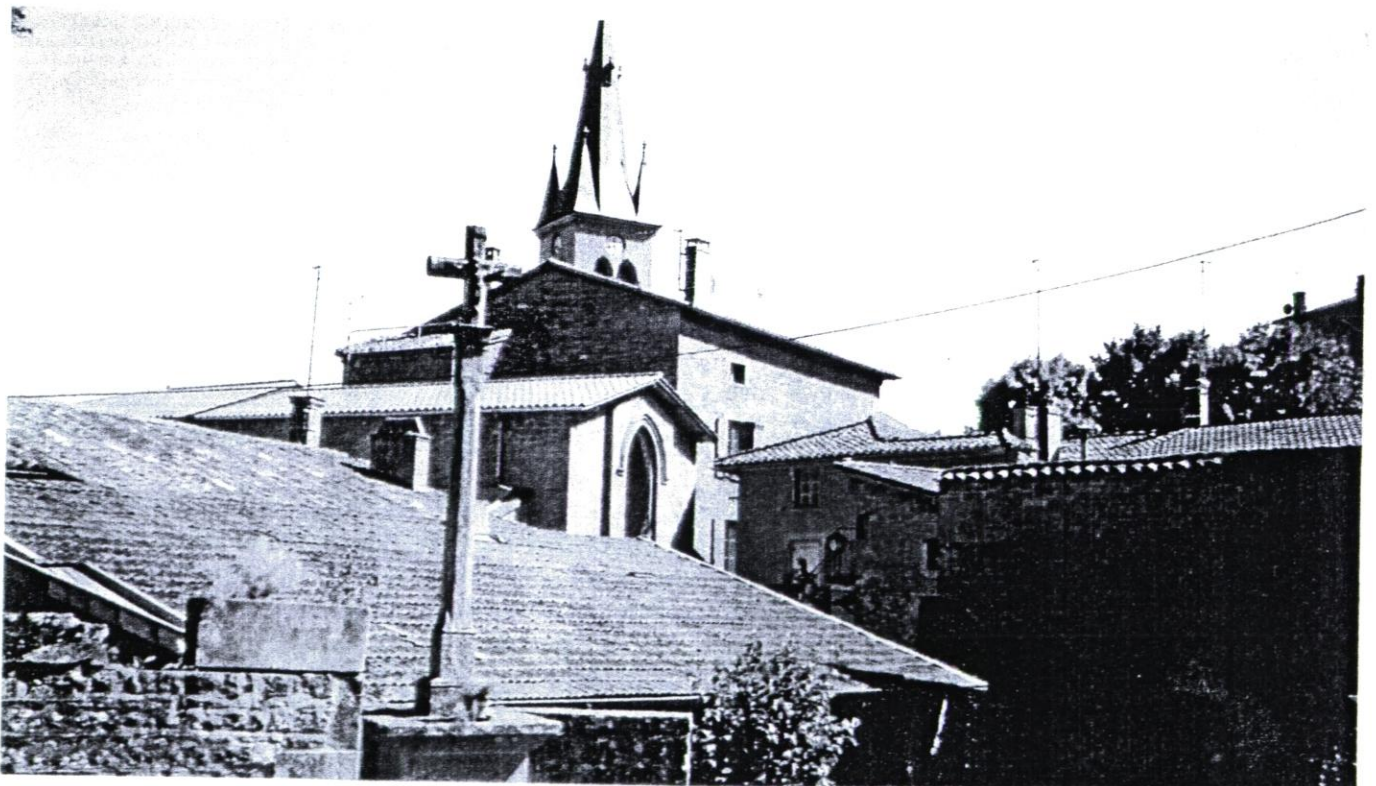
échelle 1/15000°



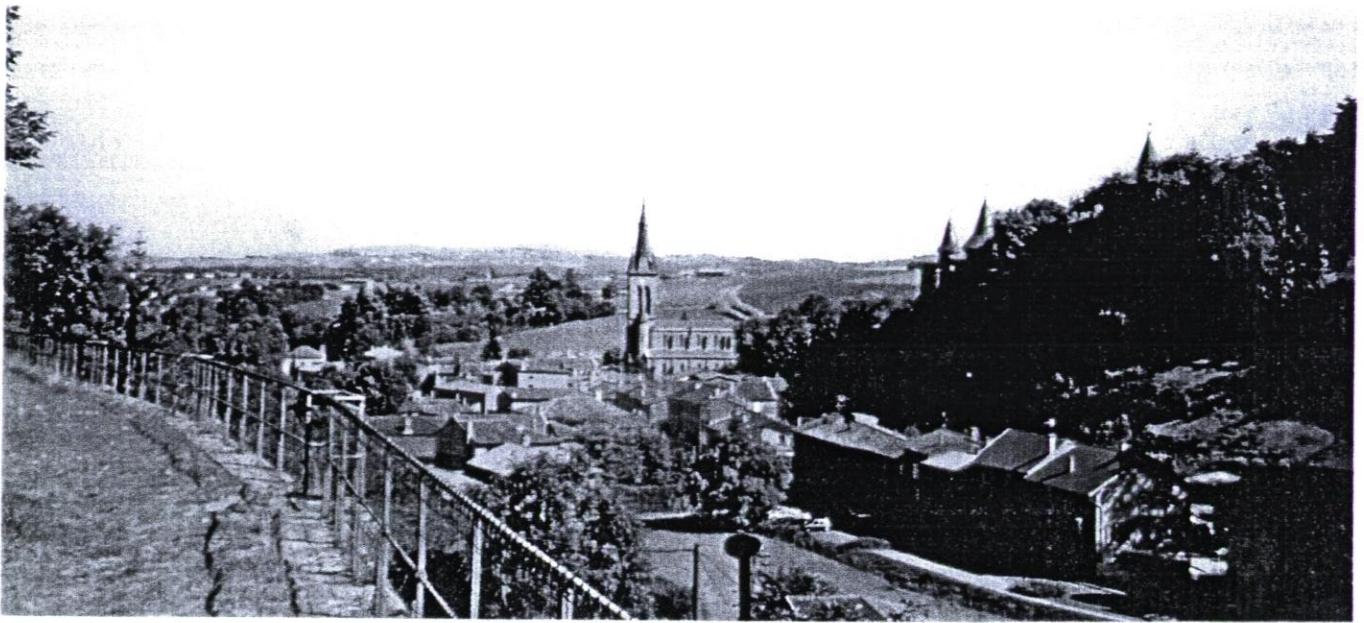
Vue sur le viaduc qui se marie avec le bâti environnant



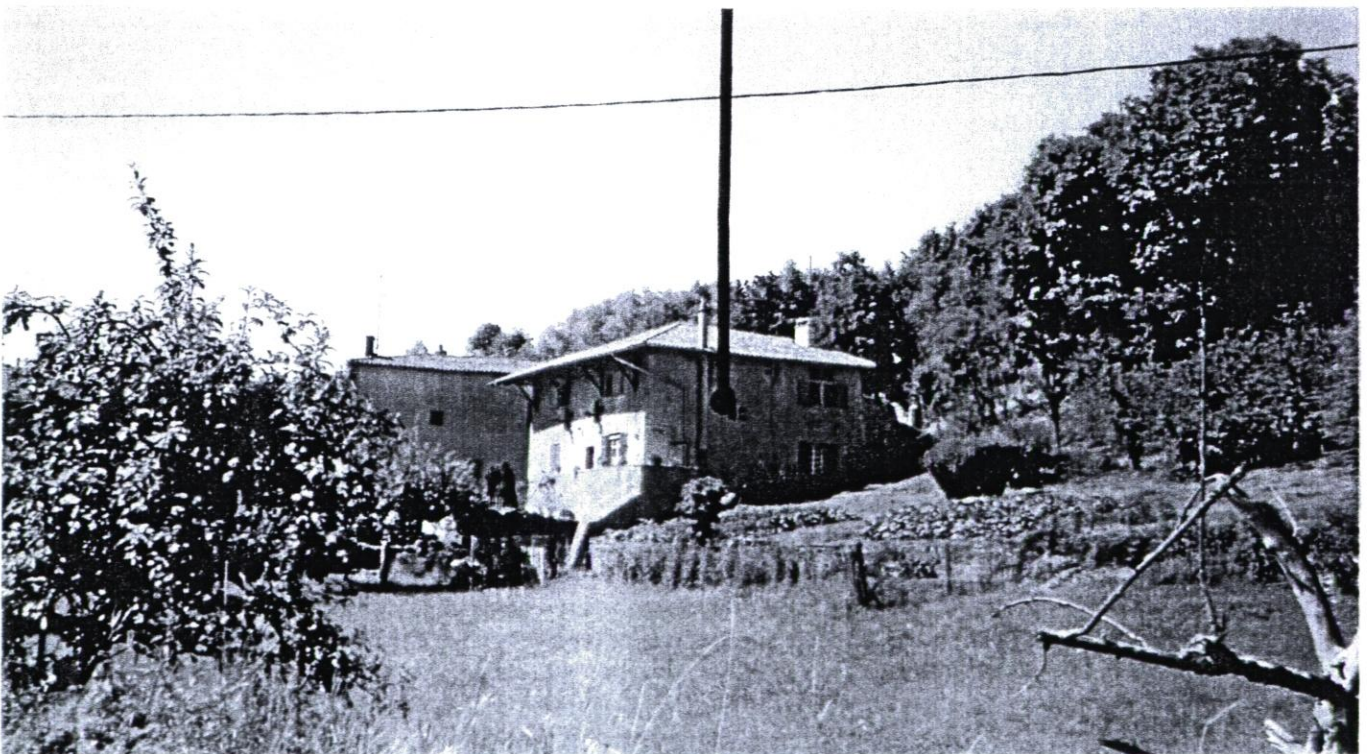
Vue du village et du château



Enchevêtrement de toitures au centre du village



Vue du village depuis le viaduc



Un bâtiment typique de cette région du Beaujolais

Les ouvertures sont étroites de forme étirée en hauteur sauf dans les combles où elles sont voisines du carré. Les menuiseries sont en bois, les volets sont pleins ou persiennés, toujours traditionnellement peints.

b) Les écarts

On trouve trois hameaux au Nord du bourg de JARNIOUX sur le plateau. Il s'agit de la Grange du Bois, du Bois Franc et du Pilon. Ces trois hameaux sont majoritairement de constitution récente avec une dominante d'habitat pavillonnaire. Au hameau du Bois Franc, en plus de l'habitat récent, on trouve une ancienne et imposante demeure siège d'une exploitation viticole.

Disséminés sur le territoire communal surtout dans les collines au Sud du bourg, on trouve quelques groupes de constructions traditionnelles également sièges d'exploitations viticoles.

III.6 Les équipements

a) Equipements de superstructure

La commune de Jarnioux possède les équipements suivants :

- une mairie,
- une église,
- une école primaire de deux classes comprenant 41 élèves dont 16 en classe élémentaire et 25 en classe enfantine,
- une salle des fêtes située dans le village,
- Une cantine scolaire située dans le bâtiment de la mairie.

b) Equipements d'infrastructure

- voirie

La commune de JARNIOUX est concernée par le passage de deux routes départementales, la RD 116 qui traverse le bourg et suit la vallée du ruisseau de l'Ombre et la RD 31 qui passe au Nord sur le plateau.

La RD 31 constituée d'une longue ligne droite supporte des vitesses excessives et est très accidentogène.

Aucun de ces axes n'est inscrit bruyant au classement des infrastructures terrestres sonores.

En dehors des routes départementales, le réseau de voies communales est bien constitué et en bon état. Il permet de desservir l'ensemble des constructions de la commune.

On note également la présence d'une ancienne voie ferrée passant aux deux tiers supérieur du versant nord du bourg. Sur cette infrastructure désaffectée, il est projeté d'aménager un chemin piéton à l'échelon intercommunal.

- **Eau potable**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ouest de Villefranche-sur-Saône regroupe 9 communes, dont celle de JARNIOUX.

Le Syndicat n'a pas de ressources propres ; il doit importer totalement l'eau potable des collectivités voisines qui sont :

- Le district de Villefranche-sur-Saône, dont la ressource provient des captages situés au lieu-dit Beauregard.
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Centre Beaujolais, dont la ressource provient des captages situés à St Georges de Reneins.

Dans les deux cas, les captages exploitent la nappe alluviale de la Saône.

L'exploitation du service public de l'eau potable est déléguée par affermage à la Société SDEI et les points d'approvisionnement sont :

- La station de pompage de Saint Roch à Gleizé avec le district de Villefranche-sur-Saône,
- Les points de comptage aux lieux-dits le Carra et Siguerin (comme de Denicé) avec le Centre Beaujolais.

L'eau est ensuite refoulée vers les réservoirs principaux du Syndicat.

- Assainissement

La commune de JARNIOUX est adhérente au Syndicat d'Assainissement du Pont-Sollières qui regroupe 8 communes.

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) du Pont-Sollières est compétent en matière de travaux d'assainissement sur les réseaux intercommunaux et sur les systèmes d'épuration ainsi que pour l'ensemble des ouvrages disposés sur le territoire syndical.

Le réseau d'assainissement de la commune de JARNIOUX est de type unitaire et aboutit à la station d'épuration de la commune de Liergues.

Les effluents collectés sont principalement de type urbain sauf en période de vendanges et d'activité viticole (automne). Les effluents liés à ces opérations deviennent majoritaires et entraînent d'importants désordres de fonctionnement ainsi qu'une altération des milieux récepteurs.

Le réseau de la commune de JARNIOUX se compose de 8 877 mètres de linéaires répartis de la manière suivante :

- 265 m de diamètre 150 mm
- 5 479 m de diamètre 200 mm
- 1 480 m de diamètre 250 mm
- 1 450 m de diamètre 300 mm

L'armature principale suit l'axe Est-Ouest du ruisseau de l'Ombre traversant respectivement les lieux-dits La Chanal, le Bourg, la Creuse, le Château, le Clos du Moulin pour se raccorder au réseau de la commune de Liergues et aboutir à la station d'épuration.

On retrouve également des antennes de réseaux aux lieux-dits la Roitière, En Tous Vents et les Parrêlles qui se relie ensuite aux communes voisines qui sont Ville-sur-Jarnioux pour les deux premiers et Lacenas pour les Parrêlles.

La station d'épuration de Liergues a une capacité de 2 500 équivalents habitants, le mode traitement est de type boues activées avec aération par « Pont Brosses » et le milieu récepteur est le Merloup.

La population raccordée a été évaluée en 1996 à 2 400 équivalents/habitants. Il convient de rajouter à ce chiffre les effluents viticoles ainsi que le raccordement récent de la commune de Theize.

Cette station d'épuration étant désormais saturée, le Syndicat a prévu le raccordement de son réseau d'égout à la station d'épuration du district de Villefranche-sur-Saône.

III.7 Les servitudes d'utilité publique

Trois servitudes d'utilité publique affectent le territoire de la commune de JARNIOUX. Il s'agit de deux servitudes de protection de sites et monuments historiques et d'une servitude d'alignement.

Servitude AC1 : il s'agit de la servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits.

L'objet de la servitude est constitué par l'ensemble des façades et des toitures du château de JARNIOUX, cadastré section C, parcelle n° 363.

Servitude AC2 : il s'agit de la servitude de protection des sites et des monuments naturels classés ou inscrits.

L'objet de la servitude est constitué par le château et son parc, cadastrés section C, parcelles n° 162, 170, 306, 354 à 387.

Le responsable de ces deux servitudes est **le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine** – 165 rue Garibaldi BP 3162 69401 LYON CEDEX 03.

Servitudes EL7 : il s'agit d'un ensemble de servitudes touchant les voiries.

Les voies objet de ces servitudes sont les suivantes : VC9, VC11, VC18, VC5, VC401, VC60 et RD 116.

Les services responsables de ces servitudes sont :

- **DDE Subdivision d'Anse/Le Bois d'Oingt** 282 rue des Charmilles BP 417 Gleize 69653 VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX pour les **voies communales**.
- **Conseil Général du Rhône** – hôtel du Département 29-31 cours de la Liberté 69483 LYON CEDEX 03, **pour la RD 116**.

III.8 Les vestiges archéologiques

Ils concernent le château et son environnement. Il ne s'agit pas de vestiges très anciens puisque l'on est en présence d'un château fort du 14^{ème} siècle, ayant subi des transformations jusqu'au 18^{ème} siècle.

III.9 Les nuisances et les risques

a) Les nuisances

JARNIOUX est un village tranquille à l'écart des nuisances de la vie moderne. Les seules nuisances qui se manifestent sont celles liées à l'exploitation de la vigne et notamment les traitements phytosanitaires. C'est pourquoi le PLU devra veiller à ne pas multiplier les zones de contact entre l'habitat et la culture de la vigne.

b) Les risques

- Les risques d'inondation

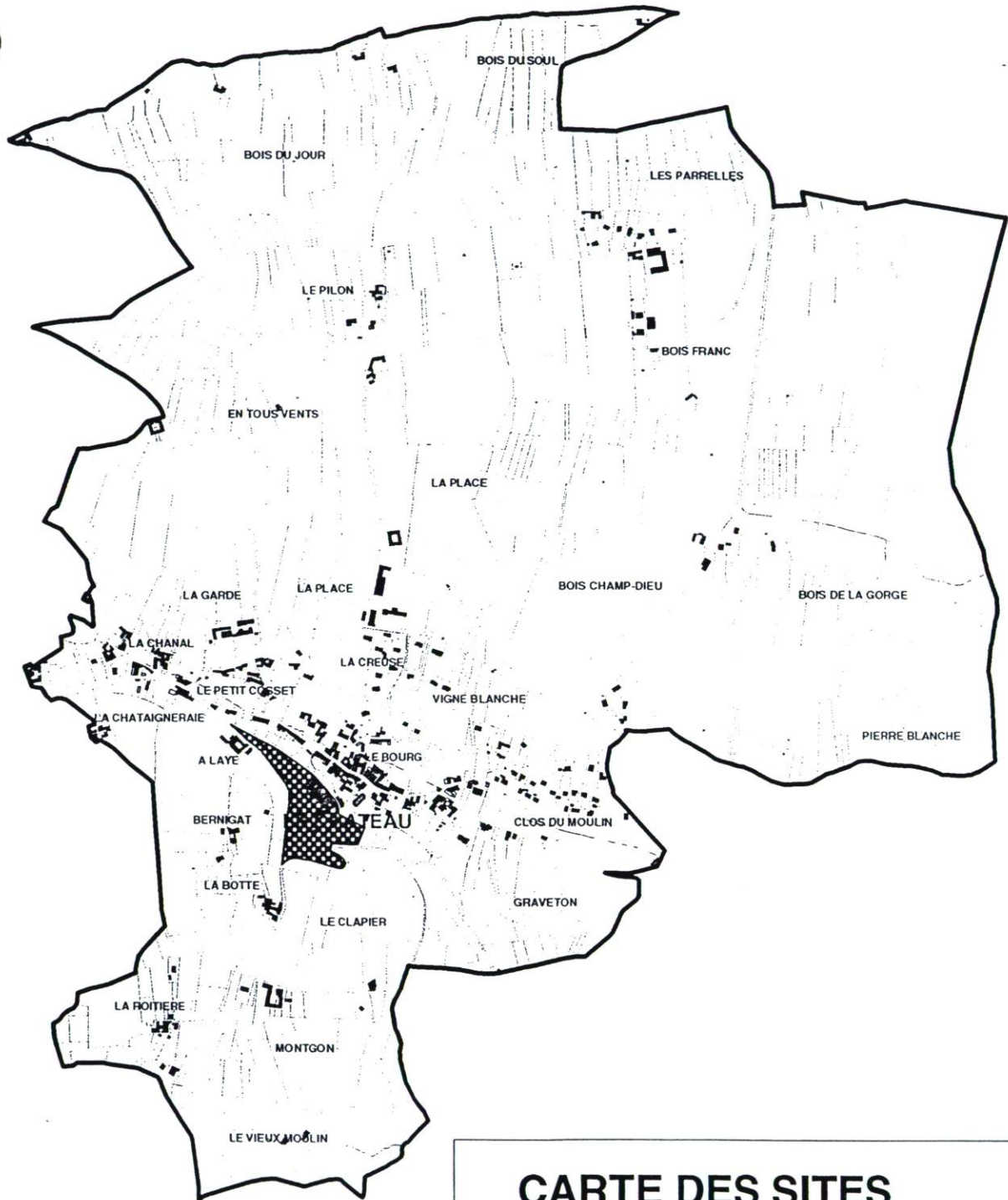
Le bourg de JARNIOUX est traversé par le ruisseau de l'Ombre. Il s'agit d'un cours d'eau étroit qui chemine au milieu de petites prairies ou entre les maisons du village où il est canalisé.

Ce ruisseau possède un important bassin versant et est soumis à un régime torrentiel.

L'étude hydraulique du ruisseau de l'Ombre réalisé par le bureau d'étude Géo+ a permis de définir les zones d'aléas faible, moyen et fort.

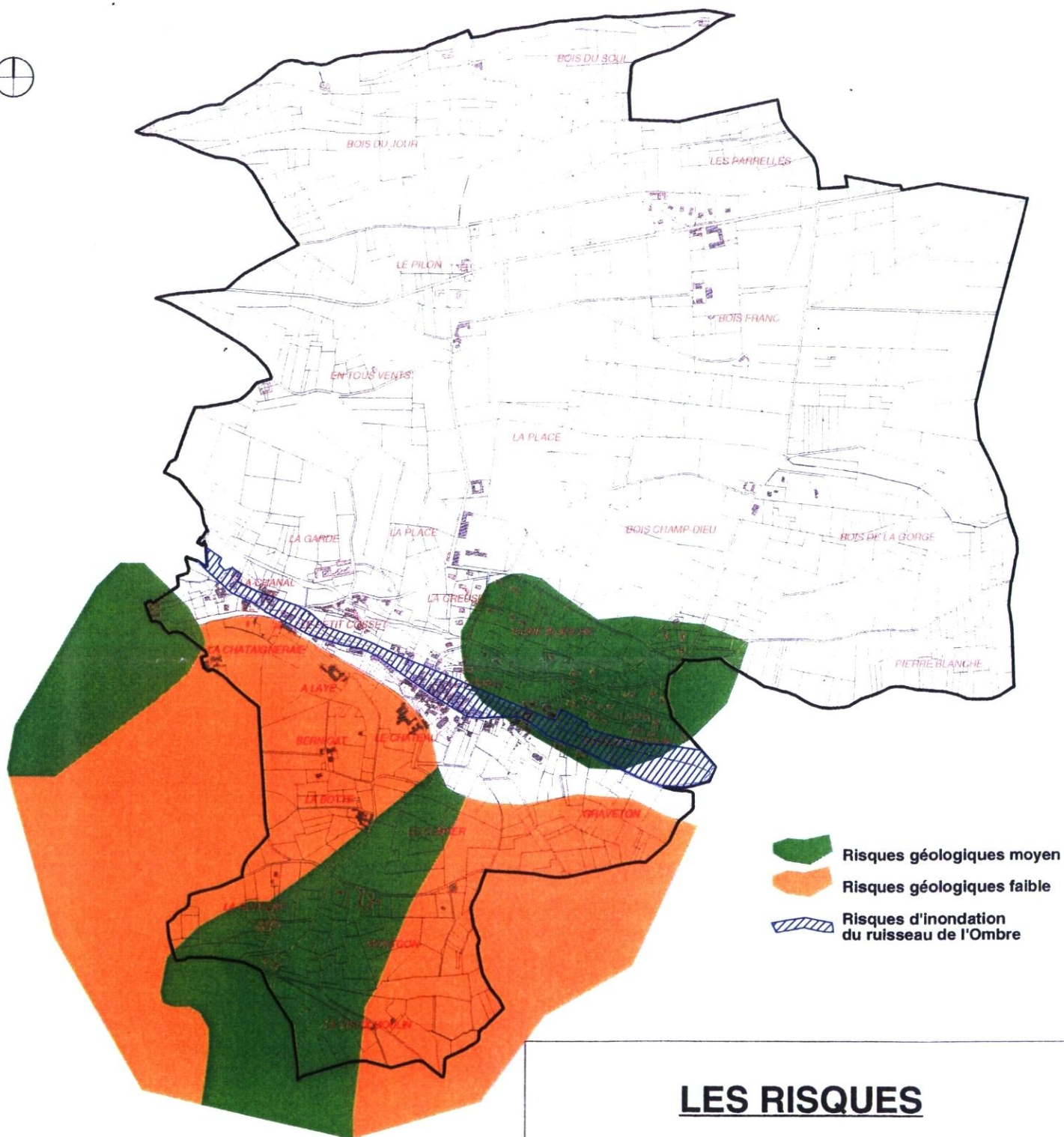
Les zones d'aléas faibles et moyens sont plus importantes et envahissent tout le lit majeur qui restent étroit. D'une manière générale, très peu de constructions du bas du village, sont touchées par le risque d'inondation.




Compte tenu de la configuration d'un site de vallée aux versants encaissés et de la présence du vignoble, la commune de JARNIOUX est soumise au risque lié au ruissellement urbain et péri-urbain.



CARTE DES SITES
ARCHÉOLOGIQUE

échelle 1/15000°



-  Risques géologiques moyen
-  Risques géologiques faible
-  Risques d'inondation du ruisseau de l'Ombre

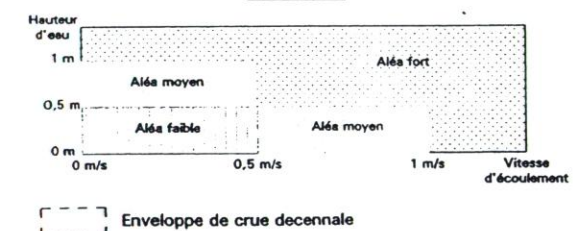
LES RISQUES
échelle 1/15000°

DEPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE JARNIOUX

ETUDE HYDRAULIQUE
DU RUISSEAU DE L'OMBRE

CARTE DES ALEAS

LEGENDE



Bureau d'études
GEO+
Sol, eau, environnement

Siège social
14 A, rue de Mayenne - B.P. 172
26200 BOURG DE PÉAGE cedex
Tél. 04 75 72 80 00
Fax. 04 75 72 80 05

Agence de GRENOBLE
14 A, rue de Mayenne
38400 SAINT MARTIN D'HERES
Tél. 04 38 37 00 11
Fax. 04 38 37 00 44

Agence de LYON
39, rue Domer
69007 LYON
Tél. 04 78 69 36 62
Fax. 04 78 69 36 62

Dessiné : DA Vérifié : AP Ech : 1/2 500	Octobre 1999	Etude n°99.R.7.3.014	PLAN n°4
-----------------------------------------------	--------------	----------------------	----------

Risques d'inondation du ruisseau de l'Ombre dans le bourg de Jarnioux.

- **Les risques géologiques**

La carte des aptitudes à l'aménagement d'après la stabilité prévisionnelle des terrains fait apparaître qu'une partie du territoire de JARNIOUX, autour du bourg est soumise à des risques géologiques faibles et moyens liés à des glissements de terrains déclarés ou des zones avec indice d'un fort glissement.

Une étude géotechnique a été menée par le bureau d'étude FONDASOL. Cette étude avait pour but d'identifier précisément les risques et de proposer soit l'inconstructibilité du site soit la constructibilité avec des mesures d'accompagnement concernant les fondations, les talus, le drainage ...

Cette étude a porté sur les zones urbaines, sur les zones d'urbanisation future et sur les zones naturelles environnant le bourg. Elle a conduit à modifier les dispositions du zonage qui avaient été proposées :

- Soit en rendant des terrains inconstructibles lorsque le risque était trop fort, comme par exemple, sur une parcelle libre du lotissement du Clos du Moulin et sur les terrains situés au pied de la carrière au lieu dit La Chataîgneraie (classé en zone Nar)
- Soit en maintenant en zone constructible avec un indice « r » identifiant le risque faible et faisant référence à des dispositions réglementaires particulières.

B.LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

I. OBJECTIFS SUPRACOMMUNAUX – LE SCHEMA DIRECTEUR DU VAL DE SAONE/BEAUJOLAIS

La commune de JARNIOUX est située à l'intérieur du périmètre du schéma directeur du Val de Saône/Beaujolais pour lequel le Préfet a signé l'arrêté décidant de sa révision le 9 novembre 1994.

Cette procédure, en l'absence de syndicat officiellement constitué pour assurer les études liées à sa révision, n'est pas opposable au PLU.

Cependant, il paraît souhaitable de prendre en compte les orientations que l'Etat veut porter dans le cadre de la révision de ce schéma directeur.

I.1 Développement économique local

- **reconnaître l'existence d'un pôle économique spécifique local** au regard de la réalité lyonnaise, en organisant l'accueil d'activités sur un principe de cohérence et de diversité à l'échelle du Beaujolais / Val de Saône, en refusant la dissémination non organisée des activités et en réservant des coupures vertes.
- **équilibrer le développement entre les différents territoires du schéma directeur**, en assurant une diversité de l'accueil économique sur chacun des pôles afin d'éviter une mono fonctionnalité à l'échelle de chacun d'eux et en s'opposant à une urbanisation linéaire et à une jonction entre les différentes agglomérations.
- **prendre en compte l'activité agricole** en limitant les risques liés à cette spécialisation, tout en confortant cette filière sur le plan agricole et commercial et **développer le tourisme et l'artisanat**.

I.2 Habitat

- **permettre un développement cohérent de l'Habitat** à l'échelle du schéma directeur et dans chaque secteur, notamment en développant les grandes fonctions urbaines et les grands équipements autour des agglomérations importantes et en limitant les zones urbaines hors agglomération.
- **favoriser la mobilité résidentielle et améliorer l'équilibre de peuplement** à l'échelle des quartiers en évitant les phénomènes de relégation dans les grands ensembles.

I.3 Transports, communication et accès aux fonctions urbaines

- **garantir les conditions de fonctionnement des infrastructures actuelles et futures** en confortant les infrastructures nationales dans leur rôle de grands itinéraires de transit et d'échanges, en veillant à la cohérence générale des échangeurs et diffuseurs, dans le cadre plus général des échanges à assurer avec l'extérieur de la zone d'étude.
- **améliorer la qualité des échanges Est-Ouest/Nord-Sud**, en favorisant les liaisons entre les pôles urbains du schéma ainsi que les liaisons avec les territoires Ouest et Est concomitants.

I.4 Environnement et ressources naturelles

- **prendre en compte les atouts environnementaux** en prévoyant des actions coordonnées dans différents domaines : gestion des déchetteries, équipements en ouvrages d'assainissement, politique de protection et de gestion des eaux de surface et de nappes phréatiques prenant en compte le plan de gestion du Bassin Saône et Doubs (études menées par le Syndicat Mixte pour l'aménagement du Bassin Saône / Doubs), lutte contre la pollution, maîtrise de l'irrigation, régulation des boisements.
- **préserver les espaces sensibles, notamment les ZNIEFF**, par la maîtrise de l'urbanisation, la gestion cohérente de l'exploitation des carrières, la lutte contre l'érosion.
- **préserver l'identité spécifique du paysage** en maintenant des ruptures paysagères le long de l'axe Nord-Sud, en favorisant la qualité paysagère des entrées de villes, en utilisant les zones inondables comme des « îlots verts » en contraste avec les infrastructures urbaines de la vallée.

II. LES OBJECTIFS COMMUNAUX

Les objectifs d'aménagement communaux qui ont présidé à la révision du POS et à l'élaboration du PLU sont les suivantes :

II.1 protection des paysages

Une attention particulière a été portée à la qualité du site de JARNIOUX. Ainsi :

- La majeure partie du territoire communal a été classée en zone naturelle ou agricole et les hameaux connaîtront une extension très limitée.
- L'extension du bourg a fait l'objet d'une étude paysagère spécifique conduisant à supprimer certaines zones d'urbanisation future et à les remplacer par d'autres propres à mieux s'inscrire dans le paysage et à ne pas déborder de la silhouette du bâti traditionnel.
- Le site du château a été strictement protégé.

II.2 Vers un développement organisé du village

Autour du noyau central traditionnel, très peu de zones urbaines constructibles au coup par coup ont été créées. L'essentiel du développement de l'urbanisation autour du village s'inscrit dans le cadre de zones d'urbanisation future (AU) garantissant un développement organisé et maîtrisé.

II.3 Vers une économie de l'utilisation de l'espace

Compte tenu des contraintes topographiques, géologiques et de paysage, l'espace disponible pour l'urbanisation future est rare autour du bourg de JARNIOUX, il convient donc de ne pas le gaspiller mais aussi d'offrir une diversité de type d'habitat.

Si la zone d'urbanisation future de Graveton pourra recevoir un habitat individuel traditionnel, celles de la Creuse et de La Chanal, plus proches du bourg et situées sur des terrains fortement pentus devront faire l'objet d'un projet d'habitat intermédiaire adapté au relief. Il s'agit d'un projet de densité forte à moyenne avec des logements étagés dans la pente bénéficiant tous d'une vue sur le château en direction du sud.

II.4 Prise en compte des risques naturels

- Il a été tenu compte dans le zonage des risques d'inondation et des zones d'aléas faible, fort ou moyen définies dans l'étude hydraulique.
- Il a été également tenu compte des risques géologiques à l'issue de l'étude géotechnique qui a été réalisée. Partout où un risque a été identifié un règlement particulier a été mis au point et lorsque le risque était trop fort les terrains ont été classés en zone inconstructible. De plus, les zones d'urbanisation future sur lesquelles subsiste un doute géotechnique ont été bloquées et ne pourront être ouvertes à l'urbanisation qu'après une expertise géotechnique.

C. LES DISPOSITIONS DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme divise le territoire communal en zones auxquelles correspondent un règlement particulier.

On distingue les zones urbaines (U) construites, constructibles et équipées de réseaux ainsi que les zones naturelles non équipées, réservées à l'urbanisation future (AU), agricoles (A) ou strictement protégées (N).

I. LES ZONES URBAINES

I.1 Le centre bourg

Le tissu urbain traditionnel avec son mode d'implantation des constructions et son architecture typiques est classé en zone UA.

Les caractéristiques de cette zone sont d'assurer la pérennité des spécificités urbaines et architecturales du centre bourg de JARNIOUX.

I.2 La périphérie urbanisée du bourg

Aux lieux-dits Clos du Moulin et Vigne Blanche, on trouve les extensions récentes du village. Elles se sont réalisées sous forme d'habitat pavillonnaire. Ces secteurs équipés et d'assez faible densité sont classés en zone UC

Le règlement de la zone UC fait appel aux caractéristiques de l'habitat pavillonnaire avec des règles de prospect, une hauteur et une densité limitées.

I.3 Les hameaux

Nous l'avons vu, les trois hameaux que compte la commune de JARNIOUX sont de conception récente et font appel aux caractéristiques de l'habitat pavillonnaire.

C'est pourquoi ces trois petits ensembles urbains ont été classés en zone UC au PLU.

Le hameau de Bois Franc est entièrement classé en zone UC mais ne permet pas de construction supplémentaire.

Le hameau du Pilon est également classé en zone UC et comporte des terrains libres permettant d'accueillir de nouvelles constructions au sud de la RD31 uniquement. Le problème de sécurité du carrefour avec la RD 31 a été pris en compte par le biais d'un emplacement réservé permettant un aménagement sécuritaire que les services du Conseil Général sont en train d'étudier.

Le hameau du Bois de la Gorge fait l'objet d'un classement en zone UC pour la partie urbanisée et d'un classement en zone à urbaniser (AU) pour les terrains libres situés à l'Est. Ces terrains seront ouverts à l'urbanisation lorsque les problèmes de renforcement du réseau d'eau potable et d'assainissement collectif auront été réglés.

II. LES ZONES NATURELLES

II.1 Les zones d'urbanisation future

Classées en zone AU au PLU, les zones d'urbanisation future sont situées à proximité du bourg et sur les deux hameaux du Pilon et du Bois de la Gorge.

On en trouve à Graveton à l'Est et à la Chanal à l'Ouest où elles sont destinées à recevoir un habitat pavillonnaire ou groupé ainsi qu'à la Creuse, en greffe sur le centre du village où elle est destinée à recevoir un habitat dense intermédiaire et semi-collectif.

La zone de la Creuse est verrouillée et ne pourra être ouverte à l'urbanisation qu'après une modification du PLU et lorsque des études géotechniques auront été réalisées.

La zone de Graveton est immédiatement ouverte à l'urbanisation sous réserve de prendre des dispositions contre les risques géologiques.

La zone de La Chanal nécessitant un type d'habitat adapté au relief a fait l'objet de l'étude géotechnique et ne comporte pas de risques de glissements de terrain.

Une partie du hameau du Bois de la Gorge est également classée en zone AU dans l'attente d'un renforcement du réseau d'eau potable et de la création d'un réseau d'assainissement.

II.2 Les zones agricoles

Elles sont classées en zone A au PLU et n'y sont autorisées que les constructions directement liées à l'activité agricole.

Elles recouvrent la majeure partie du territoire communal sur le plateau au nord et sur les collines au sud et englobant les sièges d'exploitation viticole situés en dehors du bourg.

II.3 Les zones strictement protégées

Elles sont classées en zone Na au PLU et n'y sont autorisées que les extensions mesurées des constructions existantes.

Elles correspondent aux secteurs sensibles sur le plan des paysages et des risques potentiels.

On y trouve les prairies non urbanisées du fond de la vallée du ruisseau de l'Ombre, les lignes de crêtes des versants Nord et Sud l'environnement du château au sens large ainsi que l'environnement des principaux sites bâtis traditionnels dispersés.

Les zones Na comprennent le secteur « v » de sensibilité archéologique, le secteur « s » inondable en centre bourg réservé à l'implantation d'équipements sportifs et de loisirs.

III. TABLEAU DE SUPERFICIE DES ZONES

	POS ACTUEL	POS REVISE PLU	
ZONES URBAINES		UA	8,36 hectares
		UAr	0,76 hectares
		UC	11,33 hectares
		UCr	4,34 hectares
		UCr1	2,12 hectares
		AU	4,04 hectares
		AUc	1,85 hectares
Total zones urbaines			32,80 hectares
ZONES NATURELLES		A	310,23 hectares
		Na	59,75 hectares
		Nas	4,32 hectares
		NI	1,32 hectares
		NIs	2,32 hectares
		Nav	3,26 hectares
		Nar	0,44 hectares
Total zones naturelles			381,64 hectares
Total de la commune			414,44 hectares
Dont espaces boisés classés			5,00 hectares

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU RHONE

Atelier d'urbanisme M.Drossart – 71100 Chalon sur Saône

PLAN LOCAL D'URBANISME

JARNIOUX

ETUDE POUR LA VALORISATION DES TECHNIQUES
DE RESTAURATION DU BATIN ANCIEN DANS LE PAYS
DES PIERRES DOREES

« RECOMMANDATIONS NOVEMBRE 1998 »



Vu pour être annexé ~~notre arrêté~~ ou
délibération en date du 4/10/2004

Le Maire

POS APPROUVE LE

30/11/1983

MODIFICATION
APPROUVEE LE

04/03/1985

REVISION PRESCRITE LE

02/08/1999

REVISION DU PLU
ARRETEE LE

19/12/2001

REVISION DU PLU
APPROUVEE LE

14 OCT 2004

EXECUTOIRE LE

21 OCT 2004

Pour copie conforme

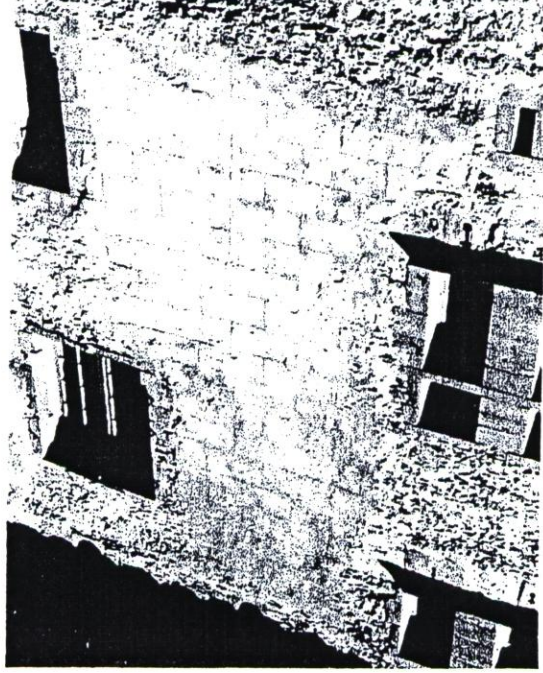
Le 14 OCT 2004

Le Maire



Ministère de la culture et de la communication
Direction de l'architecture et du patrimoine

Etude pour la valorisation des techniques de restauration du bâti ancien
dans le pays des pierres dorées



RECOMMANDATIONS

Novembre 1998

PHILIPPE ALLART

ARCHITECTE DPLG CESHOMA

25 rue de SÈZE - 69006 LYON

TEL : 04 37 24 13 60 FAX : 04 37 24 13 35

Culture
Communication

M. n. 0189

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p1	QUEL TRAITEMENT DE FACADE ?	p9
I.QUELS DESORDRES AFFECTENT LA FACADE?	p2	1.- LES JOINTS	p9
		- Mise en oeuvre	
		- Composition	
		- Couleur	
II.QUELS TRAVAUX SONT À EFFECTUER?	p3	2.- LES ENDUITS	p10
MODIFICATION DES PERCEMENTS	p3	- Mise en oeuvre	
- Comment les percements sont-ils organisés?		- Composition	
- La façade a-t-elle été remaniée?		- Les enduits à pierre passante	
- A quelle sorte d'édifice appartient-elle?		- Les enduits prêts à l'emploi	
		- Couleur	
REMISE EN ETAT DES FACADES	p6	3.- LES BADIGEONS	p12
LA CHAUX NATURELLE	p6	- Mise en oeuvre	
ENDUIRE OU REJOINTOYER ?	p7	- Composition	
- De quel appareil s'agit-il ?		UN TRAVAIL NECESSAIRE: "LES BOISERIES"	
- Tableau guide		1- LES MENUISERIES	p13
		2- LES FORJETS	p15
		LEXIQUE	P16

INTRODUCTION

Ce document constitue la troisième phase de l'étude intitulée:

"Etude pour la Valorisation des techniques de restauration du bâti ancien dans le pays des Pierres Dorées".

La phase «analyse» effectuée permet aujourd'hui l'élaboration d'un « carnet de recommandations architecturales» concernant plus particulièrement le traitement des façades.

Ce document cherche à apporter, en outre, des réponses à une question délicate: Comment refaire une façade? Quelles questions faut-il se poser? Suivant quelle démarche?

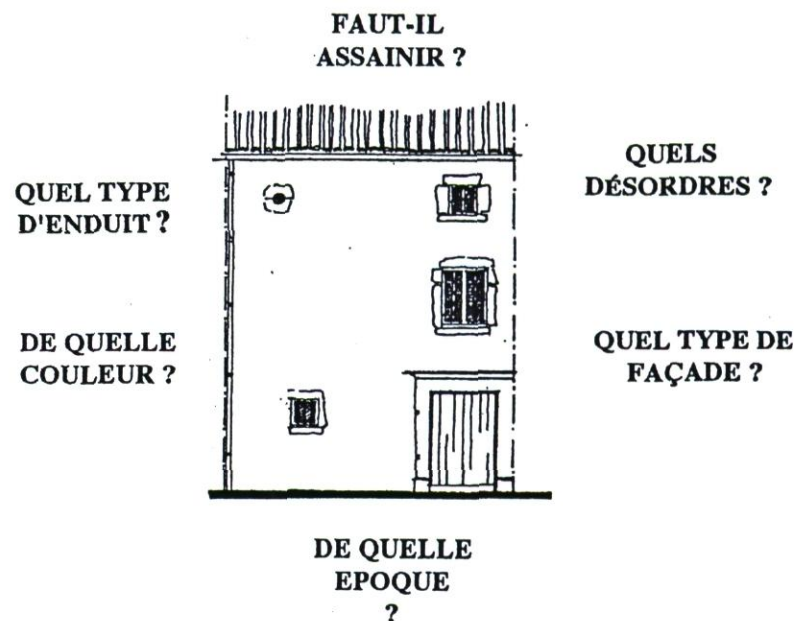
La réfection de façades est une opération coûteuse et délicate; la qualité de la remise en état met en jeu la conservation du bâtiment, de ses murs mais aussi la compréhension qu'aura tout visiteur de l'architecture locale.

Les recherches composant la phase d'étude précédente ont permis de comprendre quand, où, comment et pourquoi les enduits étaient pratiqués.

L'intelligence des pratiques des époques successives a donné un caractère particulier, typé et authentique à tout le pays du Bas Beaujolais. Elle doit être poursuivie parce qu'elle constitue le meilleur gage de la pérennité et de la qualité architecturale.

Nous essayons, dans le document qui suit, de retranscrire de manière résumée, les logiques que nous avons comprises afin que ce carnet puisse être lu par le plus grand nombre et qu'il soit une aide à celui qui veut bien faire.

Avant de commencer les travaux, il convient de s'interroger sur les points suivants :



- Quelles sont les caractéristiques de la construction?
- Quels traits font son identité?
- Quelle est son histoire?
- Quel est son état de conservation?
- Quelle réponse est la plus appropriée à sa réfection?

Un diagnostic est nécessaire pour répondre à ces questions

I. QUELS DESORDRES AFFECTENT LA FACADE?

L'eau est le principal ennemi des constructions anciennes.

Une façade est exposée aux intempéries. La peau de l'édifice est sa première protection.

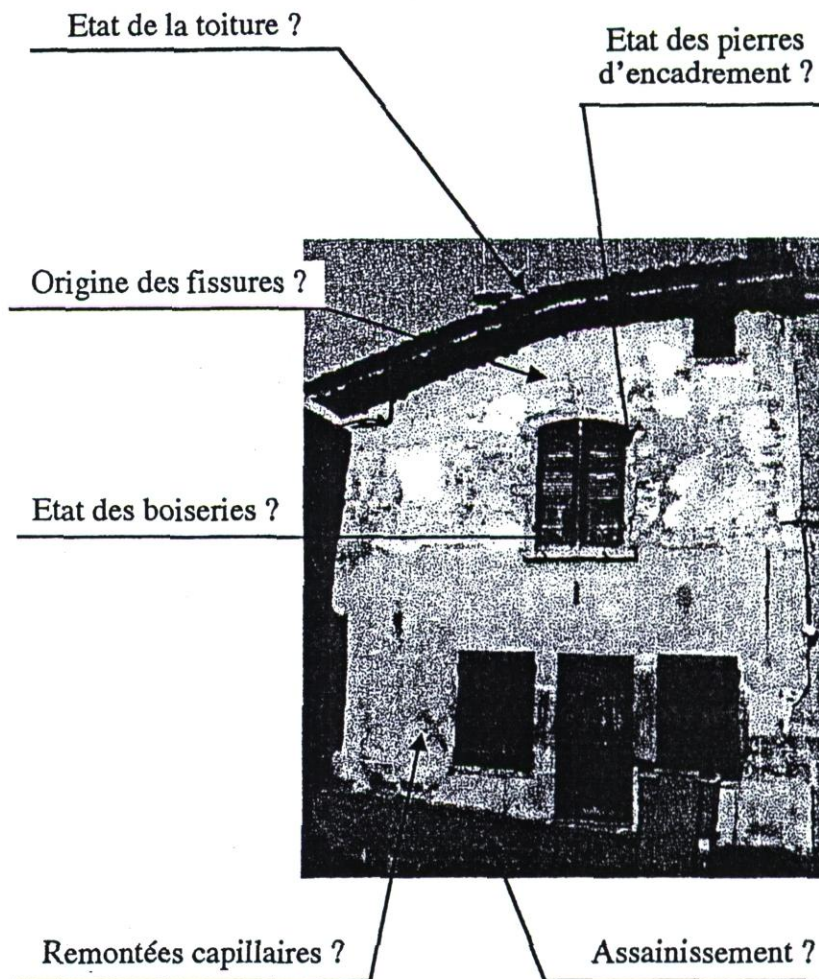
Un assainissement insuffisant ou des éléments de couverture défectueux peuvent être à l'origine de dégâts en façade et rendre inutiles tous travaux ultérieurs.

Ainsi, il convient de se poser les questions suivantes:

- Les eaux de toiture sont-elles bien canalisées?
Quel est l'état des chéneaux et des descentes d'eaux pluviales ?
- Les pluies ont-elles altéré - Le pied des murs?
- Les menuiseries ?
- Les appuis des baies ?
- Les murs présentent-ils des taches d'humidité ?
Si oui, leur position doit permettre d'en identifier la cause.
S'il s'agit de remontées d'humidité du sol, la réalisation d'un assainissement est à envisager.
- Les murs présentent-ils des fissures ?
La présence de fissures peut avoir de multiples causes qu'il est nécessaire de connaître.

Dans tous les cas, la consultation d'un spécialiste constitue la meilleure précaution.

Une fois l'origine des désordres connue et le diagnostic établi, on peut aborder le problème de la remise en état des façades, principal objet de cette étude.



II. QUELS TRAVAUX SONT À EFFECTUER ?

La réfection d'un enduit ou le percement d'une baie supplémentaire impliquent, avant toute exécution, une connaissance approfondie de la façade, afin de préserver son caractère et son insertion dans l'environnement.

Les questions à se poser dépendent avant tout du type de travaux désirés: une simple remise en état ou une modification de percements.

Ainsi doit-on déterminer en particulier:

- quels sont le rythme et la forme des ouvertures ?
- de quelle époque est la façade ?

MODIFICATION DES PERCEMENTS

La **réutilisation** d'un bâtiment ancien implique quelques aménagements qui conduisent parfois à ajouter des baies.

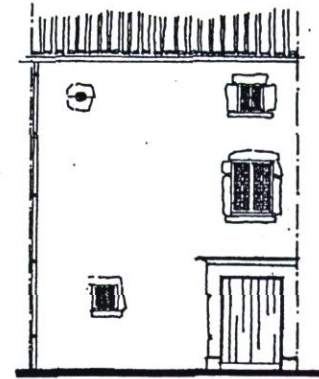
Mais comment ?

Comment les percements sont-ils organisés ?

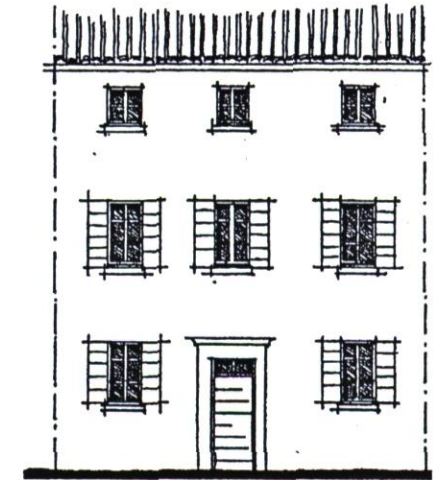
Les façades très anciennes présentent des dispositions de baies variées. Certaines d'entre-elles correspondent à un usage ancien du bâtiment (portail), d'autres peuvent résulter de phases de transformation successives.

Aussi, avant d'ajouter tout nouveau percement, il sera nécessaire de tenir compte de la **répartition des baies existantes** pour la composition de la façade finie, ainsi que de leurs formes et dimensions.

Cette prise en compte de l'existant importe d'autant plus que certaines façades, en particulier celles du siècle dernier, sont rythmées par les travées régulières que composent les ouvertures. Cette régularité ne doit pas être perturbée par la modification des percements.



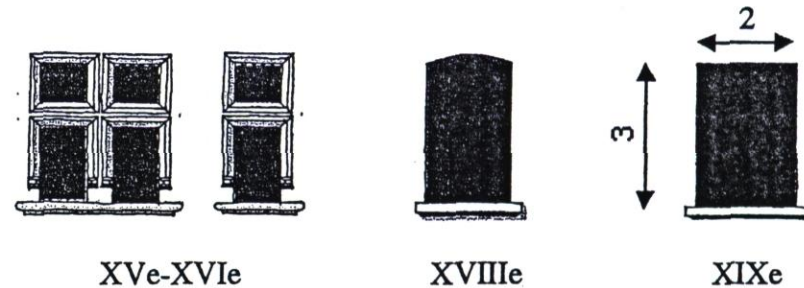
façade antérieure au XIXe



façade XIXe à travées

Quels sont les types de percements ?

Aussi, en cas de transformation ou création de percement, les proportions et dimensions des baies auront à s'inspirer des dispositions existantes.



XVe-XVIe

XVIIIe

XIXe

La façade a-t-elle été remaniée?

Cette question complète la précédente. En effet, on trouve de nombreuses maisons très anciennes remaniées au XIX^{ème} siècle.



Ces façades doivent aujourd'hui être recouvertes d'enduit.

Ces remaniements ont changé la disposition et la proportion des ouvertures dans des murs d'appareil grossier et donc enduits. Les anciens jambages et appuis ont été laissés dans le mur.

Les auteurs de ces transformations ont alors refait des enduits pour deux raisons :

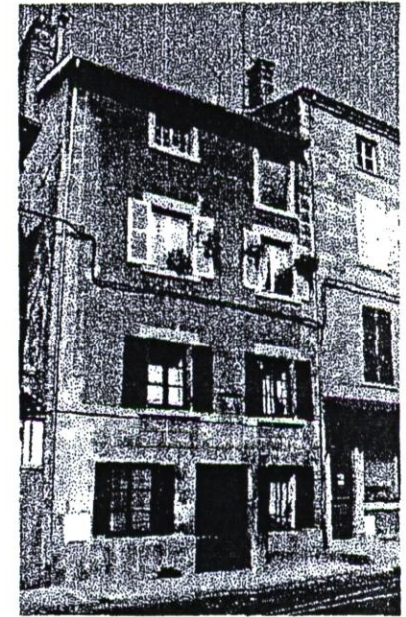
- L'appareil était impropre à la pierre apparente
- De plus, il est certain qu'on a masqué les anciennes traces de baies devenues inesthétiques.

Quel rôle joue cette façade ?

Les habitations, les commerces, suivant leur rôle de représentation, présentent tout ou partie de leurs façades enduites.

Les commerces sont souvent décorés d'un enduit badigeonné.

On voit souvent des traces de badigeons imitant des appareils de pierre sur les angles et encadrements des habitations du XIX^e.



A quelle sorte d'édifice appartient-elle ?

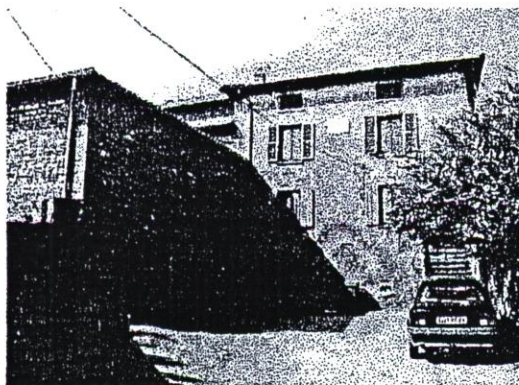
Ensemble d'exploitation agricole

- Communs

Si les communs ne donnent pas sur la voie publique, ils peuvent être enduits à pierre vue. S'ils sont en limite de voie publique, l'enduit sera en fonction du type d'appareil de pierre.

- Corps d'habitation

Le type de maçonnerie détermine la nécessité d'enduire.



- en bande continue

La façade sur rue se distingue.

L'ensemble des façades en front de rue est traité de façon analogue, mais la variété des teintes permet d'identifier chaque tènement immobilier.

Chaque maison est ainsi caractérisée par son traitement particulier. La composition des percements est semblable mais les couleurs et matières de la «peau» expriment une personnalité propre et reconnaissable.



- en retour d'angle.



Les deux façades d'angle se présentent de manière identique.

Hormis l'accès, les deux façades présentent en général les mêmes attributs et les mêmes traitements.

Cette unité de traitement caractérise l'édifice en le distinguant de la maison voisine.

Sa «personnalité» tient, ici encore, aux couleurs et matières de sa «peau».

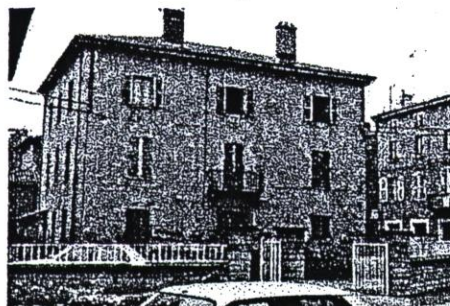
Les maisons de ville et village

Les façades donnant sur l'espace public font l'objet du plus grand soin. L'implantation des bâtiments a alors son importance:

- bâtiment isolés

Les façades ont toutes un traitement identique.

Elles jouent en effet un rôle comparable de limite de l'espace public, même si l'une d'elles est privilégiée dans ses angles de vue, dans sa composition symétrique ou parce qu'elle comporte l'accès.



Nous constatons que, dans ces trois cas courants, l'unité de traitement est liée à l'unité de propriété.

LA REMISE EN ETAT DES FACADES

L'emploi du ciment artificiel, apparu au début du XXe siècle, est à proscrire formellement dans les maçonneries anciennes, car il enferme l'humidité.

Les enduits et les jointoiments ont un rôle de protection de la maçonnerie et un rôle décoratif. Il existe donc une relation directe entre la nécessité d'enduire et le type d'appareil de maçonnerie.

LA CHAUX NATURELLE

Les mortiers traditionnels sont toujours réalisés avec des chaux naturelles.

Ce matériau se caractérise par :

- ses qualités techniques

La chaux favorise la migration de la vapeur d'eau. Elle permet donc aux maçonneries de « respirer ».

Elle a aussi un effet bactéricide.

- ses qualités esthétiques liées à une diversité d'emploi

Le mortier de chaux naturelle laisse aux joints ou aux enduits la couleur du sable local qui rentre dans sa composition, ce qui donne une teinte conforme à celle qui domine dans la région des Pierres Dorées.

Employée dans la confection de badigeons, la chaux permet de valoriser la couleur et les décors.

Les chaux naturelles sont obtenues par calcination du calcaire et se divisent en deux catégories bien distinctes, selon que leur prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air (*chaux aériennes*) ou sous l'action de l'eau (*chaux hydrauliques naturelles*).

La norme NFP 15-311 en fixe les propriétés.

ENDUIRE OU REJOINTOYER ?

Pour décider du traitement le mieux adapté, il faut dégager les caractéristiques principales de la façade.

De quel appareil s'agit-il?

Parmi les différents types de parement, certains sont conçus pour être enduits et d'autres laissent la pierre apparente.

Plus l'appareil est irrégulier, plus la quantité de mortier nécessaire à la tenue des pierres est importante, plus il doit être protégé par un enduit.

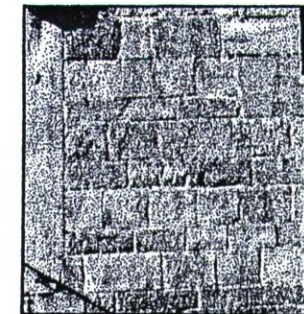
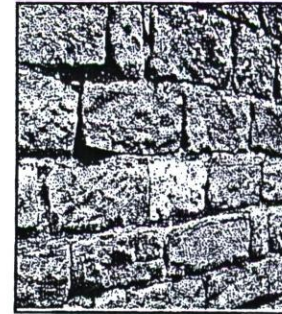
Si le mortier de hourdage est trop dur, les transferts d'humidité se feront alors par les pierres elles même avec toutes les migrations de sels que cela suppose. On assistera alors à une dégradation accélérée des pierres. Le mal sera irréversible après quelques années.



Il faudra appliquer sur ce type d'appareil (appareil irrégulier ou pierres plates grossièrement assisées) un enduit couvrant.

- Sur une façade construite avec de grosses pierres assisées de bonne qualité et des joints fins, il est possible d'effectuer des joints à la chaux bien respirante.

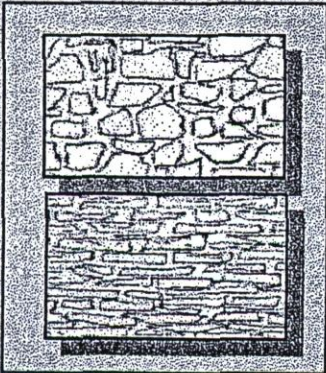

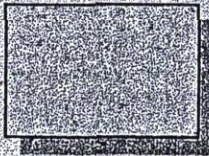

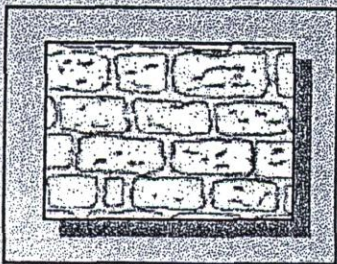





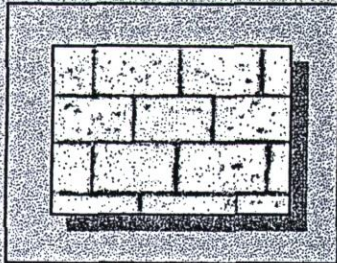


En effet, la surface réduite des joints fait que les transferts d'humidité, et donc de sels, disposent de peu de place. Les joints, pour assurer ce rôle avec le plus de facilité possible, peuvent être au contact de l'air.



Il est donc possible de ne pas effectuer un enduit couvrant, inutile à la protection de bonnes pierres non poreuses et non capillaires. Il risquerait de ralentir la respiration du mur, voire de la bloquer s'il est exécuté avec un enduit inadapté ou trop épais.

Toutefois, un enduit bien exécuté à la chaux doit être appliqué si les pierres présentent des altérations.

ENDUIRE OU REJOINTOYER ? TABLEAU GUIDE

FAÇADE EXISTANTE		TRAITEMENT À RÉALISER		
TYPE D'APPAREIL DE PAREMENT		MAISON ACCOLEE	MAISON ISOLEE	
			TOUTES FAÇADES OU FAÇADE AVANT ET ARRIÈRE	
			EXCEPTION PIGNONS SUR TOITURES VOISINES	
			TOUTES FAÇADES OU FAÇADES AVANT ET ARRIÈRE	
				TOUTES FAÇADES OU FAÇADES AVANT ET ARRIÈRE
				EXCEPTION PIGNONS SUR TOITURES VOISINES
			FAÇADE PRINCIPALE	
			TOUTES FAÇADES IDENTIQUES	
			EXCEPTION	
			TOUTES FAÇADES IDENTIQUES	
			EXCEPTION	
			TOUTES FAÇADES OU FAÇADE PRINCIPALE	

QUEL TRAITEMENT DE FAÇADE?

1. LES JOINTS

MISE EN ŒUVRE

Sur les appareils qui l'autorisent et lorsque la qualité des pierres le permet, il est possible d'effectuer un simple rejointoiement à la chaux naturelle en respectant toutefois une certaine mise en oeuvre.

Ce traitement est à réserver aux murs d'appareil régulier dont les pierres

- ne sont pas altérées
- ne sont pas poreuses
- offrent une bonne résistance aux intempéries.

Il est à noter que seuls les murs édifiés à partir de la fin du XIXe siècle remplissent ces conditions.

COMPOSITION

Il faut proscrire les joints au ciment artificiel. Ils sont trop durs et étanches et enferment l'humidité dans les murs jusqu'à leur pourrissement.

	Proportions en seaux			Epaisseur (mm)
	Chaux aérienne	Chaux hydraulique naturelle	Sable	
Rejointoiement de pierre (en 2 couches si l'épaisseur à mettre en oeuvre est supérieure à 20 mm)				
1ère couche	1	1	5	15 à 20
2ème couche	2	1	7 à 9	4 à 10

Il convient d'utiliser de la chaux naturelle

La granulométrie des sables sera de 2 à 7 mm



Appareil assisé

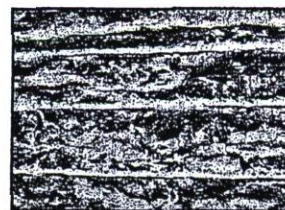
Joint creux avec ligne d'assise marquée à la truelle formant jet d'eau (effet d'angle).

Cette façon permet de réguler le régime des eaux de ruissellement et d'éviter ainsi le ravinement des joints verticaux de la maçonnerie.



Joint vertical beurré avec lignes d'assise marquées par joint saillant rubané.

Ces joints seront exécutés à la chaux.



Joint beurré avec lignes d'assises en creux marquées au fer ou au bâton.



COULEUR

Les mortiers de rejointoiement doivent être simplement colorés des sables **locaux**.

Il faut noter que les sables de carrière ont une couleur identique à la couleur des pierres. Les sables de Saône donneront un aspect plus gris mais, par oxydation ces sables prendront un aspect plus doré avec le temps.

2. LES ENDUITS

MISE EN ŒUVRE

Certains détails d'exécution permettent de déceler si la façade est destinée à recevoir un enduit. C'est le cas des pierres de taille qui constituent les chaînes d'angle et les encadrements de baies.

Chaînes d'angles et encadrements de baies non saillants

L'enduit couvre la pierre suivant deux possibilités:



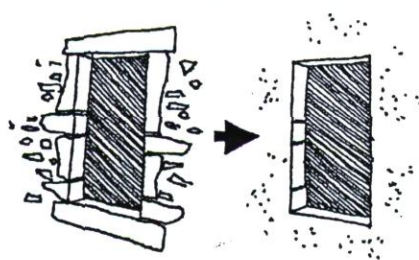
- La pierre d'angle est en saillie de l'ordre de 10 à 15 mm pour que le corps d'enduit s'arrête à fleur. L'enduit de finition la recouvre.

Dans certains cas, seul un badigeon épais couvre la pierre d'angle. Cette solution paraît appropriée quand la surface lisse de la pierre ne facilite pas l'accroche de l'enduit.

Lorsque l'enduit de finition recouvre les pierres de taille, celles-ci ont le plus souvent été piquées pour améliorer l'accroche.



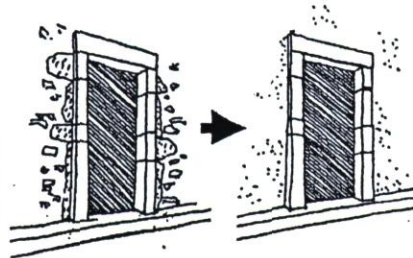
La pierre présente une inclinaison qui permet à l'enduit de mourir progressivement sur l'arête. Les pierres sont piquées comme dans le cas précédent.



Chaînes d'angles et encadrements saillants



Les harpes des pierres affleurent au nu des pierres de maçonnerie et présentent une saillie. Cette dernière a pour rôle d'arrêter l'enduit.



COMPOSITION

Il faut proscrire les enduits au ciment artificiel. Ils sont trop durs et étanches et enferment l'humidité dans les murs jusqu'à leur pourrissement.

En fait, les enduits au ciment semblent meilleur marché parce qu'il parviennent à tenir par simple adhérence sur un support mal préparé, des joints mal dégarnis. Mais cette mise en œuvre n'est pas conforme aux règles de l'art.

POUR RÉUSSIR UN ENDUIT TRADITIONNEL

Un enduit doit être réalisé à la chaux naturelle

	Proportions en seaux			Epaisseur (mm)
	Chaux aérienne	Chaux hydraulique naturelle	Sable	
Support pierre				
a) Corps d'enduit	1	1	5	15 à 25
b) Finition	2	1	7 à 9	4 à 10

Ces dosages ne sont donnés qu'à titre indicatif. En effet, les caractéristiques du sable influent sur la dose de chaux à utiliser (granulométrie, présence d'argile).

La granulométrie des sables sera de 2 à 7 mm pour le corps d'enduit mais elle sera plus fine pour la couche de finition (2 à 4 mm).

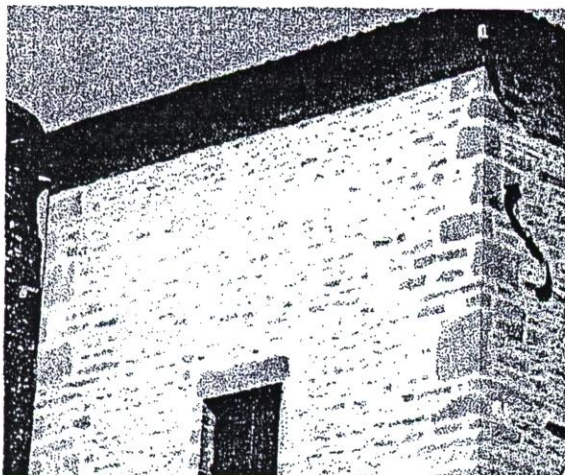
La finition de l'enduit sera lissée.

LES ENDUITS À "PIERRE PASSANTE"

L'usure naturelle d'un enduit ancien se traduit par une diminution progressive de son épaisseur sous l'effet de l'érosion due aux intempéries. Les murs qui n'ont pas été enduits depuis longtemps témoignent de cet aspect mais aussi les pignons difficilement accessibles surmontant les toitures des maisons accolées.

Cet aspect peut être exceptionnellement recherché dans les cas suivants:

- Sur les bâtiments présentant des façades de grande surface dont on ignore la finition de l'enduit, ses reliefs ou ses décors;
- Sur les murs de grande longueur (murs de propriété) dont l'appareil exige un enduit mais sur lequel une finition couvrante laisserait d'inévitables raccords;
- Sur les bâtiments ou parties de bâtiments adossées à des façades anciennes aux enduits érodés.



MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre est proche de celle d'un enduit traditionnel sans couche de finition. Le corps d'enduit est apparent et laisse délicatement affleurer quelques pierres.

FAUT-IL UTILISER DES ENDUITS PRÊTS À L'EMPLOI ?

Depuis quelques années, on voit apparaître des enduits à la chaux naturelle fabriqués de manière industrielle. Ces produits évoluent considérablement dans leur qualité.

Si on les compare aujourd'hui avec les enduits traditionnels, on constate les différences suivantes:

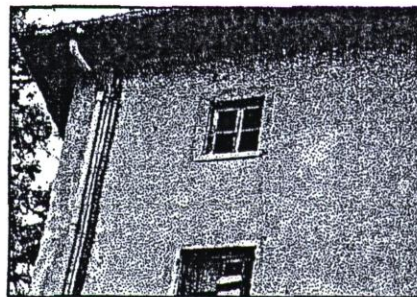
- Les enduits prêts à l'emploi sont plus rapides et plus faciles à poser compte tenu du savoir-faire actuellement limité en matière d'enduits. Mais ils présentent un aspect différent, plus uniforme, plus "industriel". Toutefois des progrès sont en cours et liés au développement massif des quantités vendues.
- Techniquement, les caractéristiques des enduits traditionnels anciens correspondent aux plus faibles performances admises aujourd'hui pour les enduits prêts à l'emploi:

- Porosité d'environ 30%
- Capillarité maximum (C6 suivant le classement MERUC)
- Résistance à la flexion minimum (R2 suivant classement MERUC)

Cela signifie que les enduits prêts à l'emploi sont moins poreux et capillaires, ce qui les rend moins performants dans les échanges et plus résistants à la flexion.

- Les teintes ne sont pas des teintes naturelles avec des sables locaux.
- Certains d'entre eux acceptent mal les badigeons.

COULEUR



Les enduits doivent être colorés par les sables locaux.

Dans le cas d'un enduit prêt-à-emploi, il faut trouver une teinte se rapprochant le plus possible de la teinte naturelle.

Pour atteindre des couleurs vives, on faisait appel aux badigeons

3.LES BADIGEONS

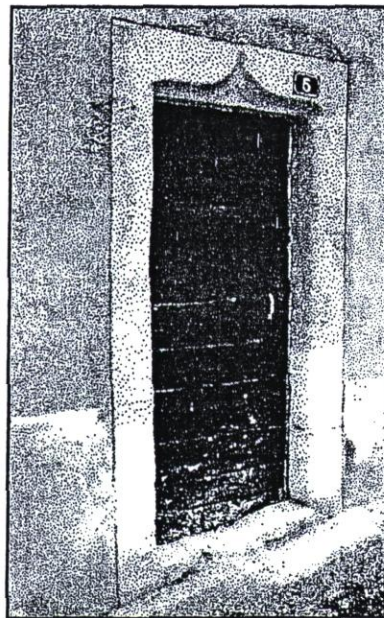
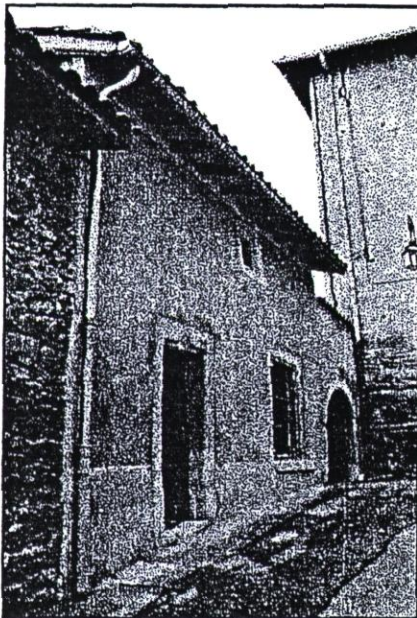
Les enduits étaient généralement recouverts d'un lait de chaux coloré qui les protégeait.

Les propriétés sanitaires des laits de chaux ne sont plus à démontrer. Leur PH élevé tue les bactéries et les larves. Appliqués sur un fond humidifié, ils colmatent les microfissures et les défauts d'aspect.

Le badigeon intervient comme une couche d'usure, ce qui nécessite une réfection périodique. En contrepartie, le coût des badigeons est faible. Ils permettent de masquer des irrégularités d'aspect et les reprises en raccord de l'enduit, ce qui représente un entretien de la façade économique par rapport à une réfection totale.

Ils permettent de réaliser des motifs décoratifs, notamment des modénatures en trompe-l'œil : encadrements de baies, cordons, corniches, chaînes d'angle à bossages...

Une couleur vive s'obtient uniquement par l'application d'un badigeon coloré et non par l'enduit, sachant que les couleurs du badigeon peuvent être très vives et variées.



MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre des peintures à la chaux nécessite une grande maîtrise.

Deux techniques sont possibles : - Sur support sec

- sur support frais (à fresque)

	SUPPORT	USAGE
BADIGEON	Enduit et pierre Aspect masquant Couleur peu vive	Bouche-pore
EAU FORTE	Enduit et pierre Aspect aquarellé Couleur vive	Finition colorée

On mélange d'abord l'eau et la chaux, on ajoute les pigments et adjuvants, et on dilue si nécessaire.

Pour éviter des différences de teinte en cas de grandes surfaces, on prépare pour l'ensemble et on met les adjuvants par parties.

L'application s'effectue à la brosse.

COMPOSITION

	BADIGEON	EAU FORTE
CHAUX	1	1
EAU	2 à 3	4 à 6

Consommation	EAU		CHAUX	
par m2 par couche				
BADIGEON	0,6	0,2	100	160
EAU FORTE	0,5	0,1	50	80

UN TRAVAIL NÉCESSAIRE: LES BOISERIES

1- LES MENUISERIES

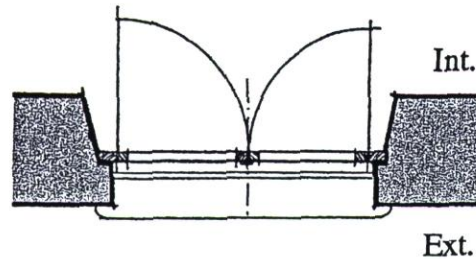
Les menuiseries extérieures sont des ouvrages complexes.

Le bois, matériau peu sensible aux écarts de température, modelable et assemblable à volonté, est idéal pour ce type d'ouvrages. Il est toutefois sensible à l'eau et doit être protégé des intempéries par une peinture.

POSITION

Pour des raisons techniques liées à l'étanchéité mais aussi pour des raisons d'aspect, les portes et fenêtres sont à positionner dans les feuillures prévues à cet effet dans les maçonneries.

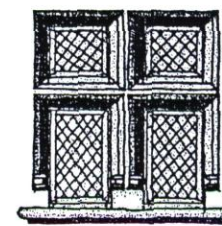
Le retrait de la menuiserie par rapport au nu de la façade correspond donc à l'épaisseur du tableau (15 à 20 cm).



La feuillure masque ainsi en grande partie le dormant qui ne dépasse que de 3 à 4 cm de la maçonnerie.

DESSIN

La proportion des carreaux est relative à la forme du percement et à son époque de référence.



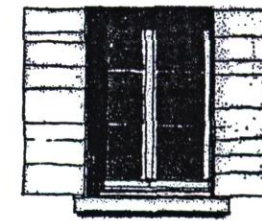
XVIe



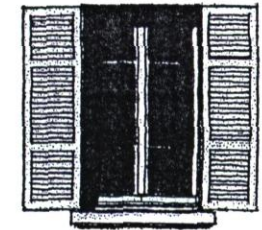
XVIIe



XVIIIe



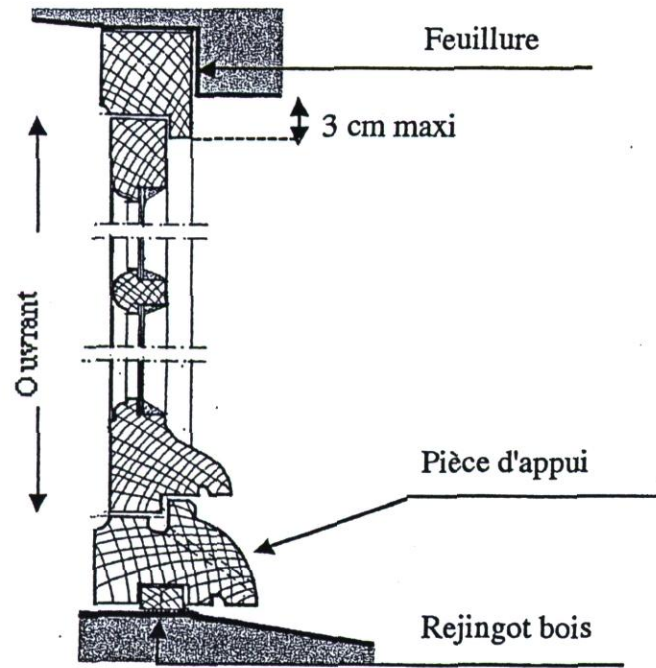
XIXe



LES VOILETS

Les volets extérieurs sont installés de façon répandue au XIXe. Ils sont alors à double lambris, technique couramment utilisée dans la fabrication des portes. Les volets persiennés n'apparaissent qu'à la fin du siècle dernier; ils sont plus rares, moins efficaces contre l'effraction et réservés aux étages.

LES PROFILS

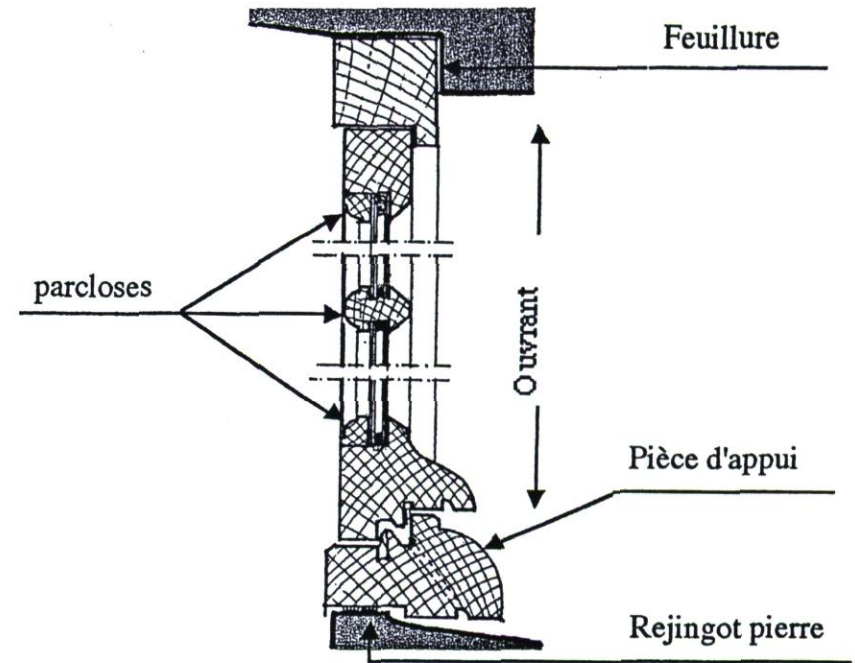


Les bois des menuiseries anciennes ne présentent pas d'arête vive. Les formes courbes sont conçues pour évacuer au mieux les eaux de pluie. La pièce d'appui est un quart de rond; la traverse basse de l'ouvrant sert de jet d'eau. Les fenêtres anciennes s'appuyaient généralement sur un rejingot en bois.

Aujourd'hui, les rejingots sont formés par un ressaut de l'appui de fenêtre en pierre et assurent une bonne étanchéité.

Les nécessités actuelles d'économie d'énergie conduisent à rechercher une meilleure isolation thermique.

Le croquis ci-dessous montre un principe de fenêtre présentant des profils bois à l'ancienne munie de vitrages isolants. On notera que des parcloles démontables sont prévus afin de faciliter le changement de carreaux. Situés à l'intérieur, ils sont à l'abri et peuvent être fins et discrets.



COULEUR

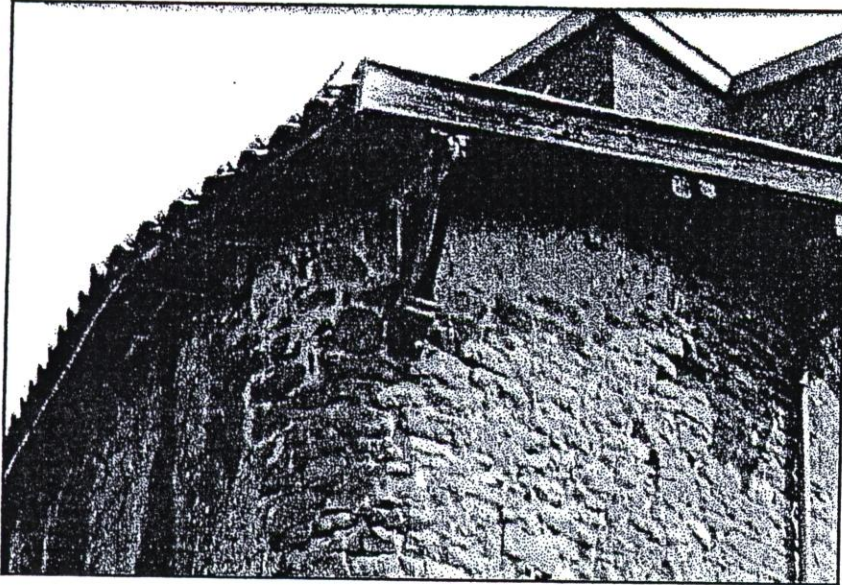
La couleur des menuiseries sera de préférence une variété de gris moyen coloré ou une couleur sombre.

2- LES FORJETS

Les forjets neufs seront de préférence peints ou lasurés, afin de protéger le bois, de couleur sombre.

Dans le cas de toitures anciennes, un aspect naturel peut être recherché; il convient alors de traiter les forjets à l'huile de lin et à la térébentine.

Les forjets anciens avaient un débord important (supérieure à 0,60 m) afin de protéger efficacement les murs des intempéries.



LEXIQUE

Badigeon de chaux	Lait de chaux aérienne coloré, appliqué sur des enduits, parfois sur des parements de pierre
Chaux hydraulique	Chaux ayant la propriété de faire sa prise à l'eau.
Chaux aérienne	Chaux ayant la propriété de faire sa prise à l'air, par réaction avec le gaz carbonique. Plus le calcaire servant à leur fabrication est pur, plus la chaux sera aérienne. On parle aussi de chaux grasse du fait des propriétés de plasticité et d'onctuosité des mortiers dans la composition desquels elle rentre.
Eau forte	Lait de chaux très dilué ou détrempe à la chaux, formé par 1 volume de chaux pour 6 à 8 volumes d'eau
Parement	Face verticale du mur.
Gobetis	Première couche d'un enduit, dont le rôle essentiel est d'assurer l'accroche au support.
Corps d'enduit	Dans le cas d'un enduit à trois couches, le corps d'enduit ou renformis est la seconde couche. Il contribue à assurer la planéité du support (on parle parfois de couche de dressage), mais aussi l'imperméabilisation et l'isolation.
Enduit	Revêtement composé d'une ou plusieurs couches d'un matériau destiné à assurer la protection (eau, isolation,...) et la présentation de l'ouvrage qu'il recouvre.
Hourder	Maçonner.
Jointoyer	Action d'exécuter les joints d'une maçonnerie de pierre ou de brique.
Lait de chaux	Mélange d'eau et de chaux, coloré ou non, appliqué à la brosse sur des parements le plus souvent minéraux (enduits, pierre).

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DU RHONE

Atelier d'urbanisme M.Drossart – 71100 Chalon sur Saône

PLAN LOCAL D'URBANISME

JARNIOUX

ETUDE POUR LA VALORISATION DES TECHNIQUES
DE RESTAURATION DU BATIN ANCIEN DANS LE PAYS
DES PIERRES DOREES

SOUS-PRÉFECTURE « ANALYSE AVRIL 1998 »

REÇU
LE 15 OCT. 2004 ★
VILLEFRANCHE (Rhône)

Vu pour être annexé notre arrêté en date du 14 OCT 2004



Pour copie conforme
Le 14 OCT 2004
Le Maire



POS APPROUVE LE

30/11/1983

MODIFICATION
APPROUVEE LE

04/03/1985

REVISION PRESCRITE LE

02/08/1999

REVISION DU PLU
ARRETEE LE

19/12/2001

REVISION DU PLU
APPROUVEE LE

14 OCT 2004

EXECUTOIRE LE

21 OCT 2004

Etude pour la valorisation des techniques de restauration du bâti ancien dans le pays de Pierres dorées



ANALYSE

avril 1998

PHILIPPE ALLART
ARCHITECTE DPLG CESHMA
25 rue de SÈZE - 69006 LYON
TEL : 04 37 24 13 60 FAX : 04 37 24 13 35

SOMMAIRE

1. PRINCIPE DE L'ÉTUDE

PREMIÈRES CONSTATATIONS
HYPOTHÈSES DE RECHERCHE
OBJECTIF DE L'ÉTUDE

2. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

LES LIANTS

Les chaux

Les ciments artificiels

LES ENDUITS A LA CHAUX

LES ENDUITS CIMENT

LES ENDUITS AU CIMENT PROMPT

LES BADIGEONS

STRUCTURE DES ENDUITS

LES JOINTOIEMENTS

LES SUPPORTS

LES PIERRES

Provenance

Caractéristiques

TYPOLOGIE DES APPAREILS

ADÉQUATION DU SUPPORT ET DES ENDUITS

APPAREILS ENDUITS ET NON ENDUITS

LES LIMITES DES CRITÈRES TECHNIQUES

3. CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

LE RÔLE DU DÉCOR

BÂTIMENTS OBSERVÉS HIÉRARCHIE DES FAÇADES

Les ensembles d'exploitation agricole

Les maisons de ville

DÉTAILS DE MISE EN ŒUVRE

Chaînes d'angles et encadrements de baies non saillants

Chaînes d'angles et encadrements saillants

Façonnage des pierres de taille

QUELQUES EXEMPLES REMARQUABLES

4. LES OUTILS DE DATATION

COMPARAISON DES CADASTRES

TYPOLOGIE DES BAIES

CHATEAUX ET MAISONS DATABLES

PHOTOGRAPHIES ANCIENNES

PRINCIPES DE L'ETUDE

Les premières campagnes de terrain ont permis, d'une part l'élaboration d'un recueil de données et, d'autre part, de définir l'aire géographique à étudier.

Les constatations effectuées ont autorisé la construction d'hypothèses de travail et la définition des outils à mettre en œuvre dans la présente analyse.

PREMIÈRES CONSTATATIONS

Tous les bâtiments ne sont pas revêtus d'un enduit couvrant. Sur un même bâtiment, certaines façades sont pourvues d'enduits et d'autres non.

HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Ces hypothèses ont été formulées sur la base d'une question simple:

- Quel est le rôle d'un enduit ?

Le choix d'enduire ou non une façade répond à deux types de considérations :

Considérations d'ordre technique :

L'enduit intervient comme une protection de la maçonnerie contre les agents extérieurs (pluie, vent, gel...). Dans ce cadre, la raison d'être de l'enduit est fortement liée à l'évolution des techniques de construction, des savoir-faires ou à la nature des matériaux employés.

Considérations d'ordre esthétique :

L'enduit tient un rôle décoratif, il permet une variété d'états de surface, de coloris... Mais nous savons qu'il existe beaucoup de façons de traiter le décor en architecture. Les critères esthétiques changent selon les goûts d'une époque ou selon les usages. Ils peuvent donc répondre à des effets de modes.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

- quelles façades sont enduites ?
- quelles façades ne le sont pas ?
- pour quelles raisons ?
 - techniques ?
 - décoratives ?

Afin de répondre à ces questions, il faudra :

1 - repérer les différents procédés constructifs pour déterminer ceux qui rendent indispensable ou non l'emploi d'un enduit .

2 - distinguer les bâtiments selon leur usage et leur situation. Ceux-ci peuvent faire appel à des choix architecturaux particuliers, qui auraient une incidence sur le traitement des façades.

Si les aspects techniques et architecturaux sont présentés distinctement pour des raisons pratiques, ils restent étroitement liés.

En effet, les procédés constructifs deviennent quelquefois éléments de décor.

A l'inverse, les techniques évoluent pour s'adapter aux exigences des maîtres d'œuvre.

3 - faire appel à des outils de datation afin de repérer si l'usage de l'enduit couvrant est plus fréquent à certaines époques.

LES ENDUITS À LA CHAUX

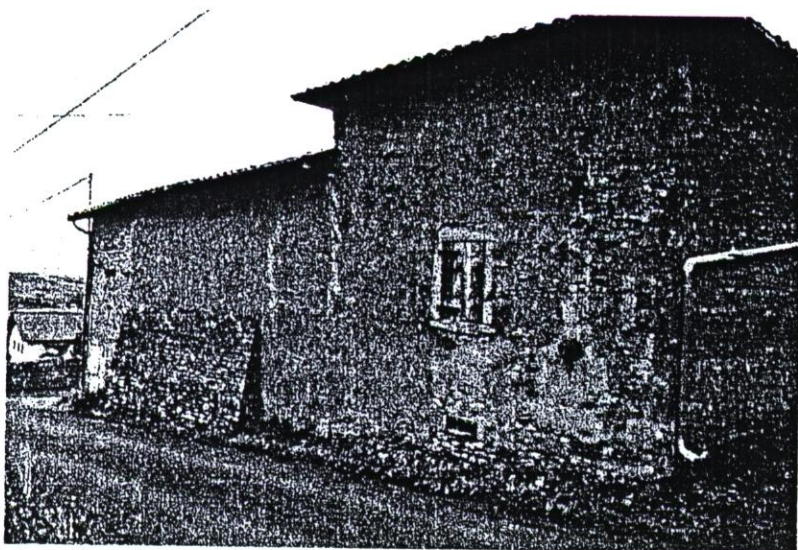
Les enduits à la chaux ont pour but de protéger le support et non de soutenir ou renforcer le mur.

Tout en assurant l'imperméabilisation du mur à l'eau de ruissellement, ils autorisent la *perméance*, c'est-à-dire l'évaporation de la vapeur d'eau qui transite à travers la maçonnerie (l'enduit à la chaux régule les migrations d'eau sans les bloquer).

Ils mettent en valeur et embellissent la façade en dissimulant la médiocrité des supports en maçonnerie de matériaux tout venant.

Ils permettent d'affirmer la "personnalité" et la mise en valeur du bâtiment en le distinguant des voisins.

Ils sont généralement colorés naturellement par le sable, et selon la richesse en oxydes du sol, leurs teintes sont parfois très vives.



LES BADIGEONS

Les enduits étaient généralement recouverts d'un lait de chaux coloré qui les protégeait.

Les propriétés sanitaires des laits de chaux ne sont plus à démontrer. Leur PH élevé tue les bactéries et les larves. Appliqués sur un fond humidifié, ils colmatent les microfissures et les défauts d'aspect.

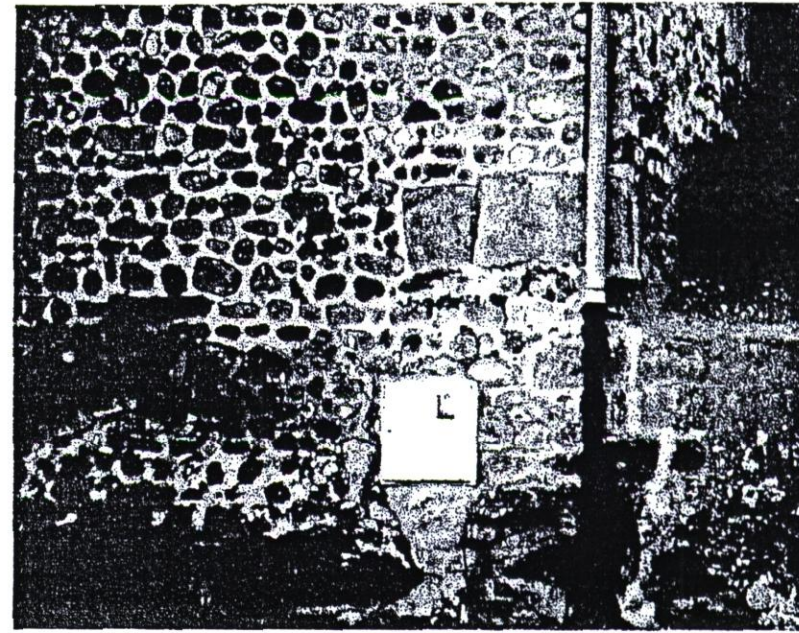
Le badigeon intervient comme une couche d'usure, ce qui nécessite une réfection périodique. En contrepartie, le coût des badigeons est faible. Il permet de masquer des irrégularités d'aspect et les reprises en raccords de l'enduit, ce qui présente un entretien de la façade économique par rapport à une réfection totale.

Ils permettent de réaliser des peintures décoratives, notamment de modénature en trompe-l'œil : encadrements de baies, cordons, corniches, chaînes d'angles à bossages ...

Nous avons rencontré des badigeons de différentes teintes, allant du blanc au rouge brique.

LES ENDUITS AU CIMENT PROMPT

Le ciment prompt est, à l'origine, un liant hydraulique naturel issu d'un calcaire très riche en argile. De prise rapide, il convient pour des travaux de moulage. Il est très utilisé à la fin du XIX^e siècle pour réaliser de gros bossages sur des façades riches en décors et modénatures.



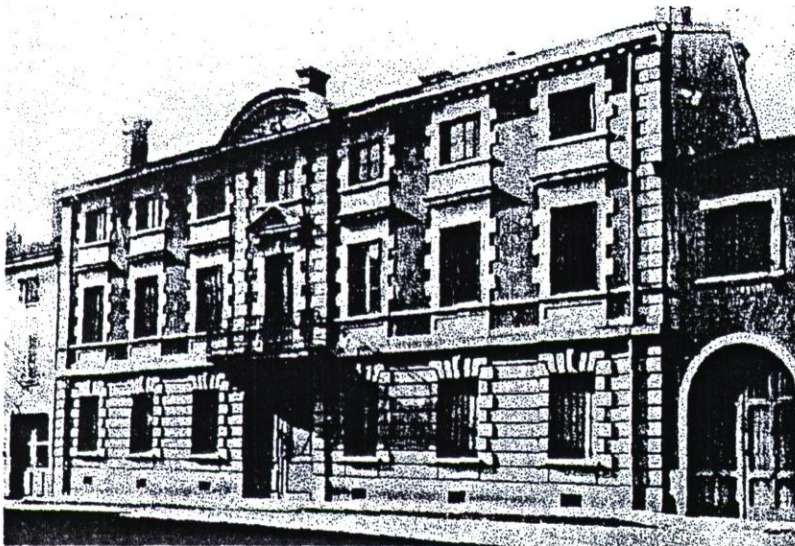
LES ENDUITS CIMENT

Depuis le début du siècle, la technique du ciment artificiel a été utilisée sur de nombreux bâtiments anciens du Patrimoine français.

L'emploi des ciments et chaux artificiels dans les bâtiments anciens comporte de nombreux inconvénients et provoque des désordres graves aujourd'hui bien connus.

Il sont trop étanches à la vapeur d'eau, trop résistants et cassants pour les structures du bâti ancien, souples et déformables.

L'humidité emprisonnée dans les murs couverts de ciment ne parvient pas à s'évacuer et finit par rendre le mortier de hourdage et les pierres pulvérulentes. Les parements laissent apparaître des *efflorescences* (taches blanchâtres).



STRUCTURE DES ENDUITS

Les enduits que nous avons rencontrés sont constitués, pour les plus anciens, de deux parties :

- le corps d'enduit ;
- l'enduit de finition

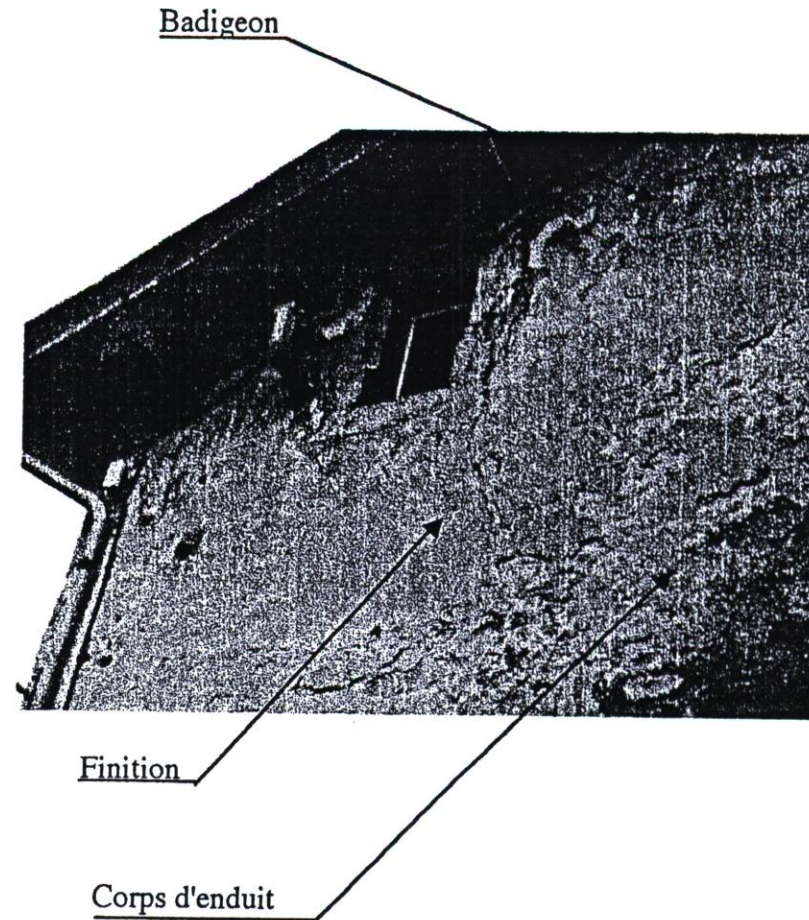
Le corps d'enduit est "**monomasse**". C'est à dire que le "gobetis" (ou couche d'accroche), et le "dégrossi" sont de la même matière. Ils peuvent être réalisés en plusieurs passes mais toutes de dosages identiques ou comparables.

Ils contiennent des sables de granulométrie variée et des tuileaux. Cette partie de l'enduit est d'épaisseur supérieure à 10 mm.

L'enduit de finition emploie des sables plus fins (0,2 à 0,5 mm). Son épaisseur est très faible (5 mm en moyenne). Il présente le plus souvent une finition lissée à la truelle.

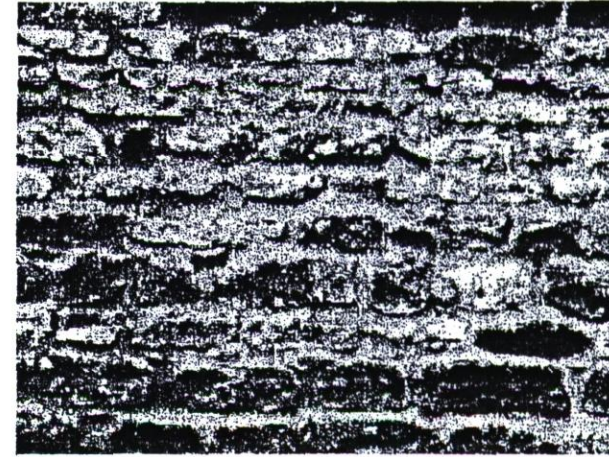
Dans une période plus récente, l'enduit se passe en 3 couches:

- gobetis: mortier gras fortement dosé en chaux
- corps d'enduit: dégrossissage avec un sable assez gros
- finition: couche mince avec un sable fin.



LES JOINTOIEMENTS

Nous avons distingué sept types de joints.



J 1 bis - Joint en creux .

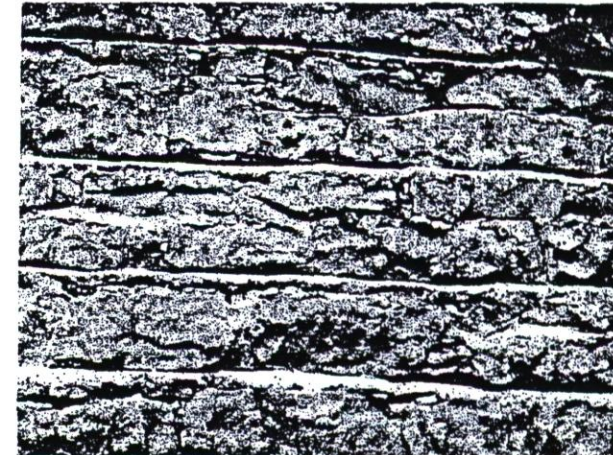
Cette façon de jointoiment sacrifie à une mode visant la valorisation de la pierre apparente. Elle est généralement réalisée avec des mortiers modernes prêts à l'emploi.

On peut la considérer comme une variante du type précédent



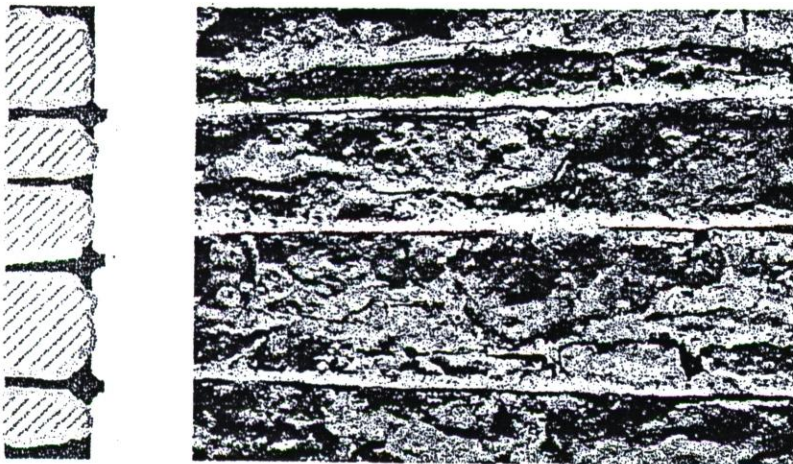
J 1 - joint beurré affleurant ou enduit à pierres vues.

Sur les murs anciens, cet aspect résulte généralement de l'usure de l'enduit qui a entraîné la disparition de la couche de finition. Le choix de ce traitement en réfection de façade semble est une mode très récente.



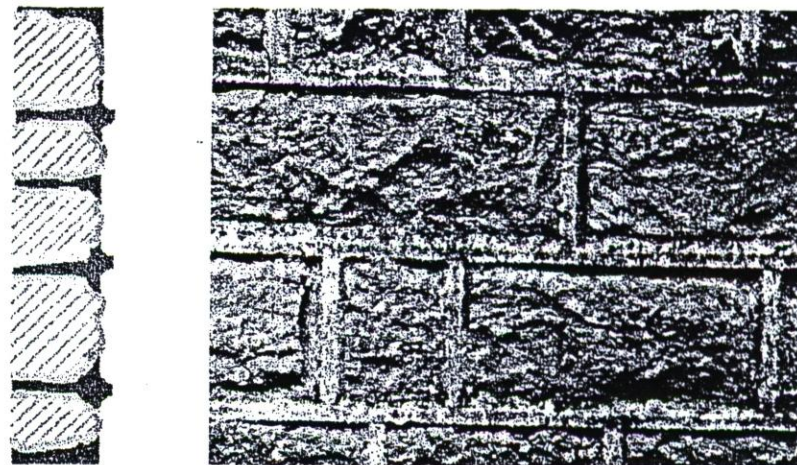
J 2- Joints creux avec ligne d'assise marquées à la truelle formant jet d'eau (effet d'angle).

Cette façon permet de réguler le régime des eaux de ruissellement et d'éviter ainsi le ravinement des joints verticaux de la maçonnerie.



J 3- Joints verticaux beurrés ou concaves avec ligne d'assise marquée par joint saillant rubané.

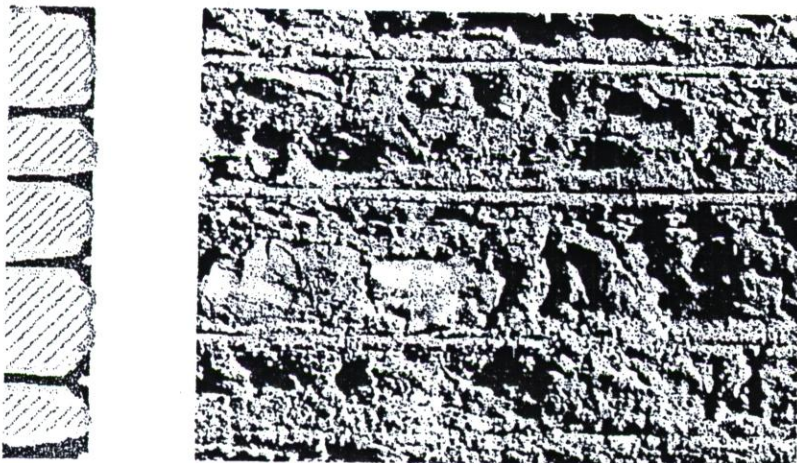
Ces joints sont généralement exécutés à la chaux, plus rarement au ciment ou mortier bâtard (chaux et ciment artificiel).



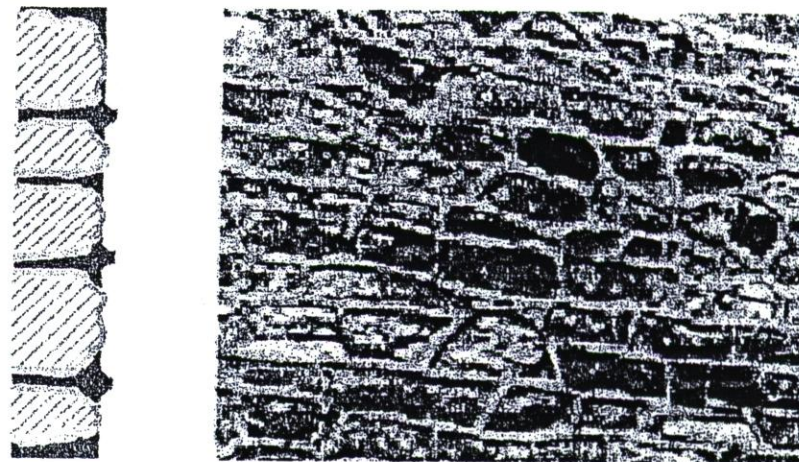
J 5- Joints rubanés réglés.

Généralement réservés à des édifices remarquables, ils sont souvent réalisés au mortier bâtard.

Nous avons cependant constaté que les joints rubanés réglés pouvaient être à la chaux.



J 4 - Joints beurrés avec lignes d'assises en creux marqués au fer ou au bâton.



J 6- Joints saillants rubanés.

Ils encadrent les pierres suivant une absence de géométrie et sont toujours exécutés au ciment artificiel gris.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

LES LIANTS

On peut distinguer :

- Les mortiers traditionnels à la chaux, liant obtenu par calcination du calcaire. Les chaux se divisent en deux catégories bien distinctes, selon que leur prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air (*chaux aériennes*), ou sous l'action de l'eau (*chaux hydrauliques*).
- le ciment artificiel apparu au début du XX^{ème} siècle.

Chaux aérienne

C'est l'hydroxyde de calcium obtenu en deux temps:

a/ calcination dans un four, vers 900 1000°C, d'un calcaire finement broyé, donnant l'oxyde de calcium, ou *chaux vive* anhydre et un dégagement de gaz carbonique.

b/ hydratation, ou «extinction» de cette chaux vive pour obtenir l'hydroxyde de calcium, ou *chaux éteinte*, prête à utiliser comme liant après tamisage.

La réaction de prise de cette chaux aérienne est la *carbonatation*, dans laquelle le gaz carbonique de l'air se combine avec la chaux éteinte pour donner du carbonate de calcium (=calcaire) et de l'eau qui s'évapore.

Cette réaction, lente et progressive, s'effectue à l'air (d'où le nom de chaux aérienne). Le durcissement complet qui suit la prise d'un enduit ou d'un mortier de chaux aérienne peut durer plusieurs mois.

Les chaux aériennes les plus recherchées sont les chaux grasses, obtenues à partir de calcaires très purs, par opposition aux chaux maigres, qui contiennent des impuretés (magnésie, silice).

Chaux hydraulique:

La présence d'argile (les normes admettent jusqu'à 22%) donne aux chaux hydrauliques des propriétés proches de celles des ciments.

Selon son taux d'argile et, donc, son indice d'hydraulicité, une chaux est dite:

- *faiblement hydraulique*, si son taux d'argile est inférieur à 8%
- *moyennement hydraulique*, avec un taux d'argile de 8 à 14%
- *hydraulique*, avec un taux d'argile de 14 à 19%;
- *éminemment hydraulique*, à partir de 20% d'argile.

On distingue :

Les chaux hydrauliques naturelles (XHN), fabriquées par calcination de calcaires contenant de l'argile à l'état naturel.

Les chaux hydrauliques artificielles (XHA) : ce sont des ciments portland artificiels auxquels on a ajouté des fillers calcaires inertes, qui leur donnent une bonne plasticité et diminuent le retrait.

Ciment artificiel ou Ciment Portland

Par opposition aux ciments naturels, ce terme désigne les ciments hydrauliques obtenus par mouture de *clinkers* résultant de la cuisson d'un mélange précis de calcaire, de silice et d'alumine (Portland artificiel CPA), et éventuellement d'autres constituants (ciments Portland composés CPJ)

Il s'agit de procédés récents dont l'emploi est déconseillé dans les maçonneries anciennes.

LES SUPPORTS

PROVENANCE DES PIERRES

Lacenas

Il y avait 4 à 5 carrières de pierre

- Calcaire gris à gryphées dans les carrières de Lespinasse et du cimetière
- Grès jaune qui se coupe dans les carrières du Chazier et des Pelosse

Charnay

Deux types de roche

- Pierre jaune (pierre dorée)

Calcaire à entroques, pierre jaune à gros grain avec débris prismatiques de fossiles avec lentilles de silex appelées Charveyrons.

Ancienne carrière aux Crozettes et en bordure de la route d'Alix.

- Pierre blanche

Calcaire oolithique bathonien, pierre blanc jaunâtre. Ancienne carrière aujourd'hui remblayée en bordure de la route de Marcy.

Chatillon

Carrière de Glay, à St Germain sur l'Arbresle pour les pierres de taille et extractions locales pour les pierres de blocage.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La pierre calcaire jaune présente une bonne résistance mécanique. Elle est d'une densité de 2,5 t/m³, sa résistance à l'écrasement est de 622 à 862 kg/m². Mais la qualité des bancs reste variable.

Les parements ont un bon coefficient de porosité et de capillarité. Toutefois, ils présentent une faible résistance à l'usure dans certaines conditions.

Un enduit n'a donc pas toujours de fonction protectrice des pierres mais des mortiers. Il a en tous cas une fonction décorative.

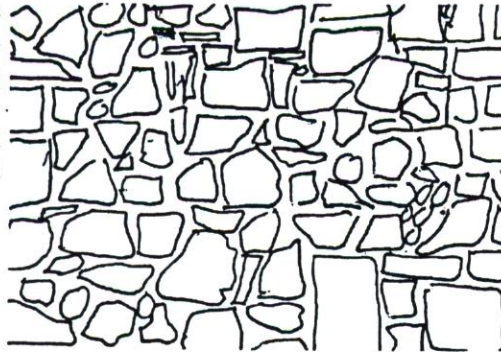


TYPOLOGIE DES APPAREILS

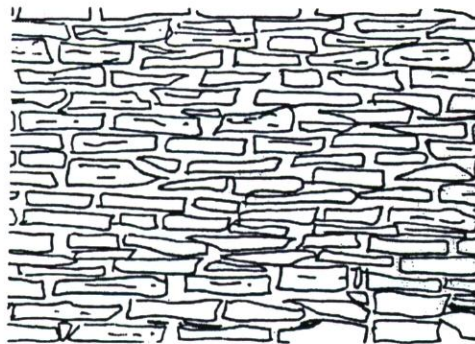
Nous avons pu distinguer 5 types d'appareils:

1- Rocaille de blocs irrégulier - Opus incertum

Il s'agit de pierres de formes et de dimensions variées noyées dans un mortier abondant. Cet appareil est hourdé à la terre et à la chaux.



2- Appareil grossièrement assisé de pierres plates

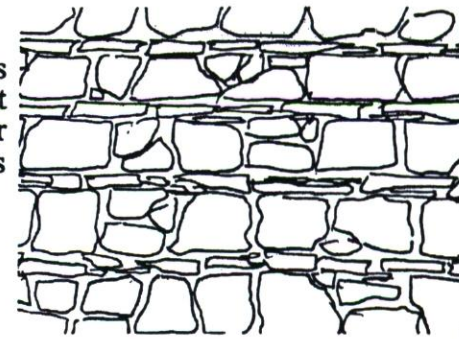


Il s'agit de pierres délitées et cassées d'une longueur variant entre 0,20 et 0,40 m montées en assises d'épaisseur d'inférieure à 0,10 m superposées à joint de pierre irrégulier.

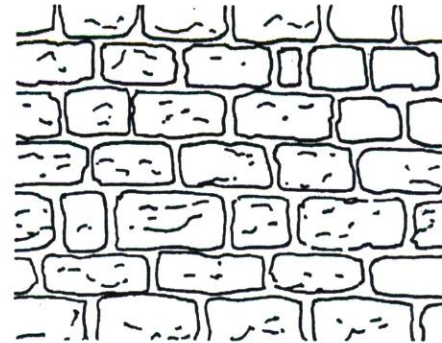
Cet appareil est hourdé à la terre et à la chaux.

3- Appareil mixte

Il est composé de pierres épaisses grossièrement assisées mais calées sur des assises de pierres plus minces.



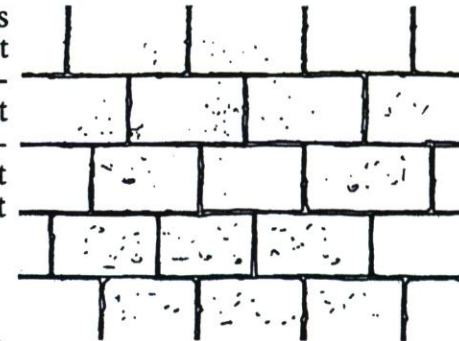
4- Appareil assisé - Opus vittatum



Il est constitué de pierres épaisses d'un quinzaine de centimètres grossièrement taillées et appareillées en assises d'épaisseur constante à joint de pierre irrégulier

5- Appareil quadrangulaire

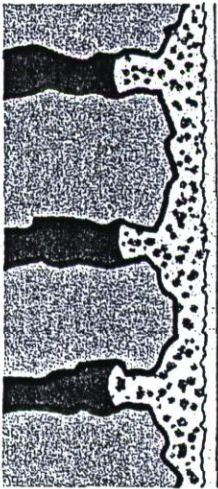
Il est composé de pierres taillées posées à joint fin. Sa régularité est variable. Les pierres sont de dimensions irrégulières mais elles avoisinent souvent 0,25 m de haut par 0,50 m de long.



Sur certains bâtiments, cet appareil est calepiné en fonction du dessin de façade.

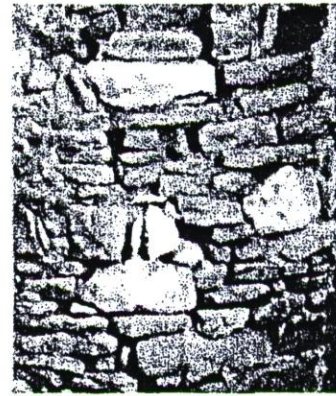
ADÉQUATION DES SUPPORTS ET DES ENDUITS

Les enduits traditionnels n'adhèrent pas au support par collage mais par moulage.



L'appareillage de pierres de tout-venant facilite une accroche mécanique de l'enduit. Plus le parement brut présentera d'aspérités et de cavités plus la cohésion avec l'enduit sera bonne. L'accrochage se fait essentiellement à la jonction entre le hourdage à base de terre et l'enduit. C'est le lieu d'échanges entre ces deux éléments.

Il convient de souligner que la norme DTU 26-1 ne correspond pas à ce type d'enduit.



Il en résulte un délèvement des joints et un ravinement du mortier de hourdage. A terme, cela se traduit par un manque de cohésion de la maçonnerie, une dislocation des blocs, une diminution de la résistance du mur.

Ce type d'appareil présente une grosse proportion de joints par rapport à la taille des blocs. Le mur possède donc une grande surface d'échange par laquelle il est susceptible de restituer son humidité au milieu extérieur. Pour favoriser ces échanges on préférera donc utiliser un mortier tendre et très capillaire.

Le traitement de la façade par un jointolement en creux du type 1 bis est peu indiqué sur cet appareil car il faudra, pour lutter contre les effets de l'érosion, utiliser un mortier plus résistant et moins "respirant".

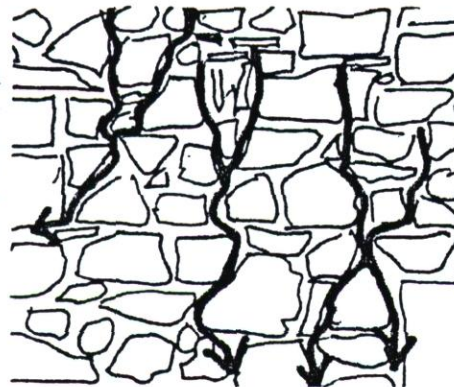
Pour les mêmes raisons, **l'emploi du ciment artificiel est bien entendu à proscrire.**

Les joints à pierre vue du type 1 sont techniquement possibles mais cet appareil est généralement destiné à recevoir un enduit couvrant.

APPAREILS ENDUITS ET NON ENDUITS

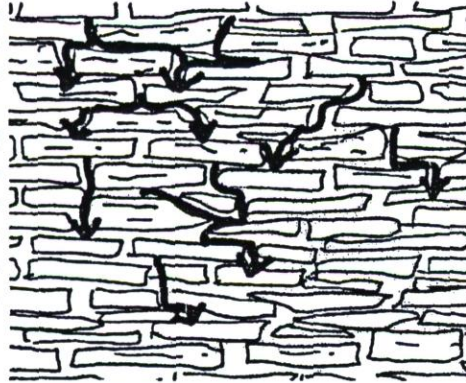
1- Rocaillage irrégulier

Dépourvu de son enduit, le mortier est soumis à une érosion rapide et catastrophique. En effet, la disposition aléatoire des blocs de pierres favorise la création de canaux pour les eaux de ruissellement.



2- Appareil grossièrement assisé de pierres plates

Par sa configuration, cet appareil offre moins de prise à l'érosion par les eaux de ruissellement. La superposition des pierres permet un recouvrement des joints verticaux des assises inférieures, l'eau ne peut pas utiliser de canaux préférentiels d'écoulement.



Aussi les murs de ce type peuvent rester non enduits sans subir de grosses dégradations.

Certains sont traités avec une façon de joints à effet d'anglet du type 2.

Nous n'avons pas trouvé d'appareil de ce type qui soit traité avec une façon de joints du type 3 à 5.

Les enduits couvrants sont adaptés à ces supports car la proportion de joints est importante.

3- Appareil mixte

L'appareil mixte offre une grande variation d'aspect selon la qualité des blocs de pierre de l'assise la plus épaisse.

Les murs les plus grossiers sont constituées de blocs bruts comme dans l'appareil de type 1.

Les assises minces ne sont pas nécessairement disposées à intervalles réguliers mais seulement lorsqu'il est nécessaire de rattraper l'assise horizontale. Elles peuvent comprendre des cassons de tuile ou des briques. Elles sont parfois légèrement débordantes et offrent ainsi un plus grand nombre d'aspérités.

La proportion de joints reste importante et favorise l'accroche mécanique du corps d'enduit. De plus l'hétérogénéité des matériaux incline à penser que **ce type de parement est destiné à recevoir un enduit couvrant.**

Les plus sophistiqués emploient des pierres grossièrement taillées et assisées.

Les assises minces sont disposées à intervalles réguliers et créent ainsi un rythme décoratif.

Ce type d'appareil est souvent associé à une façon de joints du type 2 à effet d'anglet marqué à la truelle. La ligne d'assise est toujours disposée sur les pierres minces et forme une sorte de solin. Ce dispositif constitue un moyen de réguler le régime de ruissellement des eaux pluviales sur le mur.

On peut aussi observer sur ces appareils des joints du type 3 ou 4 qui prennent l'aspect des joints de pierre de hauteur d'assise régulière.

On trouve des enduits sur ces supports, recouvrant parfois un jointoiment du type 2 ou 4. Ces enduits plus récents ont une faible tenue car le support est mal adapté à un accrochage mécanique.

4- Opus Vittatum : appareil assisé

Nous avons repéré que cet appareil n'était pas enduit sinon par des enduits récents ou rapportés au ciment et de faible tenue.

Il est souvent utilisé avec un jointolement du type 4 ou 5 qui imite un appareil à taille de pierre.

Cet appareil joue quelquefois sur des assises alternées de pierres de différentes natures. Il en ressort un effet de polychromie qui exclut la présence d'enduit.

5- Appareil quadrangulaire

Les joints sont très fins et exécutés au coulis de chaux. L'état de surface des blocs de parement est relativement lisse et ne favorise pas l'accrochage mécanique. Il n'est pas adapté pour recevoir un enduit couvrant.

LES LIMITES DES CRITÈRES TECHNIQUES

On peut constater que plus l'appareil est assisé, organisé, et l'état de surface du parement homogène, moins l'enduit couvrant est techniquement adapté au support.

Nous avons d'une part :

- l'opus incertum qui supporte très mal de ne pas être enduit en totalité,

et d'autre part :

- l'appareil quadrangulaire impropre à recevoir un enduit couvrant.

Entre ces deux extrêmes nous avons :

- des dispositifs de joints permettant de laisser apparents des appareils à enduire.

- des jointolements appropriés à des supports mal adaptés à un enduit couvrant.

- des appareils à enduire mais supportant de rester bruts,

On doit donc conclure que les arguments techniques n'entrent pas seuls en ligne de compte dans la décision d'enduire ou de ne pas enduire une façade.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

De nombreux bâtiments ont été rénovés ou transformés, notamment les plus anciens. Dans leur état actuel, peu de bâtiments témoignent de l'aspect qu'ils présentaient à leur origine.

Un bâtiment aujourd'hui en pierre apparente peut avoir été enduit.

A l'inverse, un bâtiment enduit ne l'a peut être pas toujours été.

On ne possède généralement pas de documents historiques rendant compte de ces différentes transformations.

Nous avons alors recherché, dans les caractéristiques architecturales, des indicateurs permettant de déceler si une façade a été conçue pour être enduite.

LE RÔLE DU DÉCOR

Les façades sont plus ou moins riches en modénatures : encadrements et couronnements des baies, chaînes d'angles, cordons, corniches...

Ces éléments de décor peuvent être réalisés en pierres de taille disposées en saillie, peints en trompe-l'œil ou en faisant appel au rôle décoratif de l'enduit.

Ces décors sont l'expression d'une certaine richesse et seront limités aux façades les plus exposées au regard. Une première approche consiste donc à repérer, suivant la destination du bâtiment ou sa disposition, la hiérarchie de ses façades et leurs différents statuts .

TYPES DE BÂTIMENTS OBSERVÉS

HIÉRARCHIE DES FAÇADES

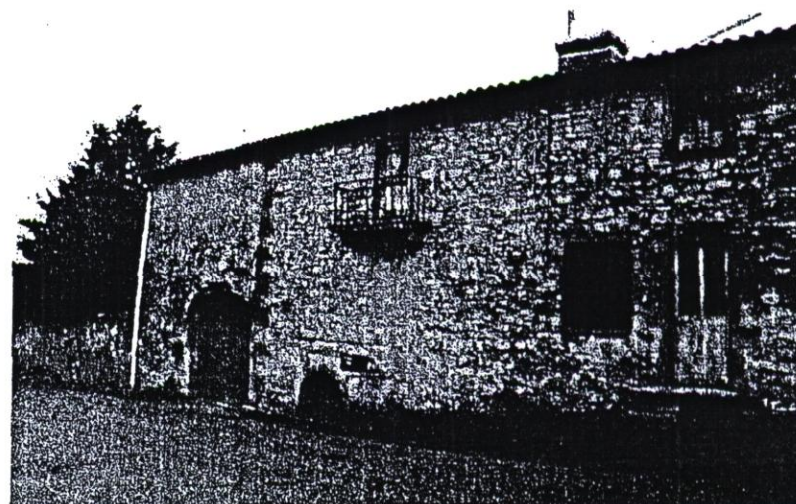
On peut distinguer deux grandes catégories de bâtiments :

- Les ensembles d'exploitation agricoles,
- Les maisons de village.

Les ensembles d'exploitation agricole :

C'est la relation entre l'habitation et les bâtiments d'exploitation (ou communs) d'une part, et l'implantation d'autre part, qui vont déterminer le soin à apporter aux différentes façades.

La photographie ci-dessous montre un ensemble de deux corps de bâtiment distincts. On voit que l'habitation est enduite alors que la grange ne l'a probablement jamais été.



Dans ce deuxième exemple l'habitation et la grange sont intégrées dans le même "volume enveloppe", et alignées en front de voie. La grange est alors enduite.

Ces deux exemples nous indiquent que le choix d'enduire ou de ne pas enduire une façade, hormis les aspects techniques, ou économiques, peut être lié à des règles d'usage.

Les maisons de ville et village

Les façades donnant sur l'espace public font l'objet du plus grand soin. L'implantation des bâtiments a alors son importance:

- bâtiment isolés



Les façades ont toutes un traitement identique.

Elles jouent en effet un rôle comparable de limite géométrique de l'espace public, même si l'une d'elles est privilégiée dans ses angles de vue, dans sa composition symétrique ou parce qu'elle comporte l'accès.

métrique ou parce qu'elle comporte l'accès.

- en bande continue

La façade sur rue se distingue.

L'ensemble des façades en front de rue est traité de façon analogue, mais la variété des teintes permet d'identifier chaque tènement immobilier.



Chaque maison est ainsi caractérisée par son traitement particulier. La composition des percements est semblable mais les couleurs et matières de la «peau» expriment une personnalité propre et reconnaissable.

- en retour d'angle.

Les deux façades d'angle se présentent de manière identique.



Hormis l'accès, les deux façades présentent en général les mêmes attributs et les mêmes traitements.

Ces derniers caractérisent l'édifice en le distinguant de la maison voisine.

Sa personnalité tient, ici encore, aux couleurs et matières de sa «peau».

Nous constatons que, dans ces trois cas courants, l'unité de traitement est liée à l'unité de propriété.

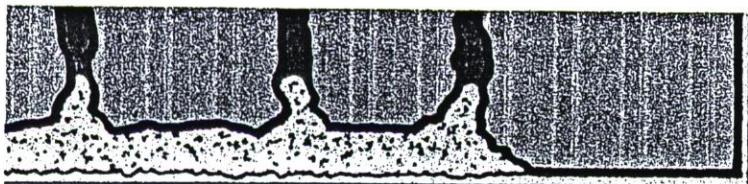
DÉTAILS DE MISE EN ŒUVRE

Certains détails d'exécution permettent de déceler si la façade est destinée à recevoir un enduit.

C'est le cas des pierres de taille qui constituent les chaînes d'angle et les encadrements de baies.

Chaînes d'angles et encadrements de baies non saillants

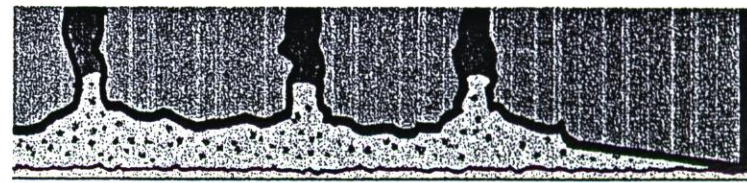
L'enduit couvre la pierre suivant deux possibilités:



1. La pierre d'angle est en saillie de l'ordre de 10 à 15 mm pour que le corps d'enduit s'arrête à fleur. L'enduit de finition la couvre.

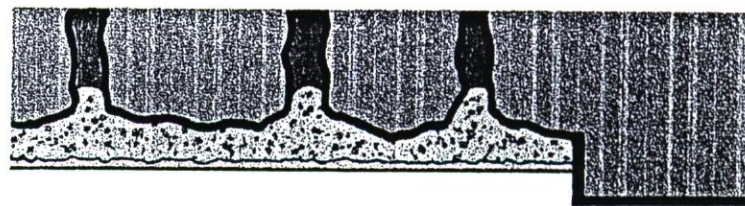
Dans certains cas, seul un badigeon épais couvre la pierre d'angle. Cette solution paraît appropriée puisque la surface lisse de la pierre ne facilite pas l'accroche de l'enduit.

Lorsque l'enduit de finition recouvre les pierres de taille, celles-ci ont le plus souvent été piquées pour améliorer l'accroche.



2. La pierre présente une inclinaison qui permet à l'enduit de mourir progressivement sur l'arête. Les pierres sont piquées comme dans le cas précédent.

Chaînes d'angles et encadrements saillants



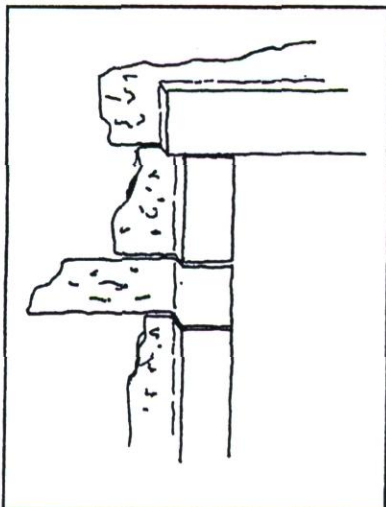
Les harpes des pierres affleurent au nu des pierres de maçonnerie et présentent une saillie. Cette dernière a pour rôle d'arrêter l'enduit.

Façonnage des pierres de taille

La présence d'encadrements ou de chaînages saillants révèle le plus souvent la volonté d'enduire la partie courante du mur.

Mais plusieurs cas se présentent :

1 . La partie saillante est façonnée, mais la partie noyée dans l'enduit est de taille grossière.

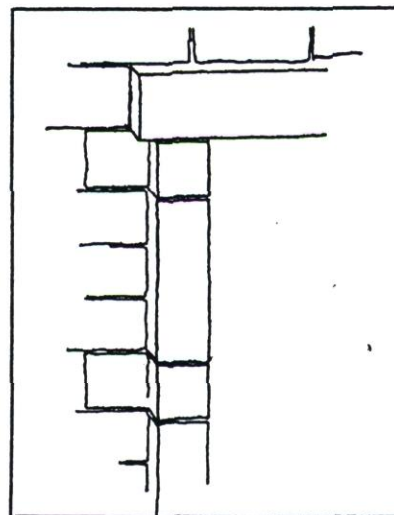


Les harpes, trop lisses, sont piquées.

Leur disposition est aléatoire.

Dans ce cas, la façade était destinée à recevoir un enduit.

2. Les pierres sont taillées sur toutes les faces.



La répartition des harpes est régulière et identique sur les deux piédroits des baies de la façade. Elles sont parfaitement intégrées dans l'organisation de l'appareil de maçonnerie.

Cette disposition se rencontre, fréquemment associée à un appareil quadrangulaire non enduit.

Mais on la trouve aussi dans des murs d'appareil plus grossier (opus vittatum).

À l'observation d'une façade, d'autres critères associés affineront l'analyse.

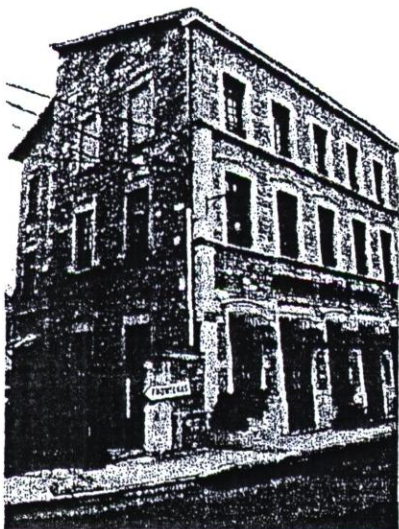
QUELQUES EXEMPLES REMARQUABLES

L'hôtel de la gare à Chessy

Sur la façade pignon les encadrements de baies sont en pierre jaune ainsi que les pierres de maçonnerie. Les joints assisés à effet d'anglet nous laissent entendre qu'elle n'a jamais été enduite.

Sur la façade principale la modénature est systématiquement traitée en pierre blanche. Les harpes sont grossièrement taillées et ne s'insèrent pas de façon régulière dans la maçonnerie. L'appareil des remplissages n'est pas régulier et les blocs sont de natures et de couleurs variées.

Cette opposition avec le choix d'une couleur unique pour les décors en saillie incline à penser que cette façade a été conçue pour recevoir un enduit couvrant.



La mairie école de Charnay

Seule la partie supérieure des encadrements de baies est en saillie. Il ne s'agit donc pas d'un dispositif pour arrêter l'enduit.

Cependant, les piédroits et les harpes sont rigoureusement taillés et intégrés dans le calepinage général du mur.

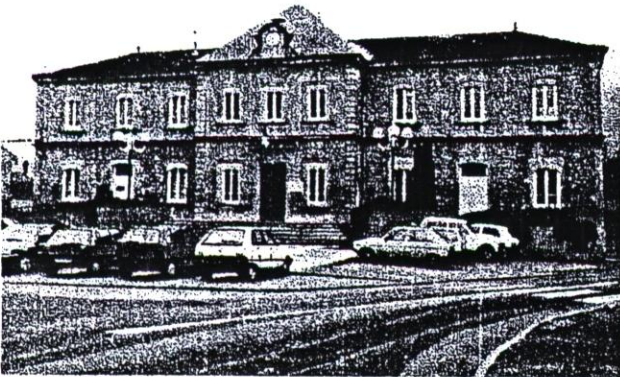
Les pierres ont été sélectionnées pour que la façade soit parfaitement monochrome.

Ces dispositions n'auraient pas été nécessaires si on avait voulu enduire la façade. Le traitement des joints, qui imite un appareil quadrangulaire, le confirme.

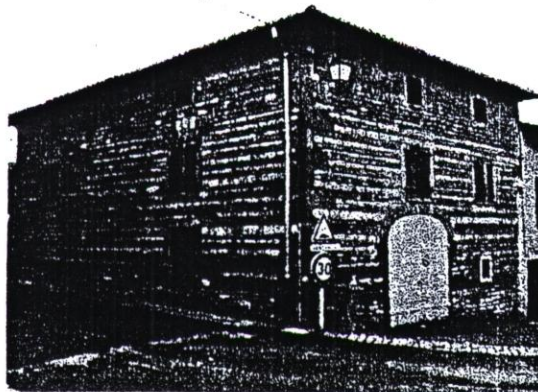


Mairie école de Chessy

Elle présente un avant-corps en appareil quadrangulaire (Type 5). Les façades des ailes en appareil moins soigné sont faites pour être enduites.



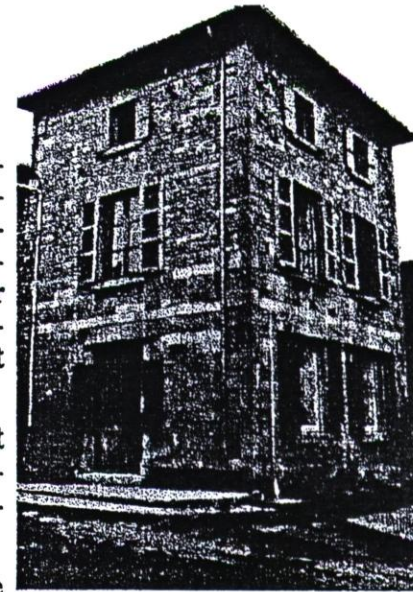
Sur cette maison, on a alterné des assises de pierres blanches et de pierres jaunes. Cette recherche d'effet décoratif suppose que l'on ne souhaitait pas enduire ces façades lors de la construction.



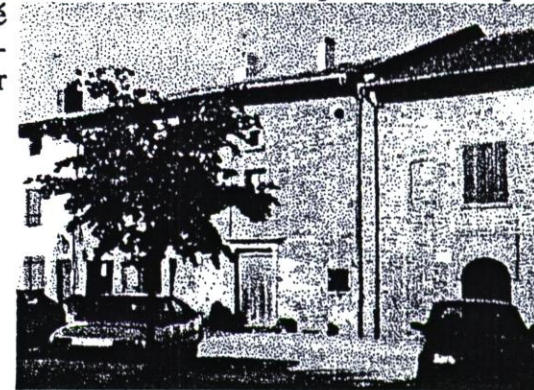
Ici, les chaînes d'angle harpées sont rigoureusement appareillées et montrent la volonté de les laisser apparentes. Il en est de même pour les décors des baies (chambranles et frontons) qui sont en saillie.

L'étage de soubassement est traité en appareil quadrangulaire et le reste en maçonnerie plus grossière.

La continuité de la chaîne d'angle sur toute la hauteur nous indique que la partie supérieure est faite pour être enduite.



Ces maisons du bourg de Bagnols ont subi des transformations. A gauche, un linteau en bois laisse supposer une ancienne porte de remise; à droite, à l'étage, une fenêtre a été bouchée. Il semble que ces remaniements sacrifient au style du XIX^e ou l'on cherche à composer les façades sur la base de "travées" de percements superposés. Nul doute que l'on ait alors souhaité effacer les traces du passé : ces façades étaient enduites. L'appareil de type "incertum" nous le confirme, ainsi que le couronnement de la porte cintrée qui n'est pas appareillé et portait probablement un décor peint.



LES OUTILS DE DATATION

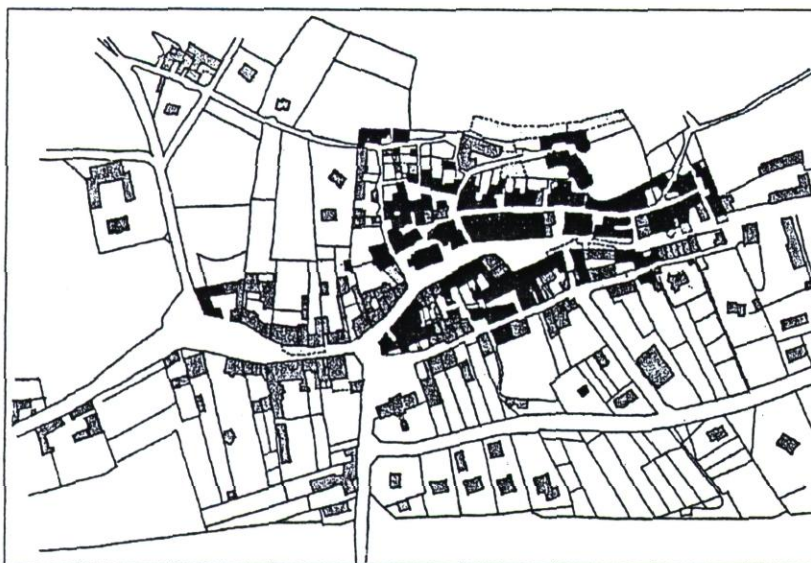
OBSERVATION DES PLANS CADASTRAUX

L'étude n'a pas de caractère historique mais la comparaison entre les cadastres Napoléoniens et la situation actuelle permet de comprendre les mouvements et leur importance entre le début du XIX^{ème} et nos jours. Cela permet en outre de repérer les maisons construites **avant** et **depuis 1830**.

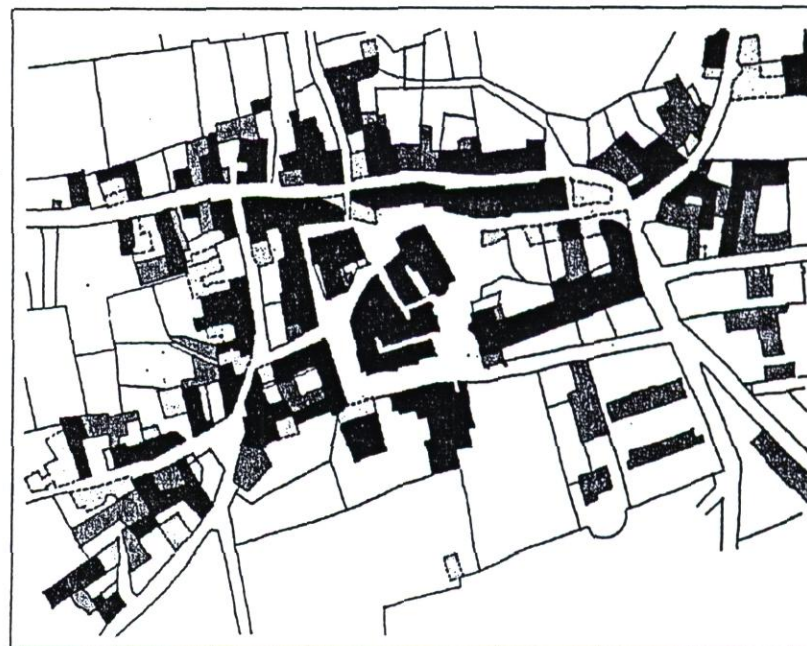
En outre, au droit des bâtiments démolis on pourra rencontrer des singularités sur les constructions établies sur leurs vestiges.

CHESSY LES MINES

Le Bourg de Chessy est adossé à la cote. Les principaux développements se sont effectués depuis 1830 dans la plaine et notamment autour de la Mairie. Il sera donc intéressant de comparer les techniques entre ce nouveau quartier et le Bourg ancien.






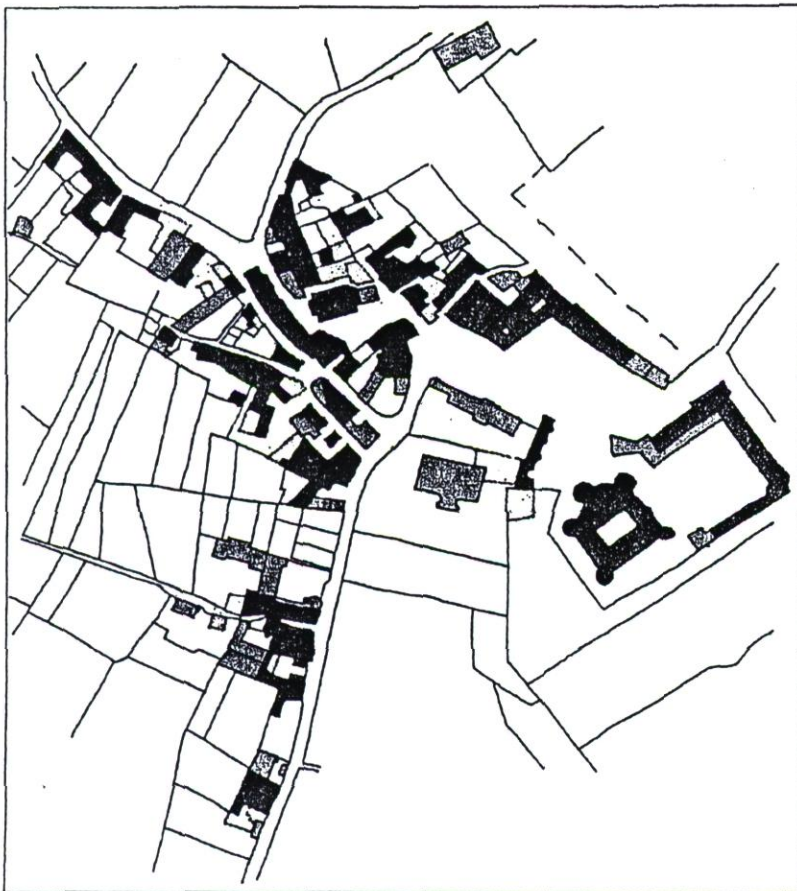
CHARNAY



Les constructions se sont installées en pourtour du bourg constitué par le château et l'église.

Il s'agit donc d'un développement périphérique avec des incrustations dans la partie ancienne du village.

-  Bâtiments déjà présents en 1830
-  Bâtiments disparus
-  Bâtiments construits après 1830

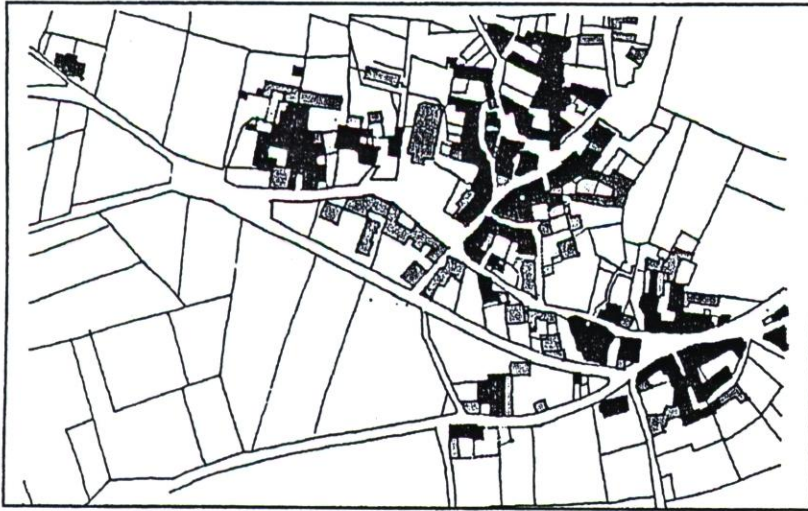


BAGNOLS

Le bourg a connu moins de modifications que les précédents. Il s'agit d'interventions ponctuelles qui comprennent certainement des transformations de maisons. Toutefois, les différences entre les cadastres anciens et nouveaux montrent un développement près du château (mairie Ecole et maisons sur la place) et des modifications éparées dans le secteur ouest.

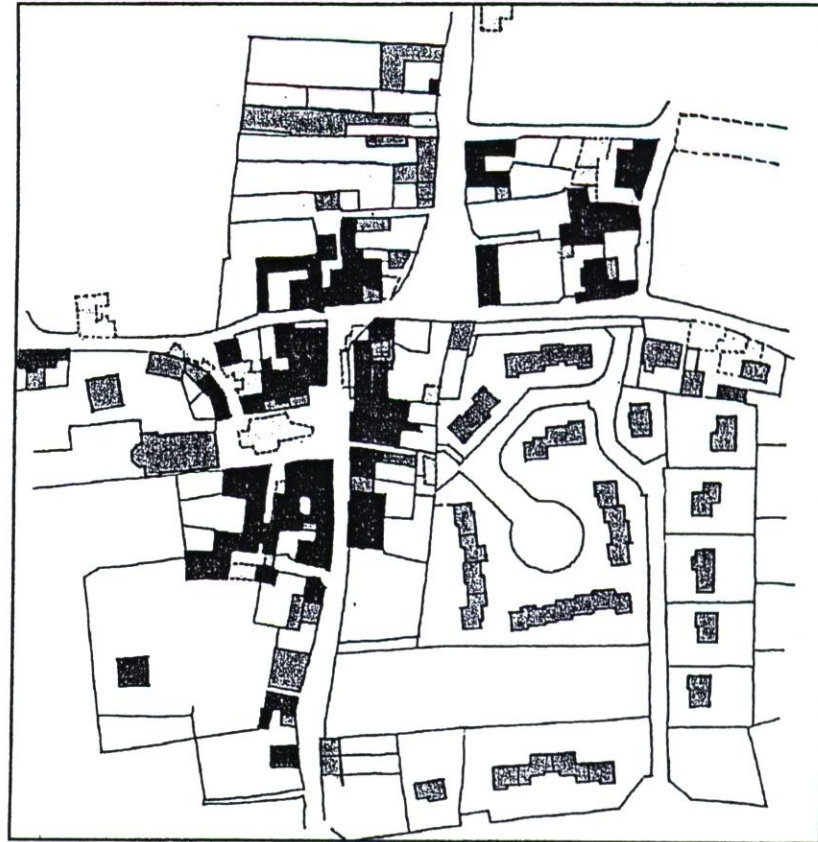
THEIZÉ

Le bourg s'est considérablement modifié au sud avec la création de l'église et de sa place ainsi que la création de la route basse.



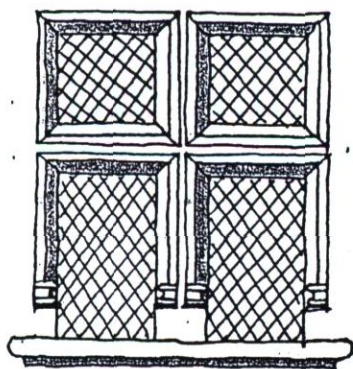
LACENAS

Le bourg s'est agrandi le long de la route de l'Arbresle à Blaceret, puis des constructions récentes sont venues densifier la partie centrale.

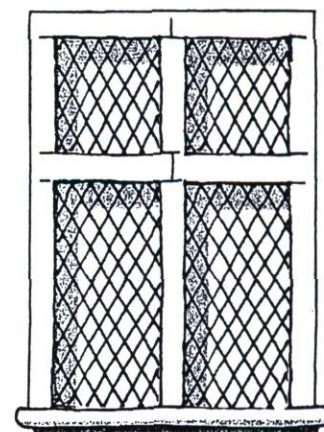
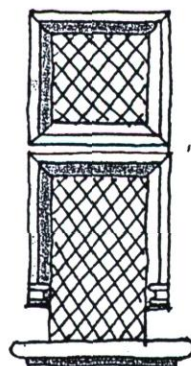


TYPOLOGIE DES BAIES

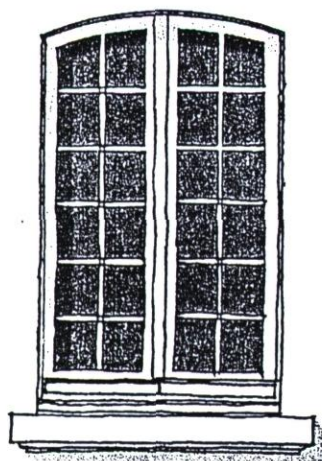
Les baies sont des éléments datables et servent de repères à la datation des édifices.



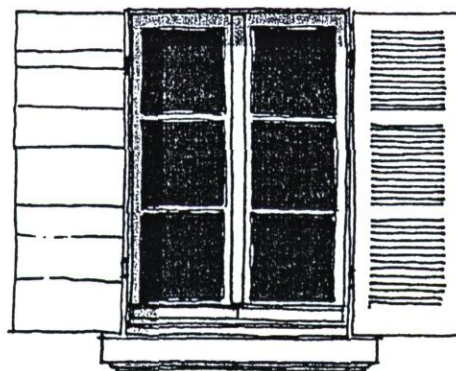
XVIe



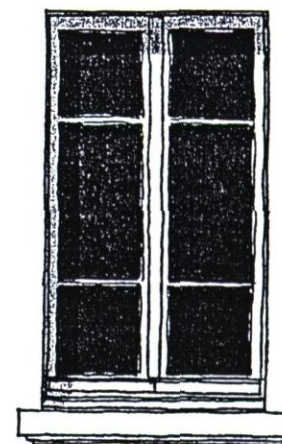
XVIIe



XVIIIe



XIXe

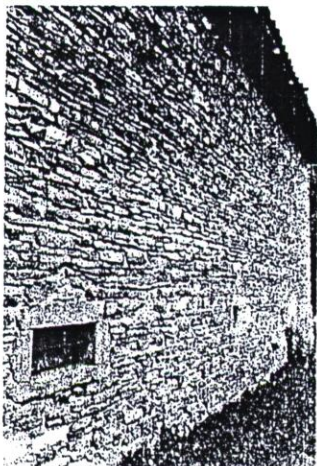


XIXe

LES ÉDIFICES DATABLES

Les châteaux

L'histoire des châteaux est complexe et a été souvent étudiée. Des travaux ont permis de mettre à jour leurs maçonneries. Pour ce qui nous concerne, les appareils de leurs murs sont principalement de type 1 avant le XVIIIème et de type 1 et 2 au XVIIIème siècle. Toutes ces maçonneries étaient enduites.



Le château de La Platière à Theizé

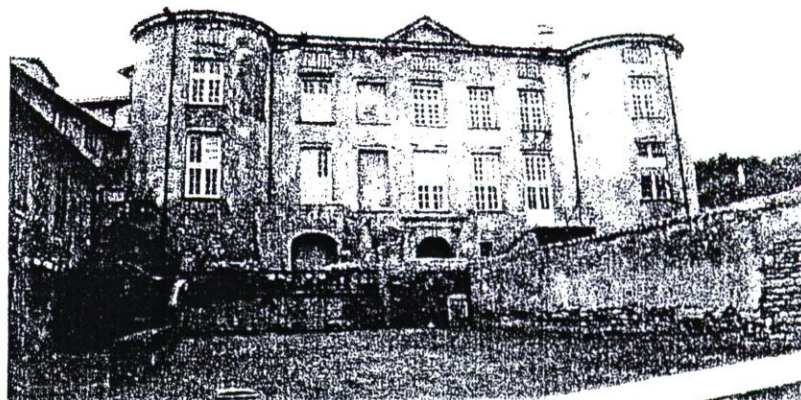
Ce château du XVIIIème siècle comporte des communs. Ces communs présentent des traces d'enduits anciens. L'appareil est de Type 2, c'est à dire de pierres plates assisées.



Le château de Rochebonne

Les étapes de l'évolution de cet édifice sont connues.

Le château de Rochebonne présente en son intérieur actuel des enduits extérieurs du XVème qui ont été protégés par l'extension du château au XVIIème.



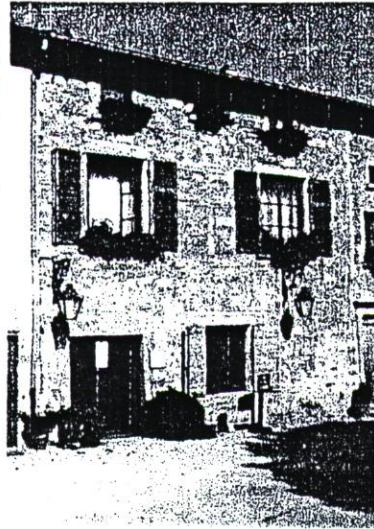
Les maisons

Plusieurs maisons comportent, sur les linteaux des baies, des dates inscrites de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

D'autres, plus anciennes, ont des décors significatifs de leur époque, ce qui permet de les dater.

BAGNOLS

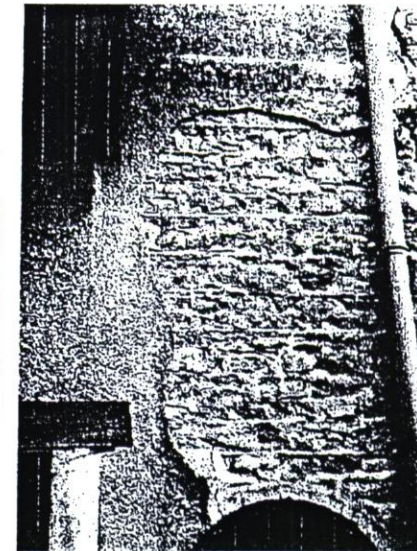
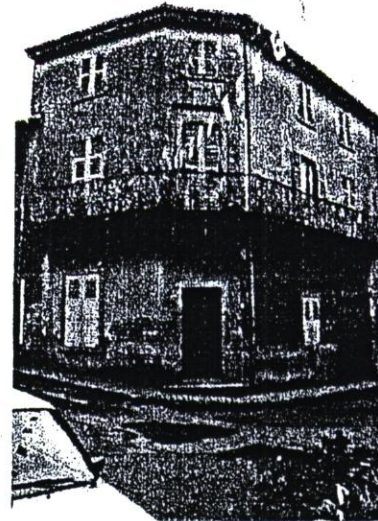
Ainsi, à Bagnols, une des maisons de la Place du Château présente un ordonnancement du XIX^{ème} mais avec des percements du XVII^{ème}. L'appareil est, lui, d'origine (Type 1, Opus incertum)..



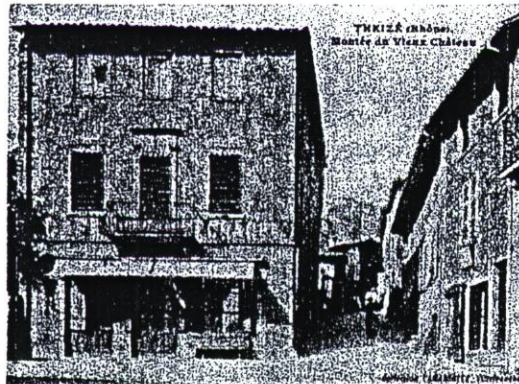
THEIZÉ

Sur la place, deux maisons au moins sont datées.

La première a été construite en 1866. Puis elle a été recouverte d'un enduit ciment dans la première moitié du XX^{ème} siècle. Cet enduit, aujourd'hui dégradé, laisse voir dans les lacunes un appareil de Type 4 en pierre épaisse assisée. Les assises sont soulignées par un joint épais légèrement boudiné et marqué par un effet d'angle (Type J2). Cette disposition antérieure à l'enduit semble donc d'origine.



La deuxième présente les mêmes dispositions que sur les prises de vues du début du siècle.



PHOTOGRAPHIES ANCIENNES

Parmi les sujets de prédilection des photographes, on distingue les vues générales des paysages, les vues des espaces publics montrant l'activité, les vues des monuments ou édifices remarquables.

Elle vont nous permettre de confirmer les critères retenus dans les caractéristiques techniques et architecturales.

Les mairies-écoles

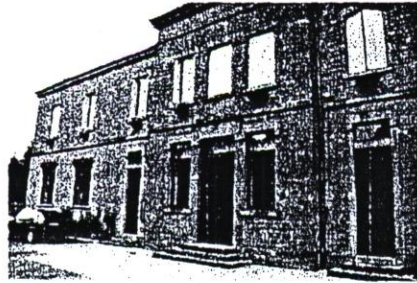
Les Mairies écoles ont été bâties autour de 1900 jusqu'en 1915 environ.

Nous avons pu recueillir un certain nombre de photographies prises peu après leur construction.

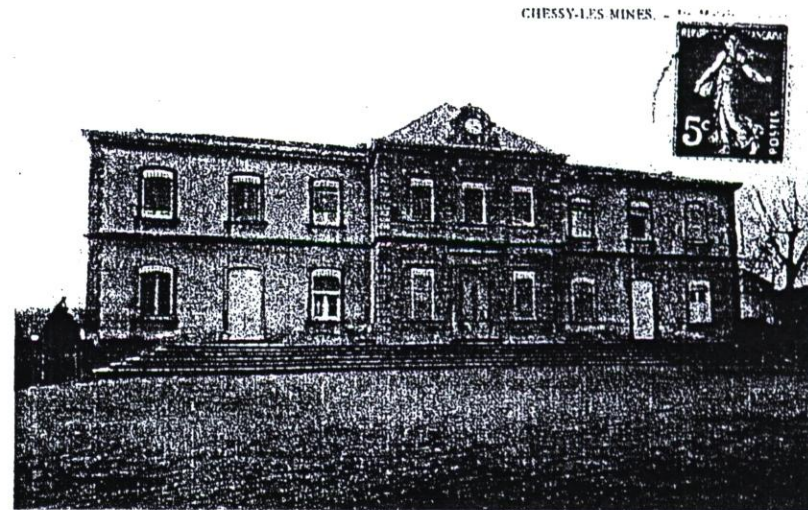
On voit sur ces documents que à Charnay, Jarnioux, Bagnols, Lucenay, Liergues, les façades étaient en pierre apparente d'appareil de type 4.

Aujourd'hui encore, elles sont principalement en pierre apparente de type 4 avec des joints souvent soignés.

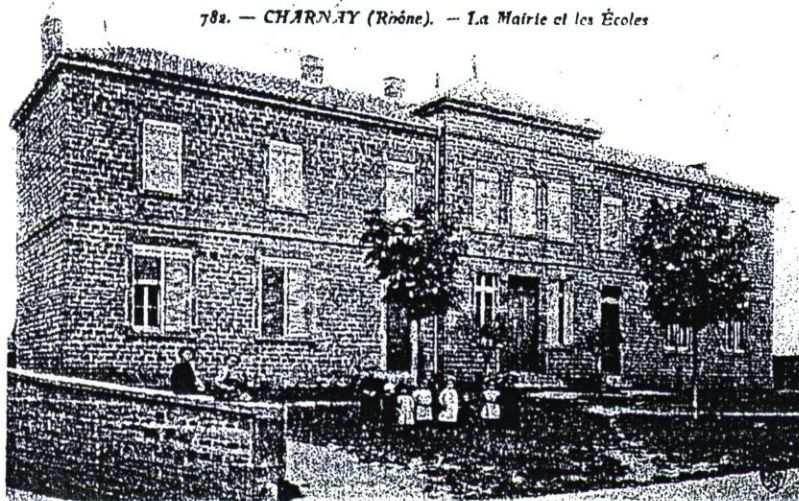
Les mairies-écoles



La mairie de Charnay était dès l'origine en pierres apparentes.



Celle de Chessy avait les ailes enduites



Vues des espaces publics

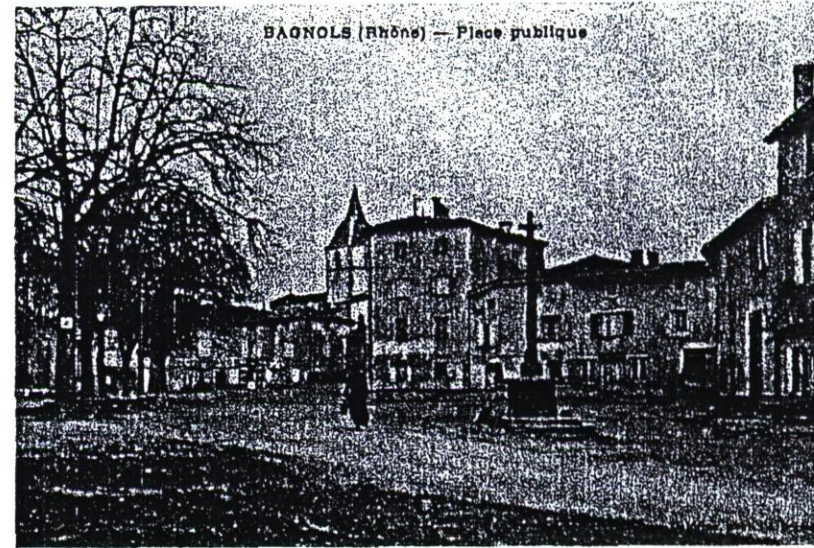
Les vues des espaces publics montrent les façades qui les bordent.



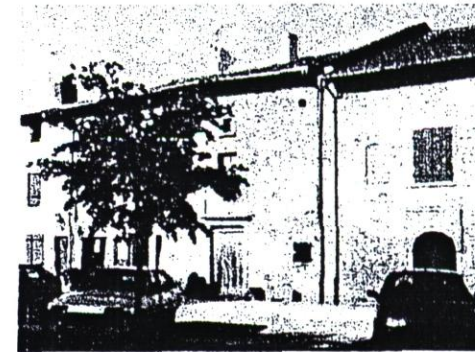
7 - Chessy (Rhône) - Hôtel de la Gare

Nous pouvons voir ci-dessus l'aspect originel de l'hôtel de la gare à Chessy.

Les chaînes d'angles à bossages, dans l'étage supérieur, étaient probablement réalisés au ciment prompt.



Cette vue de Bagnols nous montre qu'en grande majorité, les façades donnant sur l'espace public sont enduites. On notera qu'il en est de même pour l'église.



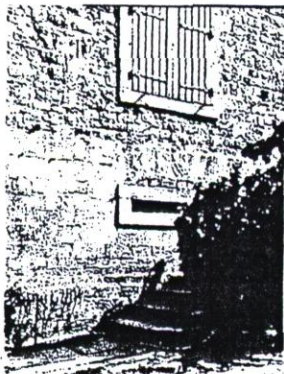
COMPLÉMENTS HISTORIQUES

Des recherches ont été menées dans les Archives Départementales dans l'intention de déterminer les techniques d'enduits en usage à cette époque et leur fréquence sur les édifices. Les indications les plus abondantes concernent les bâtiments publics du XIXe.

Presbytère de Bagnols (1857-1859).



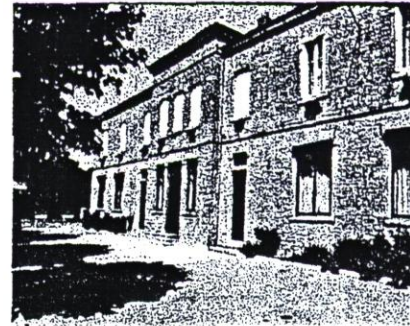
Le Presbytère



Vue du soubassement en pierres de taille, de la saillie des fenêtres, et de l'appareil du parement destiné à être enduit.

Ce bâtiment était destiné à être enduit. Les encadrements de portes et de fenêtres sont en saillie. Un effort de composition est visible. Dans un rapport des travaux de 1859, nous avons mentionné de ce crépissage. Les pierres employées proviennent des carrières du pays.

Mairie - Ecole de Charnay (1898)



Vue actuelle de la mairie-école

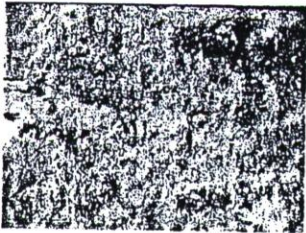
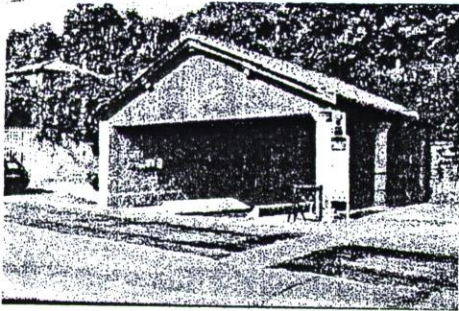
Cet édifice fut conçu pour rester en pierres apparentes.

Les descriptions insistent sur la qualité de la pierre à choisir, sur la façon de la tailler, sur la manière d'exécuter les joints qui devaient être " excessivement bien faits ".

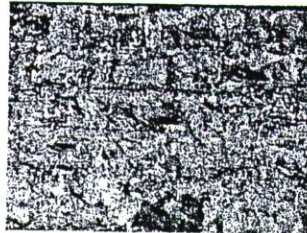
Le soubassement reçoit un traitement spécifique, les moellons sont piqués à la grosse pointe, les joints devaient être finis au fer après coup.

Le choix de deux pierres de couleurs différentes souligne la composition : jaune de Charnay pour les ailes, et rouge de Bel Air pour l'avant corps.

Lavoir couvert au hameau de Bayère (1880 - 1883)



Aspect du mur intérieur



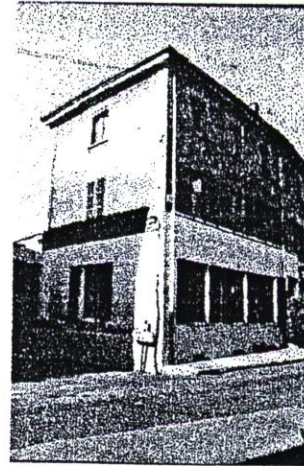
Aspect du mur extérieur

Ce lavoir porte encore des traces visibles d'enduits.

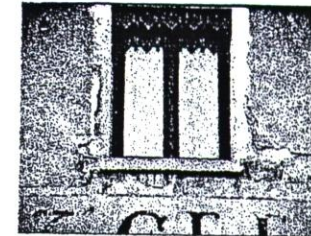
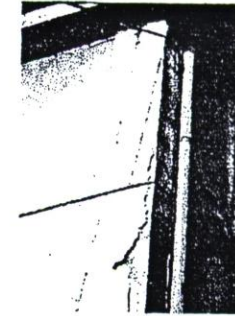
Le mortier utilisé pour cette construction était composé de 1/3 de chaux grasse et 2/3 de sable de rivière. Il fut fabriqué sans addition d'eau après son extinction.

Les murs étaient donc crépis de deux couches dont la première était dégrossie et la deuxième éparvérée. Le soubassement fut fait en ciment sur une hauteur de 40 cm.

Exemples d'édifices dans la grande rue de Chessy

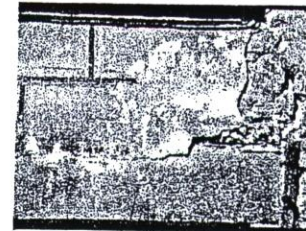


Vues de l'Hostellerie



L'enduit de l'Hostellerie recouvre les pierres de taille des angles et les encadrements de fenêtres.

Un badigeon blanc entoure avec précision les baies



*Détail d'enduit de la maison
joutant celle du Sieur Puy*

Cet enduit badigeonné mettait en valeur un commerce et reproduisait un appareil quadrangulaire. Un jeu d'ombres accentuait le relief.

Conclusion :

Les murs, au XIX^{ème} siècle, étaient construits en pierre. C'était le moyen de construction le plus économique, étant donné le nombre important de carrières locales.

Ces différents exemples nous montrent que la date de construction ne constitue pas un critère suffisant pour affirmer que les murs étaient enduits ou non.

qMais l'importance du bâtiment et les moyens du propriétaire (souvent la commune) sont déterminants dans ce choix.

La pierre de taille est chère, elle est synonyme de noblesse et marque l'importance d'un édifice.

Pourtant, sur les façades dessinées, comportant une composition, des enduits badigeonnés mettent en valeur cette dernière.

Les teintes employées varient de l'ocre jaune au rouge "lie de vin". Les teintes étaient fabriquées à partir de terres naturelles ou de roches. Ainsi, nous trouvons une large palette de teintes soutenues mais jamais criardes (pas de rose bonbon ou de saumon).

Ces motifs décoratifs identifiaient chaque maison dans une homogénéité d'ensemble.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

La chaux, mise en œuvre, enduits, décors par J.Jeannet, P.Scarato, Association "Pisé, terre d'avenir", janvier 1993.

Chaux de construction, définitions, spécifications et critères de conformité, Norme Française NF P 15-311, AFNOR, Janvier 1996

La construction Romaine, J.P. Adam, Grands manuels Picard

Documentations techniques Lafarge, Weber et Broutin, Strasservil, Unilit, St Astier... 1997

Documents Techniques Unifiés. 26.1, Travaux d'enduit aux mortiers de ciments de chaux et de mélange plâtre et chaux aérienne, 1990, Centre d'études supérieures d'histoire et de conservation des bâtiments anciens.

Encyclopédie du Patrimoine, R. Dinkel, les encyclopédies du patrimoine, 1997

Enduits à la chaux, L.Nèples, chargé d'études patrimoine à l'Union Pactarim Languedoc Roussillon, paru dans " Les cahiers techniques du bâtiment n°168, Janvier-Février 1996

Note sur les enduits à la chaux sur les bâtiments anciens en pierre, villages du Beaujolais, entreprise de restauration de Monuments Historiques Comte, juin 1997.

Les problèmes de la peau des édifices anciens, mortiers, enduits, rejointoiements, J.C.Rochette, Inspecteur général des Monuments Historiques, Les Cahiers de l'Académie Anquetin, 1986.

Recherches sur les matériaux de construction de Lyon et Vienne Antiques, H. Savay-Guerraz, Thèse de 3ème cycle, Université Lyon 2, juin 1985

Les ressources minérales de la région lyonnaise, G. Mazonot, paru dans Revue de géographie régionale, vol.XII, p 123-258, 1936.

Les roches utilisées dans la construction de la ville de Lyon, L. David, paru dans Bulletin de la société Linnéenne de Lyon, septembre 1976

Techniques et pratiques de la chaux, Ecole d'Avignon, Edition Eyrolles, 1995.

PARUTIONS LOCALES

Anse, préinventaire des monuments et richesses artistiques, département du Rhône, conseil général du Rhône, Municipalité de Châtillon d'Azergues, 1987.

Charnay, au pays des pierres dorées, Les amis de Charnay, Editions Aux Arts.

Châtillon d'Azergues, préinventaire des monuments et richesses artistiques, département du Rhône, conseil général du Rhône, Municipalité de Châtillon d'Azergues, septembre 1989.

Oingt, préinventaire des monuments et richesses artistiques, département du Rhône, conseil général du Rhône, mars 1992.

Comment restaurer et adapter une maison de pays ancienne dans le Rhône, Maisons Paysanne du Rhône.

Construire en Beaujolais, dépliant de l'Office de Tourisme des Pierres Dorées en Beaujolais

Connaître le Beaujolais, Chambre de Commerce et de l'Industrie, décembre 1984.

Catalogue "L'espace Pierres Folles, un itinéraire géologique, un jardin botanique, un musée"

Monts d'Or, mode d'emploi, synthèse du document "Charte des Monts d'Or"

Rhône, Tradition et culture, Rhône tourisme, Comité Départemental du Tourisme du Rhône

Maisons riches et maisons pauvres, évolution des modèles sociaux d'habitat dans un village beaujolais, Françoise Dubost, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université Paris X, Centre Européen de Sociologie Historique, 1977.

Enduits à la chaux naturelle et badigeons, note du Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine du Rhône